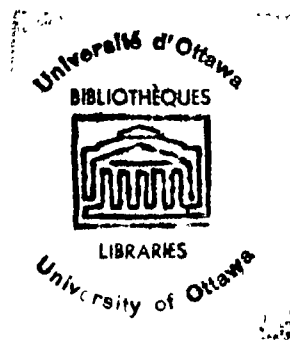


LA NOTION DE JUSTICE DANS LA PHILOSOPHIE
DU DROIT DE GIORGIO DEL VECCHIO

par
Alain Gourd

THESE PRESENTEE A LA FACULTE DE PHILOSOPHIE
DE L'UNIVERSITE D'OTTAWA EN VUE DE L'OBTEN-
TION DE LA MAITRISE ES ARTS



OTTAWA
1968

UMI Number: EC55176

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55176
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

LISTE DES ABREVIATIONS DES NOMS DE REVUES

i

AG	:	<u>Analecta Gregoriana</u>
AP	:	<u>Archives de Philosophie</u>
APD	:	<u>Archives de philosophie du droit</u> , nouvelle série
APDSJ	:	<u>Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique</u>
ARSP	:	<u>Archiv fur Recht-und sozialphilosophie</u>
IJE	:	<u>The International Journal of Ethics</u>
LMR	:	<u>The Law Magazine and Review</u>
NLF	:	<u>Natural Law Forum</u>
PRA	:	<u>Philosophia Reformata</u>
PRW	:	<u>The Philosophical Review</u>
RBPQ	:	<u>La Revue du Barreau de la Province de Québec</u>
RCADI	:	<u>Recueil des Cours de l'Académie de droit international de La Haye</u>
RDP	:	<u>Revista de Drept public</u>
RIDC	:	<u>Revue internationale de droit comparé</u>
RGDLJ	:	<u>Revue générale du droit de la législation et de la jurisprudence</u>
RPFE	:	<u>Revue philosophique de la France et de l'étranger</u>
RPL	:	<u>Revue philosophique de Louvain</u>
TLR	:	<u>Tulane Law Review</u>

INTRODUCTION

Une thèse de maîtrise consacrée, comme celle-ci, à l'étude philosophique du droit, à travers le problème majeur de la pensée d'un des plus grands philosophes du droit, est, selon nous, utile, intéressante et enrichissante à tous les points de vue. Elle l'est, en particulier, pour trois raisons principales. Son intérêt provient tout d'abord de l'importance et des limites intrinsèques du droit. ~~Ille~~ découle aussi du peu de souci que l'on manifeste envers la philosophie du droit en Amérique du Nord. La richesse possible d'un tel travail est également due à la valeur et au rayonnement de l'oeuvre de l'auteur étudié. ~~Par~~ tous ces motifs, l'examen de la notion de justice dans la pensée de M. Del Vecchio nous apparaît comme très profitable, et c'est d'ailleurs ce que nous tenterons de souligner dans cette introduction.

Arrêtons-nous en premier lieu à la nécessité intrinsèque de la philosophie du droit.

I- IMPORTANCE ET NECESSITE DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT

La réflexion sur le phénomène social du droit est une nécessité pour la pensée philosophique, et cela sous deux chefs principaux.

D'une part, le droit occupe une place essentielle dans la vie sociale, principalement à notre époque où toutes les communautés humaines sont de plus en plus structurées. C'est pourquoi la philosophie (et en tout premier lieu l'é-

thique), qui se doit d'être en partie anthropologique, ne saurait se priver d'une source si féconde de richesses, et ne pourrait se permettre de négliger l'étude d'une réalité sociale si capitale.

D'autre part, à cause de la présence de présupposés philosophiques implicites dans toute théorie et tout système juridiques positifs, le droit a nécessairement besoin du support de la philosophie.

Par exemple, l'objet propre du droit, c'est-à-dire la justice, n'est pas uniquement une idée abstraite, ou encore un simple moyen empirique pour régulariser les phénomènes juridiques positifs. Elle est le critère primordial de la vie sociale, critère qui jaillit de la nature même de l'homme, et, de façon plus globale, de l'ordre qui se retrouve dans l'ensemble de l'univers. A ce titre, comme le remarquait Pie XII, la "science du juste et de l'injuste suppose donc une sagesse plus élevée qui consiste dans la connaissance de l'ordre du créé." ¹

¹ PIE XII, Juges et droits, Allocution à des juristes catholiques, 6 novembre 1949, dans: Relations humaines et société contemporaine, 1956, p. 173.

Notons ici, en ce qui concerne cette "sagesse plus élevée", que Pie XII pensait surtout à la théologie. Mais nous croyons que cette parole du Saint Père s'applique tout aussi bien (et implicitement) à la philosophie.

De la même façon, la vision juridique de la personne humaine est inévitablement le prolongement d'une certaine conception philosophique de l'homme et des valeurs qui y sont rattachées.²

Puisque l'ordre juridique est ainsi lié à l'ordre moral il doit s'y enraciner et respecter les limites que celui-ci lui assigne:

Si le droit et la science juridique ne veulent pas renoncer à leur seul guide capable de les maintenir dans le droit chemin, ils doivent reconnaître les "obligations morales" comme règles obligatoires valables même pour l'ordre juridique. 3

A cause de ce besoin qu'a le droit d'un fondement philosophique valable, et comme les juristes ne peuvent pas, le plus souvent, être également philosophes avertis, un rôle très grand est dévolu à la philosophie du droit, et elle se doit de le jouer.

La philosophie du droit doit dégager le rôle, l'objet, la valeur et les limites du droit; elle doit préciser la nature et la méthode de cette discipline. Elle doit fournir à la science du droit, comme base fondamentale d'action une juste conception de l'homme, qui lui permettra devvraiment

² G. DEL VECCHIO, Right and Human Personalty in the History of Thought, 1920, 30 IJC, p. 137.

³ PIE XII, Le droit positiviste et le vrai droit, Allocution aux membres de la "Rote", à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle année judiciaire: 13 novembre 1949, dans: Relations humaines et société contemporaine, 1956, p. 167

faciliter l'épanouissement des individus, par un système judiciaire juste et humain.

II- IMPORTANCE ACCRUE, AUJOURD'HUI, DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT

L'intérêt d'un travail sur une question relevant de la philosophie du droit augmente encore si l'on considère le peu de développement de cette discipline philosophique en Amérique du Nord.

1- SITUATION ACUELLE DE LA PHILOSOPHIE DU DROIT

En effet, la situation actuellement peu reluisante de la philosophie du droit amplifie encore son importance et sa nécessité.

En premier lieu, la philosophie du droit apparaît à la plupart des juristes de ce continent comme une préoccupation secondaire, sinon inutile. Le droit est vu, le plus souvent, comme une discipline totalement pratique, comme une simple technique visant à protéger, par le maintien de l'ordre et selon le seul critère de l'efficacité sociale, la société et les individus qui la composent. La majorité des juristes ne voient donc pas l'intérêt de réfléchir sur les notions fondamentales de leur discipline, afin de la rattacher à une vision éthique globale. La philosophie du droit est pour eux valable comme gymnastique intellectuelle, comme formation, mais elle n'est pas utile pour faciliter la solution des problèmes primordiaux du droit.

While Needless of external help in the practical matter of legislation, we have been oblivious to the abstract nature of law. Philosophy of law has been to us almost a meaningless and alien phrase. ⁴

Cependant, il est encore plus surprenant de constater que si peu de philosophes se sont intéressés aux questions concernant la philosophie du droit. Certes, la tradition du droit naturel comme fondement du droit est millénaire, mais peu de philosophes ont su dépasser ce point de vue, pour se demander ce qu'est la nature propre du droit, ce qu'est son rôle, sa méthode, ses buts etc: ⁵

It has been remarked by a French writer on evolution of law that "of all the phases of social life the law is that wherein philosophic speculation has in our day been the least exercised.

If that fact was noticeable on the continent of Europe in the time of that writer, it was certainly more evident on this side of the Atlantic. ⁶

2- INTERET GRANDISSANT POUR LA PHILOSOPHIE DU DROIT

Malgré tout, depuis la fin du XIXe siècle, un certain intérêt pour la philosophie du droit grandit, principalement en Europe, chez les philosophes et les juristes.

⁴ The editorial committee, General introduction to the Modern Legal Philosophy Series, dans: G. DEL VECCHIO, The Formal Bases of Law, 1921, p. VI.

⁵ H. REICHEL, Del Vecchio's Legal Philosophy, dans: G. DEL Vecchio, The Formal Bases of Law, 1921, Appendix 1, p. 340.

⁶ S. BARCLAY, Introduction to the volume, dans: G. DEL VECCHIO, The Formal Bases of Law, 1921, p. XXXVIII.

INTRODUCTION

6

La plupart de ces penseurs sont cependant dans la ligne du relativisme juridique. Parmi les principaux courants de cette tendance relativiste, mentionnons l'utilitarisme juridique, pour qui la loi juste est la loi utile, c'est-à-dire celle qui amène le plus grand bien-être pour tous.⁷ Pour le pragmatisme juridique, d'un autre côté, la loi juste est celle qui réussit effectivement à maintenir l'ordre de la société tout en favorisant le progrès social.⁸ L'école historique, d'autre part, soutient que le droit est uniquement l'aboutissement de l'évolution historique, le produit des forces sociales de la nation.⁹

Mais l'école la plus influente et la plus répandue a été sans contredit celle du positivisme juridique. Cette école affirme la plénitude du droit positif contre le droit naturel qui ne serait alors qu'élucubrations. Pour le positivisme juridique, le droit est le produit de la volonté de l'Etat et n'est aucunement subordonné à un ordre de valeurs supérieures.¹⁰

⁷ C.G. LEBOUTILLIER, American Democracy and Natural Law, 1950, p. 11.

⁸ IDEM, Ibidem, p. 12.

⁹ G. CORNU, La pensée juridique française contemporaine, dans 1961, (21) RBPQ, p. 218.

¹⁰ IDEM, Ibidem, p. 219.

En réaction contre ces pensées juridiques relativistes, principalement contre le positivisme juridique, nous assistons, ces dernières années, à une resurgence de la tradition de la loi naturelle. Cette renaissance apparaît cependant comme une tentative philosophique pour expliquer, à partir d'un ordre de valeurs métémpiriques le fondement et la nature, les limites et la valeur du droit.

Ce renouveau du droit naturel comprend plusieurs tendances ayant cependant en commun, comme fondement du droit et point de départ de leur démarche, l'affirmation de ces lois immuables, universelles, non-écrites et inscrites dans la nature même de l'homme.¹¹ Pour ces tendances, cette loi naturelle englobe aussi le critère de la justice qui, dans sa plus haute expression humaine, prévaudrait sur la loi et la justice positives.¹²

Parmi les multiples tendances qui forment ce renouveau du droit naturel, deux principaux courants se dégagent. Il y a tout d'abord le courant néo-scolastique et néo-thomiste, formé principalement par les philosophes catholiques. Mais il y a surtout le courant néo-kantien, qui se subdivise en néo-kantisme de gauche, et néo-kantisme de droite.¹³

¹¹ IDEM, Ibidem, p. 216.

¹² J. STONE, Human Law and Human Justice, 1965, p. 292.

¹³ R. POUND, Introduction, dans: G. DEL VECCHIO, General Principles of Law, 1956, p. VII.

3- LE NEO-KANTISME JURIDIQUE

L'école néo-kantienne du droit naturel, ou néo-kantisme de droite, a élaboré une théorie du droit naturel à partir d'une fusion de la théorie thomiste traditionnelle et du criticisme kantien.¹⁴

D'une part, en effet, le néo-kantisme juridique respecte en l'adaptant, la méthode critique et transcendantale de Kant. Ce courant de pensée recherche ainsi dans l'examen des éléments fondamentaux de la conscience la condition de toute expérience juridique possible. C'est pourquoi, de même que Kant appuyait au départ sa critique de la connaissance sur l'existence des sciences physiques, le criticisme juridique se fonde de son côté sur le fait de l'existence du droit positif ou, plus particulièrement, sur "le fait aujourd'hui reconnu par tous de l'existence d'une phénoménologie du droit universel".¹⁵ De là, le courant de pensée est amené à distinguer la réalité juridique positive des conditions logiques de son existence.

Mais d'autre part, le néo-kantisme oppose ces conditions logiques, ce monde des "essences" à celui des valeurs, monde qui est constitué, justement, par la loi naturelle qui devient alors loi rationnelle.

14

IDEM, Ibidem, p. VII.

15

J. SEGOND, La renaissance idéaliste et néo-kantienne du droit, dans 1911, (71) RPFE, p. 171.

Par cette préoccupation de la question des valeurs, par la clarté et la certitude des réponses apparentes qu'elle apporte, de même que par la rigueur de son cheminement, cette tendance néo-kantienne a exercé, tout au long du XXe siècle, un rayonnement considérable:

Neo-kantianism has been the strongest single influence in philosophy of law since the first world war. Its strength has been that it has concerned itself specially with the problems of value - the measure of recognising, delimiting and securing interests, that is claims and expectations pressed upon the legal order which must be provided for in some way if the social and political order is to stand. 16

4- IMPORTANCE DE LA PENSÉE DE M. DEL VECCHIO

Cette primauté du néo-kantisme juridique en philosophie du droit s'ajoute à l'importance intrinsèque de cette discipline philosophique et à sa situation actuelle, comme facteur militant en faveur de l'étude de la pensée juridique de M. Del Vecchio, représentant éminent du criticisme juridique.

Pour qui s'intéresse à la philosophie du droit, la connaissance de l'oeuvre de M. Del Vecchio est primordiale. En effet, M. Del Vecchio est tout d'abord fortement préoccupé par les problèmes politiques, juridiques et philosophiques contemporains et il est dénué de tout préjugé d'école. Mais surtout, cet auteur, par ses travaux et son intérêt de toute une vie, dans le domaine de la philosophie

¹⁶ R. POUND, op.cit., p. VI.

du droit, à une époque où cette discipline était fortement négligée, fait figure de novateur, de précurseur:

M. Del Vecchio apparaît comme un précurseur; il faut se louer de ce qu'il ait fait porter ses travaux sur cette partie des connaissances humaines si négligée. 17

M. Del Vecchio n'est pas d'abord un philosophe et il n'a pas voulu élaborer un système philosophique complet. Juriste tout autant que philosophe, et réfléchissant avant tout sur les postulats du droit, il n'a cherché dans le domaine philosophique, qu'à comprendre et à fonder la réalité juridique et il n'a mis en lumière que les questions philosophiques nécessaires à ce propos. 18

Mais M. Del Vecchio a malgré tout exercé une influence très grande sur la pensée philosophique contemporaine. Sa pensée, claire, vigoureuse, cohérente et élaborée, est une synthèse remarquable de l'idéalisme critique et de la tradition du droit naturel. 19 De plus, avec une constance sans égale et grâce à un travail acharné qui s'étend sur plus d'un demi siècle de production, M. Del Vecchio "a traité et précisé d'une façon systématique tous les problè-

17 L. LE FUR, Préface, dans: G. DEL VECCHIO, Leçons de philosophie du droit, 1936, p. VIII.

18 M. DJUVARA, Les prémisses (sic) philosophiques de la conception du droit de G. Del Vecchio, 1937, RDP, p. 447.

19 G. GONELLA, l'oeuvre et la doctrine de Giorgio Del Vecchio, 1936, (6) APDSJ, p. 166.

mes fondamentaux de la philosophie du droit en les soumettant à un vigoureux examen critique." ²⁰

Pour toutes ces raisons, un travail de maîtrise destiné à mettre en relief le problème central de la pensée de cet auteur important mais méconnu, c'est-à-dire le problème de la justice, est selon nous fort à propos.

III- ESQUISSE DU PROJET GLOBAL DE L'AUTEUR

Avant de cerner le sujet du travail et d'élaborer notre problématique, il convient maintenant, à cause de la complexité de la pensée de l'auteur et pour mieux y situer le problème de la justice, de présenter un aperçu du projet global de M. Del Vecchio. Dans ce but, nous verrons successivement le point de départ de l'auteur puis les grandes lignes de sa recherche.

1- LE POINT DE DEPART DE L'AUTEUR

La pensée de M. Del Vecchio est au départ une réaction contre les philosophies du droit qui prédominaient à son époque. Elle s'élève surtout contre le relativisme juridique sous toutes ses formes et, principalement, contre le positivisme juridique.

Del Vecchio rejette la théorie positiviste en l'évaluant à la lumière des principes de l'idéalisme critique qu'il élabore, dialectiquement, à la faveur de cette évaluation. ²¹

²⁰ C. PERIPHANAKIS, L'idéalisme de G. Del Vecchio, 1961, AP, p. 544.

²¹ B.F. BROWN, Foreword, dans: G. DEL VECCHIO, Philosophy of Law, 1953, p. XI.

C'est ainsi que, tout en admettant qu'une des sources de la science du droit se trouve dans les données juridiques empiriques, il soutient que l'affirmation selon laquelle le droit est essentiellement positif est gratuite et ne peut être prouvée: "as if juridical phenomenology could find in its own breast the principle and conditions upon which it logically depends and which are the object of philosophy." ²² Le droit n'est pas réductible aux institutions juridiques empiriques. Il ne trouve pas sa justification dans le monde des faits mais comme la critique de la connaissance le révélera dans les éléments essentiels et a priori de la conscience. ²³

Parce que le positivisme se limite à la simple observation des faits juridiques auxquels il veut tout réduire, il lui est impossible d'arriver aux éléments essentiels de la connaissance et aux lois fondamentales de l'agir. Il ne peut donc pas résoudre la question de la nature du droit et de ses conditions logiques et, encore plus, il est logiquement incapable de la poser.

Contre le positivisme, Del Vecchio a alors voulu d'une part expliquer logiquement les conditions de l'expérience juridique et définir le droit et, d'autre part, fonder le

²² G. DEL VECCHIO, The Philosophical Basis of the Idea of Law, dans The Formal Basis of Law, p. 88.

²³ IDEM, Ibidem, p. 98.

droit sur un ordre de valeurs absolues en réaffirmant l'existence de la loi naturelle. Pour cela, il faut selon lui avoir recours non pas à la science empirique du droit mais à la philosophie transcendantale du droit.²⁴

Cette philosophie transcendantale du droit fait partie, avec la morale, de la philosophie pratique, et elle examine les premiers principes de l'agir de l'homme en société. Elle est ainsi amenée à étudier le droit dans ses éléments universels et dans sa totalité.²⁵

Sous l'influence de Kant, Del Vecchio place le point de départ de cette philosophie du droit dans une critique de la connaissance. Ce point de départ permettra à cette discipline de se hisser au niveau vraiment philosophique en rapportant les questions concernant le droit aux principes premiers qui introduiront une unité fondamentale dans le chaos apparent des phénomènes juridiques empiriques.²⁶

Del Vecchio distingue ainsi les éléments de connaissance qui précèdent l'expérience des éléments a posteriori et particuliers; en fidélité avec la pensée de Kant, il oppose l'"essence", c'est-à-dire la forme logique à l'expérience.

²⁴ J. SEGOND, op.cit., p. 177.

²⁵ G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1953, p. 13.

²⁶ IDEM, The Concept of Nature and the Principles of Law, dans The Formal Basis of Law, 1921, p. 218.

Il distingue "entre les éléments universaux a priori qui précèdent logiquement l'expérience et en sont la condition, et les éléments a posteriori, qui sont le résultat de la même expérience." 27

Le point de départ épistémologique de Del Vecchio repose donc, finalement, sur la primauté logique du moi. Dans sa pensée, la chose en soi existe (quoiqu'il ne l'affirme jamais expressément), mais la réalité saisie, par l'esprit est représentation du moi. L'esprit est la mesure des choses: "there, in the sanctuary of consciousness, in the intrinsic constitution of the subject, it must find for itself the first laws of being and of knowing; there, too, the fountain of duty and of right." 28

Pour Del Vecchio, qui reprend ici ouvertement la pensée de Vico, le droit n'est donc pas produit par la volonté de l'état ou par les forces souterraines de l'évolution sociale, mais, "la vérité est, au contraire, que le droit jaillit de l'esprit humain." 29 Pour comprendre la signification profonde du droit, il faut alors la chercher, selon la méthode critique, non dans les manifestations juridiques empiriques, mais à sa source, dans la conscience.

27 IDEM, Souvenirs d'un philosophe du droit, 1961, (6) APD, p. 142. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

28 IDEM, Right and Human Personality in the History of Thought, 1920, (20) IJE, p. 139.

29 IDEM, L'Etat et le droit, 1964, p. 85.

La philosophie du droit, selon l'auteur, doit effectuer sa quête des éléments fondamentaux qui permettront de dégager le sens profond du droit à travers trois ordres de recherche.

Dans le premier domaine de recherche, le domaine logique, la philosophie du droit doit opérer un examen de type épistémologique au sujet des conditions formelles de l'expérience juridique. Le but de cet examen est principalement d'en arriver, au-delà des particularités et des divergences empiriques, et à partir des éléments universels du droit, à dégager, préciser et définir le concept universel du droit. ³⁰

Sur le plan déontologique, en second lieu, la philosophie du droit vise à atteindre le fondement du droit, à partir de l'examen critique de la nature humaine, afin de découvrir ainsi ce que le droit doit ou devrait être, par rapport à ce qu'il est. ³¹

Finalement, dans le domaine phénoménologique, la philosophie du droit doit effectuer une étude historique sur la vie du droit à travers les âges afin de découvrir les similitudes, les points communs, soulignant ainsi, à partir

³⁰ IDEM, Philosophie du droit, p. 14.

³¹ IDEM, Qu'est-ce que la philosophie du droit, 1962, (17) APD, p. 117.

des institutions juridiques, multiples dans le temps et dans l'espace, l'unité fondamentale de l'esprit humain d'où jaillit le droit.³²

A partir de ces buts ou ordres de recherche qu'il fixe à la philosophie transcendantale du droit, Del Vecchio la voit comme "la science qui définit le droit dans son universalité logique, recherche les origines et les caractères de son développement historique et l'apprécie d'après l'idéal de justice dicté par la seule raison."³³

2- APERÇU DU CHEMINEMENT DE L'AUTEUR

Après avoir ainsi dégagé le point de départ et les bases critiques de l'auteur, il convient maintenant de mettre en relief les lignes de force autour desquelles se constitue ensuite sa pensée, lorsqu'elle chemine à travers les trois ordres de recherche que nous venons de mentionner. Cette esquisse nous révélera plus en détail le projet global de M. Del Vecchio, en nous permettant d'entrer au cœur même de sa pensée. De cette façon, il nous sera plus facile de comprendre dans quelle problématique plus vaste se situe la question de la justice chez Del Vecchio.

Sur la plan logique, domaine premier et nécessaire de la recherche philosophique sur le droit, M. Del Vecchio

³² IDEM, Philosophie du droit, p. 15.

³³ IDEM, Ibidem, p. 16.

s'est tout d'abord employé à découvrir ce qui assurait aux phénomènes juridiques leur caractère spécifique. Alors, la distinction faite au départ entre les éléments a priori et logiques de la connaissance et les éléments a posteriori découlant de l'expérience est posée comme critère fondamental et elle l'amène lorsqu'il l'applique au droit, à affirmer l'existence d'"une forme logique universelle de la "juridicité" qui embrasse tous les phénomènes et toutes les données possibles du droit." ³⁴

Cette forme logique est une véritable catégorie de l'esprit qui, par elle, se pose en relation objective avec autrui, saisi comme sujet. Elle constitue ainsi le schéma conceptuel universel du droit.

Condition de toute expérience juridique possible, immanente à l'esprit humain, immuable et nécessaire, cette forme du droit assure l'unité fondamentale et logique des phénomènes juridiques, car elle les spécifie comme tels. ³⁵

A partir de cette forme logique du droit, Del Vecchio en arrive à établir la définition logique du droit et ses maximes premières, à en dégager les principaux éléments logiques, en un mot à poser les premiers jalons d'une théorie de la juridicité.

³⁴ IDEM, Souvenirs d'un philosophe du droit, 1961, APD, p. 142.

³⁵ IDEM, The Philosophical Basis of the Idea of Law, dans: The Formal Basis of Law, 1921, p. 81.

Cet idéalisme transcendantal qui exige une réalité juridique positive, afin d'en découvrir les conditions logico-formelles, est bien kantien.³⁶ Cependant, Simmel et surtout Stammler, qui ont les premiers distingué entre éléments formels et contenu matériel du droit, ont peut-être eu, sur ce point, une influence décisive sur la pensée de Del Vecchio.³⁷

Le caractère purement formel de la "juridicité", sa neutralité "adiaphore", empêche cette forme logique de servir à évaluer et à fonder le droit. C'est pourquoi le formalisme de cette catégorie de la conscience amène la nécessité d'un autre plan de recherche, plan "pratique", cette fois. Sur ce plan, l'analyse critique pourra nous révéler la norme primordiale du droit, c'est-à-dire le critère idéal de la justice, critère déontologique d'évaluation de l'expérience juridique.³⁸ Cette recherche du critère idéal de la justice constitue la tâche primordiale de la philosophie.

Cette distinction entre le problème théorique et problème pratique de la philosophie du droit, qui en est une entre le monde des "essences" et le monde des valeurs, de même que cette importance accordée aux valeurs, révèlent encore plus l'aspect kantien de la pensée de l'auteur.³⁹

³⁶ J. SEGOND, op.cit., p. 170.

³⁷ H. REICHEL, op.cit., p. 351.

³⁸ G. DEL VECCHIO, Souvenirs d'un philosophe du droit, 1961, (6) APD, p. 142.

³⁹ J. SEGOND, op.cit., p. 185.

Sur ce plan déontologique, Del Vecchio veut arriver à un système clos de droit naturel fondé sur l'idéal métémpirique de la justice, idéal postulé par la raison pratique à partir d'une réflexion transcendantale sur le caractère absolu de la personne humaine.⁴⁰

Le point de départ de sa théorie du droit naturel réside dans la dualité de la nature de l'homme qui est, d'une part, partie de la nature physique, mais, d'autre part et avant tout, être rationnel, donc transcendant le monde phénoménal. C'est parce que l'homme est ainsi un "être nouménal" et que sa nature véritable est ainsi "métaphysique", que justement la personne humaine présente ce caractère absolu. De là Del Vecchio reprend à son compte l'impératif catégorique de Kant, "dictamen simple et impérieux de la loi morale",⁴¹ qui commande à l'homme de faire en sorte que la maxime de son action ait valeur universelle.

L'impératif catégorique s'applique dans l'une et l'autre des deux catégories éthiques universelles: dans le morale ou éthique subjective et dans le droit ou éthique objective. L'impératif éthique, tel qu'il se retrouve en droit, se manifeste chez tout homme par le sentiment inné, immuable, universel et a priori du juste et de l'injuste. L'impératif juri-

⁴⁰ H. DOOYEWEERD, Del Vecchio's Idealistic Philosophy of Law viewed in the Light of a Transcendental Critique of Philosophical Thought, 1957, (22), PR, p. 5.

⁴¹ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice - la vérité, 1955, p. 84.

dique constitue le critère idéal de la justice de qui découlent les droits inaliénables et universels de la personne humaine, de même que le caractère naturel de la société pour l'homme. A ce point de vue, pour adapter l'idéalisme au domaine juridique de façon à faciliter la solution des problèmes sociaux concrets, Del Vecchio dépasse l'individualisme strict de Kant.⁴²

Enfin, toujours dans le domaine déontologique, l'auteur, vers la fin de son oeuvre, voit dans l'idéal de justice ou loi naturelle, l'expression en l'homme de la loi éternelle et divine qui régit tout l'ordre de l'univers.

Sur le plan "phénoménologique", troisième domaine de recherche de la philosophie du droit, l'auteur part de l'affirmation d'un idéal de justice universel et immuable et du postulat fondamental de l'unité de l'esprit humain à travers le temps et l'espace. De là il conçoit, influencé par la pensée de Vico, une histoire éternelle et idéale de l'humanité se déroulant dans le développement spatio-temporel des nations et de leurs institutions juridiques.⁴³ Le droit positif est alors considéré comme "naturel", c'est-à-dire comme produit nécessaire de l'esprit humain, comme "précipité historique" de l'idéal de la justice. Toute l'histoire du

⁴² B.F. BROWN, Foreword, dans: G. DEL VECCHIO, Philosophy of Law, 1953, p. XII.

⁴³ H. DOOYEWEERD, op.cit., p. 101.

droit positif a donc un sens "naturel", une signification trans-historique car elle manifeste un progrès constant, une convergence progressive vers l'idéal de la justice pure.⁴⁴ Dans cette loi du progrès, "principe régulateur de la connaissance juridique",⁴⁵ nous retrouvons encore une fois l'influence de la philosophie kantienne.

3- CONCLUSION: CARACTERE NEO-KANTIEN DE LA PENSEE DE L'AUTEUR

L'idéalisme juridique de M. Del Vecchio est indéniablement dans la ligne de Kant. Il l'est tant par son point de départ et sa méthode critique, que par sa vision éthique de l'homme, sa préoccupation du problème des valeurs et sa vision de l'histoire du droit. Cependant, M. Del Vecchio a eu la sagesse de s'écarter d'une très forte tendance vers un logicisme abusif, tel qu'il se retrouve chez beaucoup de philosophes du droit néo-kantien. Cette tendance était, au départ, manifestée chez lui par sa préoccupation première concernant les conditions logiques de l'expérience juridique. Il s'est heureusement orienté graduellement vers une recherche déontologique, qui le rapproche beaucoup du courant traditionnel,⁴⁶ sans toutefois renier ses postulats épisté-

⁴⁴ J. SEGOND, op. cit., p. 172.

⁴⁵ IDEM, Ibidem, p. 176.

⁴⁶ L. LEFUR, Préface, dans: G. DEL VECCHIO, Leçons de philosophie du droit, 1936, p. XI.

mologiques. C'est pourquoi, bien qu'il considère Kant comme "le plus grand philosophe de notre époque et peut-être de tous les temps,"⁴⁷ Del Vecchio n'accepte pas complètement l'étiquette kantienne. Il craint qu'elle ne dissimule l'influence qu'a eu sur sa pensée la théorie traditionnelle de la loi naturelle et vers la fin de son oeuvre, la morale chrétienne:

Certains ont défini ma façon de pensée en la qualifiant par exemple de néo-kantienne; formule qui n'est pas tout à fait erronée si par là l'on a voulu désigner la méthode critique que j'ai suivie mais qui est certes inadéquate si elle a laissé dans l'ombre le rôle essentiel que jouèrent dans la formation de ma pensée les doctrines classiques gréco-romaines et surtout les principes de l'Éthique chrétienne. 48

IV- LE PROBLEME DE LA JUSTICE DANS LE PROJET GLOBAL DE L'AUTEUR

Après avoir exposé sommairement les grandes lignes de la pensée si riche et si complexe de l'auteur, il nous faut maintenant examiner, dans cette pensée, la position et la problématique propres de la question à laquelle se consacre ce travail: la notion de justice.

1- IMPORTANCE DE CETTE QUESTION DANS LA PENSÉE DE L'AUTEUR

La justice, en tant qu'"objet le plus spécifique de la science juridique"⁴⁹ est une notion normalement considérée

⁴⁷ G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1953, p. 111.

⁴⁸ IDEM, Souvenirs d'un philosophe du droit, 1961, APD, p. 143.

⁴⁹ PIE XII, Juges et droit, Allocution à des juristes catholiques: 6 novembre 1949, dans: Relations humaines et société contemporaine, 1956, p. 172.

comme fondamentale, dans le domaine juridique, par toute philosophie du droit. Pour Del Vecchio, tout spécialement, la justice, par son caractère spécifique d'intersubjectivité, est "la pierre angulaire de tout l'édifice juridique".⁵⁰

Parallèlement à cette place centrale de la justice, en droit, et à son importance, aussi dans les relations humaines, l'auteur est frappé par les obscurités et les divergences de vues, sur la question. C'est pourquoi, il estime que la notion de justice requiert, "un examen auquel notre conscience ne peut se soustraire et qui constitue la tâche suprême de la philosophie du droit".⁵¹

Dans ce sens, de l'aveu même de l'auteur, le problème de la justice fut toujours prépondérant dans sa pensée et il s'y est donné tout entier dès qu'il eût, en réaction contre le positivisme juridique, établi sa méthode et posé ses bases critiques:

Après avoir ainsi surmonté pour autant qu'il m'a été possible les difficultés préliminaires et méthodologiques, je me consacrai avec plus d'intensité à l'étude de l'idée de justice, qui n'a jamais cessé de prédominer dans mon esprit.⁵²

50 G. DEL VECCHIO, La justice, dans: La justice-la vérité, 1955, p. 6.

51 IDEM, Ibidem, p. 6.

52 IDEM, Souvenirs d'un philosophe du droit, 1961, (6) APD, p. 142.

2 - EXPLICATION DE CETTE IMPORTANCE: LA JUSTICE FONDE L'IMMUTABILITE DU DROIT

Cette primauté du problème de la justice se manifeste tout au long de l'oeuvre de l'auteur. A ce point de vue, la question de la justice participe à toutes les préoccupations principales de M. Del Vecchio. En elle se retrouve tous les aspects essentiels de sa pensée,⁵³ car la notion de justice est la base de tout son système philosophico-juridique.⁵⁴

En effet, la justice se loge au coeur même du désir de M. Del Vecchio de sauvegarder la majesté du droit et la fermeté de ses principes premiers. Et même plus, c'est la notion de justice qui fonde, explique et justifie l'immutabilité et l'"éternité" du droit.

En effet la justice, en tant qu'objet du droit, en forme le "moment éthique", son point de jonction avec la réalité de l'agir humain, puisque le droit, fondamentalement dynamique, vise à réaliser son objet:

Il est une force réelle qui cherche à imposer la justice dans le monde. Il tend à faire cheminer la justice formelle - "altérité ou intersubjectivité objective" - en constante évolution vers la justice absolue, en laquelle une telle intersubjectivité se réalise pleinement. 55

⁵³ M. DJUVARA, Les prémisses (sic) philosophiques de la conception du droit de G. Del Vecchio, 1937, RDP, p. 409.

⁵⁴ L. VELA, El derecho natural en Giorgio Del Vecchio, 1965, AG, p. 379.

⁵⁵ "Es una fuerza real que tiende a imponer la justicia en el mundo. Que tiende ~~cu~~ que la justicia formal- "alteridad o intersubjectividad objetiva" - camine cada vez maz hacia la justicia absoluta en la que tal intersubjectividad es pleno contenido."
IDEM, Ibidem, p. 220.

Dans cette perspective, la question de la justice, dans sa dialectique propre, se trouve au centre même de chacun des plans de recherche (logique, déontologique et phénoménologique) où, comme nous l'avons vu, l'auteur conduit sa réflexion philosophique.

Afin de mettre en relief comment la justice est fondamentale en chacun de ces domaines de recherche et comment, à ce titre, elle donne au droit son immutabilité et son "éternité", examinons les principales étapes de la réflexion de l'auteur sur la justice.

La première phase de la démarche de Del Vecchio à ce sujet est la recherche de la signification du concept de la justice. De là, l'auteur découvre que l'"essence" du concept de la justice, l'idée d'altérité, est une attitude nécessaire et fondamentale de la conscience: elle est cette forme logique du droit, double rapport antithétique a priori de l'esprit. Cette découverte permet à l'auteur de renforcer et d'approfondir son point de départ et sa méthode critiques.

L'idée d'altérité, en tant que produit intime de la forme juridique de la conscience, présente un double aspect et, à ce titre, elle est le point névralgique de la pensée de l'auteur, elle fonde et elle spécifie le droit.

En effet, la justice est, tout d'abord, sur le plan logique, schème formel de toute expérience juridique. A ce

point de vue, elle est au départ de toute recherche concernant les conditions logiques du droit et elle est la base d'une théorie possible de la juridicité. Mais surtout, elle assure l'unité fondamentale et l'"immutabilité logique" du juridique, puisqu'elle le spécifie comme tel.

En son deuxième aspect, sur le plan déontologique, l'altérité est sentiment. Elle se révèle alors à l'analyse critique comme l'idéal absolu de la justice, le principe suprême du droit, le fondement métémpirique et transcendant de l'univers juridique. Cet idéal de justice est le noyau vital du criticisme éthique de l'auteur. C'est le fondement même de toute sa théorie du droit naturel, base d'où surgissent les droits fondamentaux à la liberté, à l'égalité, etc. Ainsi, l'auteur "met au sommet des choses l'idée normative du bien, le principe de la justice. C'est le point culminant de sa doctrine, l'idéal moral et juridique auquel il faut subordonner nos pensées et nos actes." 56

Sur le plan historique, l'idéal de la justice révèle la signification véritable de l'histoire du droit, ~~car~~ il constitue son point idéal de la convergence. Ainsi, cet idéal, "en plus d'être la racine de la philosophie du droit elle-même, est la donnée de base de son étude historique." 57

56 C. PERIPHANAKIS, L'idéalisme juridique de G. Del Vecchio 1961, (24) AP, p. 563.

57 "es además de la raíz de la misma filosofía del derecho, el presupuesto de la consideración histórica del mismo." L. VELA, op.cit., p. 160.

Vers la fin de l'oeuvre de Del Vecchio, la notion de justice prend un relief encore plus grand dans sa pensée. A ce moment, l'auteur se rapproche grandement de la théorie traditionnelle de la loi naturelle et en vient à concevoir l'idéal de justice ou loi naturelle comme une manifestation, proportionnée à la nature humaine, de la justice divine ou loi éternelle.⁵⁸ Cette justice divine est identique à l'essence de la divinité; elle est Vertu qui est synthèse de toute vertu portée à son point absolu; elle est le fondement ultime et divin du droit. Par cet enracinement de l'idéal de justice dans cette justice par excellence, cet idéal apparaît encore davantage comme étant la vocation suprême de l'homme, être à la fois moral et social.⁵⁹

3- CONCLUSION

La notion de justice est donc fondamentale dans l'oeuvre de Del Vecchio, puisqu'elle fonde, tant au point de vue logique qu'au point de vue éthique, l'immutabilité du droit. L'étude de cette notion nous révèle également toute l'ampleur de la pensée de l'auteur, toute l'étendue de ses connaissances, toute la rigueur de son analyse.

De plus, ce problème central nous montre clairement l'appartenance de Del Vecchio au courant du néo-kantisme juridique, tant parce que la justice est vue comme fondée

⁵⁸ G. DEL VECCHIO, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1965, p. 114.

⁵⁹ L. VELA, op.cit., p. 197.

sur l'autonomie de l'homme et comme condition de sa liberté, que par sa conception d'une forme juridique de la conscience et celle d'une loi du progrès juridique.

Cette question de la justice, d'autre part, nous indique que cette fidélité à l'idéalisme critique n'est ni aveugle ni bornée. En effet, la synthèse de Del Vecchio, à ce sujet, est fortement influencée par les traditions chrétienne et gréco-romaine. Elle subit cette influence surtout en ce qui concerne sa conception de la loi éternelle et de la liaison de cette loi avec la loi naturelle.

V- NOTRE TRAITEMENT DE LA NOTION DE JUSTICE, TELLE QU'ELLE SE PRESENTE DANS L'OEUVRE DE DEL VECCHIO

Après avoir, au début de cette introduction, souligné l'importance de la philosophie du droit, principalement à notre époque, et les raisons qui motivaient notre étude de la pensée de M. Del Vecchio, nous avons ensuite exposé brièvement son projet global, ce qui nous a alors permis de situer le problème de la justice dans ce projet. Cet examen de la position propre du problème de la justice a fait ressortir sa place fondamentale, primordiale, dans l'ensemble de l'oeuvre de l'auteur, ce qui justifie implicitement notre volonté de consacrer le présent travail à l'étude de cette question.

1- PERSPECTIVES DU TRAVAIL

Cependant, à cause des limites d'un travail de maîtrise, cette étude ne se veut pas un exposé, poussé jusque dans les moindres implications, de la théorie entière de la justice,

que M. Del Vecchio a progressivement élaborée à travers son oeuvre. Les implications de la question de la justice y sont en effet si nombreuses, si importantes et si complexes que sa théorie entière de la justice prend pratiquement la dimension de toute cette oeuvre.

Dans ce travail, nous nous proposons d'aller directement au coeur même du problème de la justice dans la pensée de l'auteur. Notre but sera de dégager la signification de la notion de justice et de souligner ses aspects principaux.

Nous nous efforcerons, dans ce sens, d'analyser la pensée de l'auteur sur la justice dans sa perspective la plus abstraite, la plus théorique, la plus "philosophique." En d'autres termes, nous chercherons à mettre en relief le sens propre, les caractères philosophiques et le fondement métaphysique de la notion de justice, tout en laissant résolument de côté le lien que l'auteur fait entre la justice, dans sa perspective "théorique", et les diverses situations sociales empiriques et particulières.

Dans ce but, nous concentrerons nos recherches dans les domaines "logique" et "déontologique"; domaines qui nous semblent les plus importants pour notre sujet, et nous nous attacherons particulièrement au point de départ de l'auteur, à ses présupposés fondamentaux (en chacun de ses plans).

Ayant ces objectifs en tête, nous constatons, lorsque nous considérons le sujet qui nous intéresse dans les cadres que nous venons ainsi de fixer, que, comme la plupart des

questions philosophiques d'ailleurs, il se fractionne en quelques sous-problèmes connexes, reliés, mais ayant quand même chacun leur position propre.

Le premier de ces sous-problèmes concerne le sens du concept de la justice et les raisons pour lesquelles l'auteur, au point de vue épistémologique, affirme qu'il est une attitude nécessaire et fondamentale de la conscience, une de ses formes propres.

Un second sous-problème, très étroitement relié au premier et névralgique pour notre propos, consiste à découvrir comment cette forme juridique, "essence" du concept de la justice, peut être, comme l'auteur le prétend, à la fois une attitude de la raison théorique et de la raison pratique.

Deux autres questions importantes concernent les conceptions (et les implications première que cela comporte) que l'auteur se fait, tout d'abord de la justice vue comme idée, puis la justice comme sentiment.

Un dernier sous-problème, un peu à part à cause de sa situation dans l'oeuvre de Del Vecchio, est celui des rapports entre justice humaine et justice divine.

2- DELIMITATION DU SUJET

Ces questions ainsi énumérées forment, en gros, l'objet du présent travail.

De plus, comme nous essaierons de cerner la "substance" même de la motion de justice et d'en présenter les fondements, nous limitant au plan strictement théorique,

"abstrait", nous devons malheureusement passer sous silence de nombreuses questions, liées à celle que nous traitons, mais non fondamentales à sa compréhension, bien que l'auteur ait parfois longuement traité certaines d'entre elles.

Il y a tout d'abord le problème de la justice criminelle, problème abordé assez fréquemment par l'auteur, entre autres dans deux essais réunis sous le titre: Essai sur la justice pénale et la réparation du préjudice.⁶⁰ Nous ne verrons pas cette question car elle constitue une tentative pour régler un problème concret, précis, bien délimité, à partir de principes plus généraux que nous toucherons. Elle est, en quelque sorte, marginale par rapport à ce qui nous intéresse.

La question des rapports entre schème logique de la justice et recherche d'une définition logique du droit ne sera vue qu'indirectement lorsque nous étudierons la justice vue comme schème logique du juridique. Le schème logique de la justice et le droit au point de vue logique sont certes des aspects intimement liés sinon identiques de la théorie de la juridicité esquissée par Del Vecchio. Mais pour résoudre cette question, il faudrait étudier toute cette théorie de la juridicité, ce qui serait nous éloigner de notre but.

En ce qui concerne les implications, sur le plan déontologique, de l'idéal de justice, nous toucherons uniquement celles qui sont vraiment de nature d'éclairer le sujet que

⁶⁰ Inclus dans: S. DEL VECCHIO, La justice-la vérité, 1955.

nous voulons traiter. Nous nous arrêterons donc aux plus fondamentales, aux plus générales, n'essayant pas de présenter jusqu'en ses moindres détails la théorie du droit naturel de Del Vecchio, ce qui serait certes intéressant et utile, mais rallongerait inutilement notre travail.

Finalement, nous n'aborderons pas la question concernant les rapports entre idéal de justice et histoire du droit, ni celle entre ce même idéal et la justice positive et le droit positif. Nous ne verrons pas directement non plus une autre question qui s'intègre aux précédentes, à savoir la dialectique propre de la justice sur le plan concret. Comme nous voulons axer notre recherche sur le plan plus théorique, c'est-à-dire plus près des postulats fondamentaux de M. Del Vecchio, nous mettrons en veilleuses ce problème important certes, mais secondaire par rapport à ce qui nous intéresse.

3- PLAN DU TRAVAIL

Quand, à la structure de notre travail et à la démarche employée, nous essaierons de coller, dans toute la mesure du possible, à la pensée de l'auteur. Notre division des chapitres et l'ordre interne de chacun d'eux se fera, nous l'espérons, selon le cheminement que nous croyons trouver chez M. Del Vecchio, et selon l'enchaînement même des problèmes qu'il soulève.

Ainsi dans un premier chapitre, nous tâcherons, dans un premier temps, de cerner la signification propre du concept

de la justice dans la pensée de l'auteur. Dans un deuxième temps, nous nous emploierons à mettre en relief comme l'idée d'altérité, "essence" de ce concept, constitue une forme propre de la conscience, idée d'altérité qui est à la fois une exigence de la raison théorique et une exigence de la raison pratique.

Le deuxième chapitre étudiera comment, sur le plan logique, l'idée d'altérité constitue le schème formel de toute expérience juridique. Nous serons alors amenés à dégager les principaux éléments logiques du concept de la justice, éléments qui forment le point de départ d'une théorie de la juridicité, et à indiquer les subdivisions logiques de la justice.

Dans un troisième chapitre, nous suivrons l'auteur lorsqu'il dégage, sur le plan déontologique, l'idéal de justice à partir de la nature humaine, idéal qui exprime sur le plan pratique cette fois, la corrélation intersubjective, "essence" du concept de la justice, corrélation qui devient alors le critère d'évaluation de toute expérience juridique.

Finalement, le quatrième chapitre traitera des relations entre idéal de justice et justice divine. Nous verrons qu'à ce sujet la pensée de M. Del Vecchio présente une certaine évolution. En effet, dans la dernière partie de son oeuvre, l'auteur a dû abandonner sa perspective néo-kantienne lorsqu'il a tenté, non sans difficulté, à cause de son point de départ critique, de rattacher l'idéal de

justice à la loi éternelle, à la justice divine, se rapprochant alors beaucoup de la conception thomiste de la loi naturelle.

Pour terminer, disons un mot de la documentation utilisée. A ce sujet, nous n'avons malheureusement pas pu consulter, à cause de la rareté de certains volumes, introuvables au Canada, toute l'oeuvre de l'auteur, et nous informer parfaitement sur toute la gamme des sujets que M. Del Vecchio a abordé. Cependant, comme notre bibliographie peut en témoigner, nous avons heureusement pu étudier les principales oeuvres de l'auteur, et couvrir les grandes étapes de sa pensée, en ce qui a trait au sujet de cette thèse.

PREMIER CHAPITRE

LE CONCEPT DE LA JUSTICE

Ce premier chapitre sera consacré à l'étude générale du concept de la justice, tel qu'il se retrouve dans la pensée de M. Del Vecchio.

Un travail consacré à la notion de justice dans l'oeuvre de l'auteur doit nécessairement commencer par une telle recherche portant sur le concept de la justice. L'examen préalable de ce concept est, en effet, essentiel pour comprendre le développement subséquent du problème de la justice dans la pensée de Del Vecchio, d'autant plus que, pour l'auteur lui-même, l'étude du concept de justice est le point de départ de toute sa théorie de la justice. Ainsi, c'est à partir de l'explicitation du concept de la justice, dans son essai La justice,⁶¹ que l'auteur développe le double aspect logique et déontologique de la justice, dualité qui est, comme nous le verrons plus loin, le point charnière de toute sa pensée.

C'est pourquoi la tâche première de ce travail sera la mise en lumière du sens spécifique du concept de la justice et de ses traits principaux. Dans cette perspective, nous nous attacherons, dans ce chapitre, à en dégager successivement la signification propre, puis le fondement épistémologique.

⁶¹ Voir dans: G. DEL VECCHIO, La justice-la vérité, 1955, pp. 3 à 135. La substance des deux premiers chapitres de cette thèse sera principalement tirée de cette oeuvre de Del Vecchio intitulée La justice, une de ses oeuvres fondamentales, en ce qui concerne notre sujet.

logique, pour terminer, finalement, toujours en suivant la démarche propre de l'auteur, en soulignant le double aspect d'"idée" et de "sentiment" qu'il recouvre.

Il nous faut donc dégager maintenant le sens précis que M. Del Vecchio donne au concept de la justice.

I- SECTION 1: SIGNIFICATION PROPRE DU CONCEPT DE LA JUSTICE

Pour Del Vecchio, l'étude de la notion de justice débute par l'explicitation de la signification du concept de la justice. Cette mise en relief est difficile, mais nécessaire, par le fait même, parce que, comme le concept de "droit", celui de "justice" donne lieu, depuis toujours, à de multiples confusions, divergences et contradictions. Pour les uns, droit et justice sont des termes synonymes, en ce sens que le critère de la justice dans les relations humaines serait la loi, loi qui est souvent affirmée comme juste par le fait même qu'elle est. Pour les autres, au contraire, la justice serait l'objet du droit, l'idéal vers lequel il tend, et sans lequel il ne peut être, à proprement parler, le "droit".⁶²

⁶² G. DEL VECCHIO, La Justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 6.

Remarquons tout de suite, puisque tout le chapitre porte sur le "concept" de justice chez Del Vecchio, que pour Del Vecchio, le concept de quelque chose est le point de rencontre entre sa réalité idéale, universelle, rationnelle, d'une part, et sa manifestation empirique d'autre part. Dans ce sens, pour Del Vecchio, le concept de justice surgirait de l'unification logique des phénomènes empiriques de justice par la projection logique sur eux de l'idée de l'altérité provenant de la forme transsubjective ou juridique de la conscience. (cf H. REICHEL, DEL VECCHIO'S Legal Philosophy, Appendix 1, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 342.

Face à ces divergences, l'auteur, dans La justice, tente tout d'abord, comme hypothèse de travail, d'esquisser, à partir du sens général du "juste" dans le langage, une définition en quelque sorte provisoire de la justice.

1- PREMIERE DEFINITION DE LA JUSTICE

Dans cette recherche de la signification véritable du concept de la justice, l'auteur remarque, tout d'abord, que, dans son sens le plus général, tel qu'il se retrouve dans le langage, "le terme justice indique une conformité, une convenance, une proportion quelconque".⁶³ De cette façon, on qualifie couramment de "juste", un jugement, un calcul mathématique, une remarque, etc.

Cette notion du "juste" n'est pas inexacte, mais elle est trop vague. Elle ne contient pas explicitement l'élément qui seul peut lui donner son sens spécifique, c'est-à-dire l'élément d'intersubjectivité. Pour Del Vecchio, en effet, "ce n'est pas n'importe quelle proposition ou équivalence, à bien regarder, qui réalise à proprement parler l'idée de justice, mais seulement celle qui se réalise ou peut se réaliser dans les relations entre plusieurs personnes."⁶⁴

⁶³ G. DEL VECCHIO, La justice dans La justice-la vérité, 1955, p. 6.

⁶⁴ IDEM, Ibidem, p. 6, Les derniers mots de cette citation sont en italiques dans le texte de l'auteur.

Ainsi, dans son sens spécifique, la justice est, au départ, définie par Del Vecchio comme "le principe de coordination entre les êtres subjectifs".⁶⁵

Cependant, cette première définition ne satisfait pas totalement Del Vecchio, car pour lui, "le langage n'est pas un guide suffisamment sûr pour une enquête logique; et il peut même devenir une cause d'erreur".⁶⁶ C'est pourquoi cette première définition, selon lui, "mérite d'être expliquée et déterminée".⁶⁷

Pour en arriver à plus d'exactitude et de certitude, l'auteur effectue alors une brève rétrospective historique de diverses conceptions de la justice élaborée par la philosophie passée, afin d'en dégager les éléments d'une définition exacte.

2- NECESSITE D'UNE RETROSPECTIVE HISTORIQUE

Pour l'auteur, une telle étude de l'histoire de la philosophie est essentielle, à ce stage-ci de sa démarche, car les éléments fondamentaux, nécessaires à l'élaboration d'une définition exacte de la justice, peuvent être retrouvés, dispersés, à travers les diverses phases de la pensée philosophique.

⁶⁵ IDEM, Ibidem, p. 7. Ces mots ont été mis en italiques par l'auteur.

⁶⁶ IDEM, Ibidem, p. 8 note 6.

⁶⁷ IDEM, Ibidem, p. 7.

En effet, depuis les débuts de l'histoire de la philosophie, les plus grands penseurs, mus par l'idée imprécise et le sentiment vague du juste, de même que par l'importance d'un critère de justice dans les relations humaines, se seraient efforcés de préciser le sens et la nature du juste:

Au-delà des particularités contingentes, il y a les postulats éternels de la raison, et ce n'est pas en vain qu'au cours d'un travail millénaire, les a affrontés une phalange d'esprits d'élite qui, spéculant sur l'idée de justice... sont parvenus à déterminer au moins les lignes fondamentales et universellement valides pour la solution de ce problème. 68

Historiquement, selon Del Vecchio, la philosophie, lorsqu'elle tentait de préciser l'essence de la justice, s'est arrêtée successivement à chacun des éléments qui semblaient rendre cette essence. Elle a ainsi, tout à tour fixé son attention sur l'élément d'égalité avec l'Ecole pythagoricienne, sur celui d'harmonie, avec Platon, sur celui de proportion, avec Aristote, et surtout, sur l'élément d'ordre. Plusieurs conceptions de la justice furent ainsi développées par la pensée philosophique; mais aucune n'a cependant réussi selon Del Vecchio, à cerner totalement le sens spécifique du concept de justice. 69

Nous ne pouvons ici, car ce serait déborder les cadres de ce travail, suivre M. Del Vecchio à travers toutes les étapes de son étude historique des diverses conceptions de la

68 IDEM, La parole de Pie XII et les juristes, dans: Humanité et unité du droit, 1963, p. 133.

69 IDEM, Giustizia e Diritto, 1934, p. 3-4.

justice. Il nous faudra cependant, car cela est nécessaire à notre propos, souligner les deux conceptions que l'auteur d'une part, retient de sa recherche historique et, d'autre part, forme à partir d'elle.

Nous verrons donc, successivement, la conception de la justice comme vertu universelle, puis le concept plus étroit de la justice comme principe social.

3- LA JUSTICE COMME VERTU UNIVERSELLE

Pour arriver à préciser l'"essence" et le sens propre du concept de la justice, Del Vecchio dégage une première signification de ce concept, signification qui remonte au tout début de la pensée grecque et qui demeure, même lorsque cette pensée en arrive à plus de précision et de spécification. ⁷⁰

Dans cette première conception, la justice est vue comme "correspondance à quelque chose de préétabli".⁷¹ Elle implique donc "l'idée d'une proportion et d'un ordre, dont se dégage une harmonie déterminée".⁷² Dans cette perspective, cette première conception dégagée par l'auteur, voit surtout la justice comme un attribut de la divinité, "afin de mettre en valeur l'infaillible proportion de l'harmonie intrinsèque de ses volontés". ⁷³

⁷⁰ IDEM, La justice, dans: La justice-la vérité, 1955, p.9.

⁷¹ IDEM, Ibidem, p. 9.

⁷² IDEM, Ibidem, p. 11.

⁷³ IDEM, Ibidem, p. 9.

Pour l'homme, dans ce sens, être juste réside "dans le respect des volontés de la divinité, que ce respect implique ou non une relation avec d'autres sujets". ⁷⁴

Cette première conception de la justice trouve, pour Del Vecchio, son sommet dans la pensée platonicienne qui, elle aussi, considèrerait la justice comme vertu universelle, comme "vertu par excellence, souveraine parmi toutes et omnicompréhensive", ⁷⁵ vertu qui, par sa généralité, englobe toutes les autres vertus plus particulières.

Dans ce sens, la justice serait la "forme éthique ou déontologique" suprême, le "principe régulateur de toute la vie individuelle et sociale". ⁷⁶ Et l'essence de la justice, dans la pensée de Platon, consisterait à faire ce que l'on doit faire, à épanouir les facultés naturelles de chaque partie de l'âme et de chaque catégorie sociale. ⁷⁷

Ainsi, d'après Del Vecchio, la justice pour Platon est

la vertu qui régit et harmonise l'action tant des particuliers que des multitudes assemblées, en assignant à chaque faculté ou énergie la direction et les tâches qui lui sont propres. Elle ... (est le) principe formel qui réunit entre elles tant les diverses parties, que leurs vertus mêmes. ⁷⁸

74 IDEM, Ibidem, p. 9.

75 IDEM, Ibidem, p. 18.

76 IDEM, Ibidem, p. 19.

77 IDEM, Ibidem, p. 19.

78 IDEM, Ibidem, p. 19

Cette première conception de la justice, malgré sa généralité, est éminemment valable pour M. Del Vecchio, et nous verrons, au chapitre quatrième, qu'après l'avoir d'abord délaissée parce qu'il la trouvait trop large, il s'en est malgré tout rapproché grandement vers la fin de son oeuvre.

De toute façon, par sa grandeur même et sa "profondeur", cette première conception, selon l'auteur, conduit à la découverte du sens précis du concept de la justice:

Personne ne pourrait méconnaître l'ampleur et la profondeur de cette doctrine, qui fait de la justice un tout avec l'harmonie, la perfection et la beauté. Mais dans la généralité et l'ampleur mêmes d'une pareille formule se trouve, pour ainsi dire, le punctum pruriens qui convie à une élaboration ultérieure, non pas tant pour combattre cette doctrine, qui garde toujours sa propre splendeur, que pour soumettre à l'analyse les différents éléments qu'elle contient." 79

Le passage de ce sens large de la justice à une signification plus précise et plus juste est, en quelque sorte, naturel et nécessaire pour l'esprit. En effet, "ordre", "harmonie", et même "perfection" impliquent virtuellement, rapprochement de termes distincts, ce qui laisse déjà entrevoir le concept de la justice vu comme critère régulateur des rapports entre sujets opposés: "Déjà, par un processus dialectique naturel on devait passer de cette première détermination générique à celle-ci plus précise, et cela presque nécessairement". 80

79 IDEM, Ibidem, p. 19. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

80 "Gia per un naturale processo dialettico da quella prima generica determinazione si dovera passare, quasi necessariamente, a questa piu precisa."
IDEM, Giustizia e Diritto, 1934, p. 5.

Tout ceci nous mène à l'élaboration du sens véritable du concept de justice pour M. Del Vecchio.

4- LA JUSTICE AU SENS PROPRE OU CONCEPT GÉNÉRIQUE DE LA JUSTICE

Une deuxième conception de la justice, plus étroite mais plus juste, et qui considère "la justice comme principe exclusivement social"⁸¹ aurait également été mise en lumière par la pensée grecque, parallèlement et à partir de la conception platonicienne.

Malheureusement, l'auteur n'a pas dégagé clairement et précisément cette seconde signification qui est pourtant, selon lui, spécifique. Elle ressort cependant de ses commentaires sur les philosophes qui tentèrent, selon lui, d'en arriver à ce deuxième sens plus précis. Dans les lignes qui vont suivre, nous nous emploierons donc, à mettre en relief et à rapprocher les éléments, qui, dans ces commentaires, nous semblent constitutifs de la définition de la justice qu'il paraît accepter comme spécifique.

Le concept plus étroit de la justice comme principe social fut, dans la pensée grecque, approché en premier lieu par l'Ecole pythagoricienne. Cette Ecole, qui voyait la justice comme une égalité entre des sujets opposés⁸², a élaboré un concept de la justice qui n'est pas entièrement

⁸² G. DEL VECCHIO, Giustizia et Diritto, 1934, p. 3; et: La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 36.

⁸¹ IDEM, La justice, dans: La justice-la vérité, 1955, p.22, et H. LEVY - ULLMAN, Introduction à: G. DEL VECCHIO, Justice, droit, état, 1938, p. XXIV.

exact mais qui souligne l'aspect fondamental de la justice: l'intersubjectivité.

Car la justice, dans la doctrine de Del Vecchio, a en effet une signification essentiellement sociale. Elle est un rapport impliquant une comparaison entre des termes distincts, et qui ne trouve son sens véritable que si on l'envisage par rapport aux actions et exigences réciproques de plusieurs sujets:

Dans son sens le plus propre, la justice est toujours et nécessairement sociale, parce qu'elle implique une relation entre plusieurs sujets: l'individu est considéré par elle précisément sub-specie societatis.⁸³

De plus, comme Saint Thomas, qui aurait repris et approfondi ici la pensée d'Aristote, l'aurait soutenu l'un des premiers et avec raison, la justice serait fondamentalement un rapport de proportion ou d'égalité entre ces exigences réciproques des sujets: comme l'auteur l'a mentionné dans sa première définition tirée du langage, la justice a pour "fonction spécifique de marquer entre elles (entre ces exigences) une limite et une proportion harmonieuse".⁸⁴

Ainsi, comme l'Ecole pythagoricienne l'avait implicitement souligné, l'élément spécifique du concept de la justice est celui de l'altérité: "le juste au sens propre consiste dans une relation "d'altérité"⁸⁵.

⁸³ IDEM, La justice, dans: La justice-la vérité, 1955, p.32. Les mots soulignés ont été mis en italiques par l'auteur.

⁸⁴ IDEM, Ibidem, p. 36.

⁸⁵ IDEM, Sur le prétendu caractère politique du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 87.

Cependant, tout rapport intersubjectif, au sens large, n'est pas nécessairement susceptible d'être qualifié de juste: au début de l'oeuvre de l'auteur, il ne saurait y avoir de rapport de justice entre l'homme et un animal,⁸⁶ ni entre l'homme et Dieu,⁸⁷ à proprement parler. Le terme "intersubjectivité" ou "altérité" doit donc être entendu ici dans son sens le plus strict et, dans ce sens, un rapport de justice ne peut exister qu'entre des sujets humains.⁸⁸ L'homme est donc le seul "animal juridique", et cela, parce qu'il est le seul être rationnel.

De plus, un rapport de justice implique chez l'homme une reconnaissance réciproque du caractère de sujet de l'autre, c'est-à-dire une reconnaissance de sa capacité d'auto-détermination et de son droit de la revendiquer. C'est pourquoi "le rapport juridique existe toujours entre des sujets et n'existe seulement qu'entre sujets qui se reconnaissent comme tels, c'est-à-dire comme personnes".⁸⁹

Ainsi, à partir des points fondamentaux qu'il dégage de cette deuxième conception plus spécifique qui s'est élaborée progressivement au sein de la pensée philosophique, Del Vecchio arrive à retrouver à peu près les mêmes éléments que ceux tirés précédemment de l'étude du langage. C'est pour-

⁸⁶ IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 74.

⁸⁷ IDEM, Ibidem, p. 16, note 3.

⁸⁸ IDEM, Ibidem, p. 7, note 6.

⁸⁹ IDEM, Ibidem, p. 96, note 5. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

quoi il définit maintenant la justice en reprenant en d'autres termes sa définition première, c'est-à-dire comme "le criterium des relations réciproques entre plusieurs sujets"⁹⁰

Après avoir ainsi dégagé la signification propre du concept de la justice, première étape de ce chapitre, il convient maintenant, dans les pages qui vont suivre, de tenter de rencontrer la deuxième tâche que nous nous sommes fixés au début de ce même chapitre. Cette tâche réside dans la recherche du fondement épistémologique du concept de la justice.

II- SECTION 2: FONDEMENT EPISTEMOLOGIQUE DU CONCEPT DE LA JUSTICE

Dans une philosophie du droit néo-kantienne comme celle de Del Vecchio, la recherche du fondement épistémologique du concept de la justice est essentielle pour saisir la nature véritable de ce concept. En effet, dans la philosophie du droit de Del Vecchio, la notion de la justice au sens propre est, comme nous le verrons maintenant, une "attitude nécessaire et fondamentale de la conscience".⁹¹

1- LE CONCEPT DE LA JUSTICE DECOULE D'UNE ATTITUDE NECESSAIRE DE LA CONSCIENCE

Pour arriver à cerner l'"essence" de la justice, sa nature véritable, de même que ses aspects fondamentaux, Del Vecchio commence sa recherche par une critique des limites et des conditions de la connaissance humaine.

⁹⁰ IDEM, Ibidem, p. 9.

⁹¹ IDEM, Ibidem, p. 61.

Dans ce sens, la méthode épistémologique de Del Vecchio est ici franchement kantienne et, par cette méthode critique, l'auteur cherche à découvrir la condition nécessaire, absolue et à priori de toute expérience concrète de justice, c'est-à-dire sa "forme" logique:

Philosophiquement, la pleine et profonde signification de cette thèse ne pouvait se comprendre que par l'instauration de la critique gnoseologique: laquelle a montré la nécessité de rechercher dans la nature même de l'esprit comme sujet, la racine des attitudes fondamentales de la conscience". 92

Or, comme nous l'avons mentionné, la justice, dans la pensée de l'auteur "représente une des attitudes nécessaires et fondamentales" de la conscience. 93 C'est pourquoi, pour cerner l'"essence" du concept de la justice, c'est-à-dire sa "forme", 94 Del Vecchio commence par distinguer les éléments universels et à priori qui précèdent et sont la condition logique de l'expérience, des éléments de connaissance tirés a posteriori de cette même expérience, par généralisation:

92 "Filosoficamente, il pieno e profondo significato di questa tesi poteva comprendersi solo coll' instaurarsi della critica gnoseologica: che ha mostrato la necessità di ricercare nella stessa natura dello spirito come soggetto la radice degli atteggiamenti fondamentali della coscienza".
G. DEL VECCHIO, Giustizia e Diritto, 1934, p. 61.

93 IDEM, La justice, dans: La justice-la vérité, 1955, p. 6.

94 J.H. DRAKE, Editorial Preface to the volume: G. Del Vecchio, The Formal Bases of Law, 1921, p. XXII.

Let us distinguish experience from its condition, which is the element of universality given us with every single fact of experience but which at the same time transcends it, forming a potential logical center for a definite number of other experiences. Let us call this element the form, or we can call it the concept, if we mean by this word not the sum or empirical equivalent of a number (no matter how large) of data, but their essence, universal, superior, and logically anterior to every particular example or application⁹⁵.

Ainsi, d'une part, Del Vecchio reconnaît "qu'il existe des notions "a posteriori" dérivées en quelque sorte de nos sens", ⁹⁶ par généralisation. Mais ces notions tirées de l'expérience ne présentent qu'une connaissance incertaine. Elles n'ont qu'une vérité toute relative car elles veulent seulement dire que "up to a given moment of observation, things have been found to exist in a certain fashion".⁹⁷

Mais d'autre part, l'auteur oppose à ces éléments a posteriori, à ces "vérités" relatives, les éléments a priori de la connaissance, les vérités réelles et nécessaires, atteintes par le repli de la conscience sur elle-même:

⁹⁵ G. DEL VECCHIO, The Philosophical Bases of the Idea of Law, dans: The Formal Bases of Law, p. 76, 1921. Notons ici que, dans cette citation, Del Vecchio rapproche les termes "forme" et "concept" d'une façon qui peut être source de confusions, c'est-à-dire qui peut porter à penser qu'ils sont synonymes.

⁹⁶ IDEM, L'unité de l'esprit humain comme base de la comparaison juridique, 1950, RIDC, p. 687.

⁹⁷ A.R. BLACKSHIELD, Empiricist and Rationalist Theories of Justice, 1962, (48) ARSP, p. 63.

Les vérités les plus importantes, les essentielles, les éternelles, sont justement celles que l'esprit trouve gravées en lui-même, dans sa nature rationnelle et non celles qui apparaissent aux sens, trop souvent trompeurs". 98

Ces éléments a priori, ces vérités absolues, sont chronologiquement postérieurs à l'expérience, mais ils la transcendent et la précèdent logiquement car ils en sont les conditions, c'est-à-dire les essences, les formes logiques.⁹⁹

Et c'est justement parce que ces formes et ces concepts sont a priori, immanents à la conscience, libres de l'influence des phénomènes empiriques, hors de la relation cause-effet du monde phénoménal, que leur vérité est nécessaire, absolue et "éternelle".

De là Del Vecchio fonde tout le reste de sa démarche sur l'affirmation que le concept de la justice est justement "une vérité nécessaire antérieure (logiquement) à ses manifestations empiriques".¹⁰⁰

Pour lui, il est donc impensable que l'idée d'intersubjectivité, "essence" ou "forme" de ce concept soit découverte dans l'expérience et qu'elle soit ainsi extérieure, dans sa source, à la conscience. Au contraire, l'altérité (et le concept de justice) est, répétons-le encore une fois, une

98 G. DEL VECCHIO, Socialité et solitude, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 68.

99 IDEM, General Principles of Law, 1956, p. 24.

100 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p.85. Les mots soulignés étaient mis en italiques par l'auteur.

"fonction" essentielle de la nature rationnelle de l'homme, tout comme elle est, par le fait même, la vocation profonde de son être: "cette notion procède directement de la nature intime de la conscience".¹⁰¹

Le concept de justice surgit ainsi directement des tréfonds de notre nature raisonnable parce que la reconnaissance réciproque du caractère subjectif et absolu de l'"autre", ou "corrélacion intersubjective", contribue à constituer la conscience comme telle: "opposer à notre subjectivité une autre subjectivité est une nécessité dans le développement de notre esprit".¹⁰²

Voyons maintenant comment l'auteur justifie, au moyen d'une réflexion critique sur nos structures de connaissance, cette affirmation suivant laquelle le concept de la justice est une attitude nécessaire de l'esprit.

2- EXAMEN DU DOUBLE RAPPORT ANTITHÉTIQUE D'OU SURGIT LE CONCEPT DE LA JUSTICE

Dans la pensée de Del Vecchio, la justice, au point de vue "logique", est une vérité nécessaire et absolue de l'esprit, parce qu'elle est formée par la conscience, au moyen d'un double rapport logique antithétique, dont chacune des deux antithèses est elle-même une forme a priori, nécessaire et immuable de cette conscience.

101 IDEM, Ibidem, p. 61.

102 IDEM, Philosophie de droit, 1953, p. 432.

Ces deux formes reçoivent leur "matière" de l'expérience du monde et des autres. Elles sont clarifiées au fur et à mesure que la pensée philosophique progresse, par analyse critique de la connaissance. Mais elles sont toujours présentes dans la raison humaine, indéfectiblement et immuablement, indépendamment de l'expérience qui fournit l'élément relatif, contingent et variable de la justice.¹⁰³

Le premier de ce double rapport "logique" est constitué par l'antithèse "logique" "sujet-objet" ou "moi-non-moi".

Epistémologiquement, tout sujet connaissant prend conscience de son "moi", dès lors qu'il connaît. Et même plus, il doit prendre ainsi conscience de soi pour connaître, car toute connaissance implique, comme préalable gnoséologique, conscience de soi comme sujet pensant. Mais le sujet pensant ne peut prendre conscience de soi qu'en s'opposant un objet, indépendamment de toute expérience empirique de connaissance, un objet qui, tout comme le "sujet", est nécessairement immanent à la conscience: "L'être subjectif, en tant qu'il a conscience de lui-même, s'oppose nécessairement un objet, lequel rentre de ce fait dans la sphère de la conscience".¹⁰⁴

Comme Del Vecchio le souligne, cette première antithèse est la base de tout l'idéalisme critique, y compris le néo-

103 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p.63.

104 IDEM, Ibidem, p. 61.

kantisme juridique, car elle constitue la conscience comme conscience: "Our consciences exist in as far as an object is opposed to a subject".¹⁰⁵ Et puisque cette antithèse constitue ainsi la conscience, celle-ci ne peut exister comme conscience et s'enrichir qu'à travers elle: "l'antithèse entre le "moi" et le "non-moi" est dominée et comprise dans le moi lui-même, lequel précisément vit et se développe à travers cette perpétuelle duplication et quasi-réfraction de soi".¹⁰⁶ Toute recherche du fondement épistémologique du concept de la justice doit donc nécessairement s'appuyer sur ce premier rapport logique, sur cette première "attitude nécessaire et fondamentale de la conscience".

Mais, tout essentiel qu'il soit, ce premier rapport antithétique est insuffisant pour fonder le concept de justice ~~comme~~ ^{SUR UNE} fonction nécessaire de la conscience. Del Vecchio lui en juxtapose donc un second qui ^{EST} un rapport sujet-sujet cette fois.

Ce deuxième rapport est lui aussi immanent à la conscience, a priori et étape nécessaire du développement "logique" normal de l'esprit, de même que cadre formel de toute relation intersubjective concrète. Cette nouvelle antithèse bien que s'appuyant sur la première, est cependant nettement distincte d'elle, dans la pensée de l'auteur.

¹⁰⁵ IDEM, Ethics, Law and the States, 1935, IJE, p. 34.

¹⁰⁶ IDEM, La justice, dans: La justice-la vérité, 1955, p. 61.

Par souci de clarté, nous distinguerons dans cette seconde antithèse sujet-sujet, deux étapes complémentaires, bien que Del Vecchio ne le fasse pas lui-même explicitement.

La première étape de cette seconde antithèse est constituée par le rapport qui naît lorsque l'objet que le sujet s'oppose logiquement est aperçu comme pouvant être un autre sujet. En prenant conscience de soi, le sujet vient à s'opposer logiquement un autre sujet, semblable à lui, à la seule différence qu'il n'est pas "moi":

l'objet que le sujet s'oppose peut être reconnu à son tour par celui-ci comme sujet: dans cette hypothèse, un nouveau rapport naît, rapport qui ne peut plus se réduire à une simple formule antithétique générale: moi et non-moi, mais qui doit être conçu précisément comme un rapport intersubjectif, c'est-à-dire entre un moi et un autre moi. 107

Cette opposition sujet-sujet n'est pas tirée de l'expérience empirique des autres sujets. Au contraire, comme la première antithèse sujet-objet sur laquelle elle se fonde elle a "son propre siège dans la conscience: c'est même une attitude immanente et qui ne peut être abolie, une fonction a priori de la conscience même".¹⁰⁸

Cette opposition sujet-sujet ne détruit pas le premier rapport antithétique plus général sujet-objet. Au contraire la conscience, par ce nouveau rapport, se développe tout en

¹⁰⁷ IDEM, Ibidem, p. 61. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

¹⁰⁸ IDEM, Ibidem, p. 61. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

s'appuyant sur le premier et en l'englobant: car dans le rapport sujet-sujet,

se retrouvent les mêmes éléments que dans le rapport général, mais ces éléments sont compliqués et presque entrecroisés entre eux en une forme nouvelle, de manière à constituer un enrichissement ou un renforcement intrinsèque de ce même esprit. 109

Et c'est ici, précisément, que nous pouvons dégager notre seconde étape de cette deuxième antithèse. Cette seconde étape constitue comme tel le rapport intersubjectif et objectif qui est l'"essence" du concept de la justice.

Cette seconde étape réside dans l'objectivation de l'antithèse sujet-sujet qui constituait notre première étape: en plus de s'opposer logiquement un autre moi qu'il voit comme un objet de connaissance, le sujet se saisit comme objet possible de connaissance de la part de cet autre moi, établissant ainsi la corrélation intersubjective qui est le coeur du concept de la justice:

au sujet correspond non plus simplement un objet, mais un objet qui est à la fois un sujet: ce qui signifie, par implication logique, que le sujet, premier terme du rapport, se pose lui-même non plus simplement comme sujet, mais aussi comme objet à l'égard du second terme. Reconnaître chez autrui une subjectivité équivaut en fait à reconnaître chez soi une objectivité, (une existence d'objet), par comparaison avec la subjectivité d'autrui. 100

109 IDEM, *Ibidem*, p. 62. Le mot souligné est mis en italiques par l'auteur.

110 IDEM, *Ibidem*, p. 62. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

Sous l'influence de Fichte,¹¹¹ Del Vecchio adopte ici, comme il le souligne d'ailleurs lui-même, une position originale vis-à-vis de la majorité des philosophes néo-kantiens. Contre eux, il trouve ridicule la prétention suivant laquelle seule l'existence du monde (ou "objet") est déductible a priori du sujet pensant qui prend conscience de soi, tandis que l'existence des autres sujets serait découverte de manière empirique par l'expérience concrète de la présence au monde des autres, avec nous: "l'opposition entre sujet et sujet n'est nullement plus contingente que l'opposition entre sujet et monde extérieur".¹¹²

La certitude de l'existence d'autres sujets, tout comme celle de l'existence du monde objectif sur laquelle elle s'appuie, est donc apodictique, nécessaire et immédiate, tout en impliquant, cependant, "un nouvel élément et une nouvelle référence supra sensible: ce qui ne s'expliquerait pas si le moi ne s'opposait essentiellement qu'au non-moi".¹¹³ Et puisqu'elle est ainsi, indépendamment de l'expérience concrète de l'autre, le développement logique nécessaire du premier rapport sujet-objet, l'idée d'altérité, qui constitue à proprement parler le concept de la justice, serait

¹¹¹ IDEM, Ibidem, p. 64, note 1.

¹¹² IDEM, Ibidem, p. 62.

¹¹³ IDEM, Ibidem, p. 63.

formulée par le sujet même si celui-ci n'avait jamais, ^{en} par hypothèse, aucune expérience concrète de l'existence des autres sujets. ¹¹⁴

Pour justifier définitivement ce caractère a priori de l'"altérité" et pour l'explicitier d'avantage, ce qui lui permettrait d'échapper une fois pour toutes à l'objection de l'origine empirique de l'idée d'intersubjectivité, Del Vecchio reformule l'antithèse constitutive du concept de justice. Il la présente en termes de "contenant" et de "contenu", c'est-à-dire de "pensant" et de "pensé", termes corrélatifs qui, il l'espère, feront ressortir clairement le caractère fondamentalement corrélatif et a priori des deux pôles que recouvre l'idée d'altérité.

Ainsi, le sujet se saisit tout d'abord comme pensant (contenant), puis forme l'autre terme du rapport: le pensé (contenu). Il envisage ensuite la possibilité, à partir de ce pensé, d'un autre sujet pensant (autre contenant), d'où découle la possibilité du rapport réciproque pensant-pensant.

Le sujet, en tant qu'il s'attribue une part dans un tel rapport, se pose bien dans la première forme (comme contenant ou pensant), mais en tant qu'il a conscience des deux termes du rapport, il ne peut pas ne pas concevoir lui-même, même objectivement, comme un possible contenu ou pensé (de la part d'autrui). L'idée d'altérité (ou de la position objective du moi) naît ainsi, nécessairement, des éléments essentiels de la conscience. ¹¹⁵

¹¹⁴ IDEM, Ibidem, p. 63.

¹¹⁵ IDEM, Ibidem, p. 63. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

Ainsi, au début du cheminement de l'auteur, la justice n'est pas, au départ et avant tout, vue comme vertu, comme exigence éthique d'égalité et d'ordre, comme elle l'est dans la philosophie thomiste. La justice est, dans son premier aspect caractéristique et fondamental, un concept immuable et a priori qui recouvre une attitude propre, un mouvement nécessaire de la raison "théorique", et qui lui est intime, "connaturel" en quelque sorte, puisqu'il contribue à la constituer comme conscience.

De là à affirmer ensuite l'existence d'une forme juridique propre de la conscience, il n'y a qu'un pas, inévitable parce que déjà soutenu implicitement dans tout ce qui précède, et que M. Del Vecchio, comme nous le montrerons dans les pages suivantes, franchit sans hésiter, en fidélité avec son point de départ critique et avec le sens qu'il donne au concept de la justice.

3- L'ALTERITE, "ESSENCE" DU CONCEPT DE LA JUSTICE, EST UNE FORME PROPRE DE LA CONSCIENCE

A ce point-ci de sa démarche, l'analyse critique permet à l'auteur de présenter sous leur vrai jour les éléments principaux qui entrent, comme nous l'avons vu, dans la définition du sens propre du concept de justice.

En effet, elle conduit tout d'abord Del Vecchio à affirmer l'existence d'une forme juridique propre de la conscience. Cette forme n'est découverte et analysée par la conscience que dans un second mouvement, après celui de sa découverte dans l'expérience, mais logiquement précède et

spécifie toute expérience concrète de justice. Cette forme logique de la justice est justement l'altérité qui est constituée du double rapport antithétique que nous venons d'étudier et, à ce titre, elle est l'élément spécifique et constitutif du concept de la justice:

Il y a une forme spécifique de la conscience que nous pouvons appeler conscience trans-subjective, par laquelle le sujet s'oppose objectivement à d'autres et se reconnaît comme appartenant à un ordre de rapports avec d'autres; en somme, il y a une conscience de soi en forme objective, pour laquelle la subjectivité se projette en une coordination. 116

De cette façon, la réflexion gnoséologique de M. Del Vecchio lui donne l'occasion de souligner et justifier l'importance essentielle, pour la conscience, de l'idée d'intersubjectivité. La justice est fondamentale pour l'homme, justement parce que la coordination intersubjective ou altérité, qui est son essence "est une nécessité gnoséologique, dans le sens le plus strict du mot, c'est-à-dire une véritable catégorie de l'esprit".¹¹⁷

116 IDEM, Ibidem, p. 63. Les derniers mots de cette citation sont mis en italiques par l'auteur. Notons que Del Vecchio emploie ici le mot "forme" dans le sens kantien, et non dans le sens que lui donne la philosophie de l'être. Pour lui, une forme est avant tout une catégorie a priori, universelle et immuable de la conscience humaine. Remarquons aussi que pour Del Vecchio, "essence", employée dans son sens kantien est un terme à peu près synonyme de celui de "forme", et "forme" et "essence" sont, dans ce sens, des "réalités" purement logiques. (cf: H.J. DRAKE, Editorial Preface to the volume: G. DEL VECCHIO, The Formal Bases of Law, 1921, p. XXII).

117 IDEM, Sur le prétendu caractère politique du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 92.

Ainsi, par l'affirmation, grâce à l'analyse critique, de l'altérité comme forme propre de la conscience, Del Vecchio rejoint et approfondit le caractère essentiellement social de la justice prise dans sa signification spécifique. En effet, parce que l'altérité est une catégorie de l'esprit, la personnalité rationnelle de l'homme (et la justice qui en surgit) est essentiellement sociale, car le "moi" trouve dans les structures même de la conscience la projection de soi vers autrui.¹¹⁸

Finalement, cette affirmation d'une forme juridique propre de la conscience explicite un autre élément entrant dans le sens propre du concept de la justice, et selon lequel le rapport de la justice ne peut exister qu'entre des sujets humains. En effet, en tant que catégorie de l'esprit dans son "essence", la justice ne peut s'appliquer véritablement qu'aux rapports entre êtres humains, tout d'abord parce qu'elle ne peut être saisie et formulée que par eux, ensuite parce qu'elle implique fondamentalement une dualité de sujets pensants, et finalement parce qu'elle s'impose au seul être rationnel comme une nécessité inéluctable de la vie et du développement de sa conscience.

Tout ceci nous mène à la troisième partie principale de ce chapitre consacré à l'étude du concept de la justice. Il nous reste à souligner dans les prochaines pages de ce tra-

¹¹⁸ L. VELA, El derecho natural en Giorgio Del Vecchio, 1965, AG, p. 159

vail la dualité d'aspect que peut revêtir le concept de la justice, c'est-à-dire à montrer que ce concept, par l'idée d'altérité, recouvre un double aspect d'"idée" et de "sentiment", car l'altérité est à la fois une exigence de la raison théorique et de la raison pratique.

III- SECTION 3: LA JUSTICE EST A LA FOIS IDEE ET SENTIMENT

L'idée d'altérité, "essence" de la justice, est le point névralgique de toute la théorie de la justice de l'auteur. Elle est le trait d'union entre, d'une part la justice comme schème formel, schème découvert par l'analyse critique, sur le plan logique, et d'autre part l'idéal de justice atteint par la démarche de l'auteur sur le plan déontologique. Dans l'oeuvre de Del Vecchio, l'idée d'altérité est donc fondamentale:

Elle a, en réalité, une signification très profonde, car elle indique le dépassement du moi précisément grâce à l'intervention du moi lui-même. Loi admirable de notre nature, qui vaut à la fois comme principe théorique et comme principe pratique! 119

L'idée d'altérité a un double aspect "logique" et "déontologique", selon les deux niveaux, les deux attitudes possibles de la raison, c'est-à-dire le niveau pratique et le niveau théorique.¹²⁰

¹¹⁹ G. DEL VECCHIO, Mutabilité et éternité du droit, dans: Humanité et unité du droit, 1963, p. 26.

¹²⁰ M. DJUVARA, La pensée de Giorgio Del Vecchio, 1937 (7), APDSJ, p. 192

Psychologiquement, elle s'annonce en nous, non seulement comme une idée, mais aussi comme un impérieux et indestructible sentiment, idée et sentiment qui ont cependant une même racine; c'est ce que nous pouvons dire également de la justice, étant donné que tel est précisément le sens propre de l'attitude fondamentale de la conscience que nous venons de décrire". 121

1- LA JUSTICE COMME IDÉE ET COMME SENTIMENT

Ainsi, la justice se trouve tout d'abord en nous comme idée, "as a lamp of idealized intellect".¹²² A ce point de vue, la justice a, nous l'avons souligné déjà, "une valeur théorique comme forme de l'intellect",¹²³ forme dite "trans-subjective" et dégagée par l'analyse critique de la connaissance, au moyen de la raison théorique. Sur ce plan logique, la justice est donc un par schème formel, cadre de toute expérience juridique, et qui permet de définir et spécifier les réalités juridiques.¹²⁴

En tant que sentiment, la justice, par l'altérité, est la loi fondamentale de l'agir: "cette attitude de la conscience répond, au plus profond de notre nature, à une vocation véritable et nécessaire de notre être".¹²⁵

¹²¹ G. DEL VECCHIO, La justice, dans: La justice-la vérité, 1955, p. 64. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

¹²² IDEM, The Crisis of the Science of Law, 1934, (8) TLR, p. 328.

¹²³ IDEM, Philosophie du droit, 1963, p. 433.

¹²⁴ M. DJUVARA, La pensée de Giorgio Del Vecchio, 1937, (7), APDSJ, p. 205.

¹²⁵ G. DEL VECCHIO, La justice, dans: La justice-la vérité, 1955, p. 64. Le mot souligné est mis en italiques par l'auteur.

A ce titre, la justice est un principe éthique absolu, elle est l'idéal déontologique suprême, elle est le critère d'évaluation des diverses expériences juridiques, à partir de la reconnaissance du caractère absolu de la nature humaine. Ainsi, elle a "une valeur pratique, puisqu'elle exprime une exigence absolue qui est à la base de l'un des aspects essentiels de l'Éthique". 126

Dans les lignes qui suivent, nous allons tenter d'expliquer comment l'auteur justifie cette dualité d'aspect que recouvre le concept de la justice.

2- RACINE COMMUNE DE LA JUSTICE COMME IDEE ET DE LA JUSTICE COMME SENTIMENT

Del Vecchio n'exprime pas clairement ce qui, à ses yeux le justifie d'affirmer que la justice, par l'idée d'altérité, est à la fois idée ou principe théorique et sentiment ou principe éthique. Cependant, en rassemblant les divers éléments de réponse épars à travers son oeuvre, il est possible, jusqu'à un certain point, de dégager cette justification: la justice serait à la fois idée et sentiment parce que, d'une part, l'idée d'altérité et le sentiment du juste ont un même fondement (à savoir la nature rationnelle et absolue de l'homme), et que, d'autre part, cette valeur absolue de la personne humaine est le point de rencontre de la raison théorique, qui élabore la justice comme idée, et de la raison

126 IDEM, Ibidem, p. 64.

pratique, qui saisit la justice comme sentiment. De là, le rapport d'altérité se retrouverait au coeur même de chacun des deux plans, théorique et pratique, de la raison.

En premier lieu, Del Vecchio, dans ce sens, mentionne à plusieurs reprises à travers son oeuvre, que l'idée de la justice et le sentiment du juste "ont une même origine"¹²⁷ une "même racine".¹²⁸ Or, comme nous l'avons vu dans la deuxième grande partie de ce chapitre, le fondement épistémologique de la justice, sur le plan logique, se trouve ultimement dans le caractère rationnel du sujet pensant: "l'individualité de laquelle naît le rapport juridique, n'est pas matière mais esprit: c'est l'esprit subjectif qui porte en soi l'ineffable empreinte de l'esprit universel qui le dépasse".¹²⁹ De plus, comme nous le verrons au troisième chapitre, la nature rationnelle de l'homme est également la racine ~~(de la racine)~~ de la justice comme sentiment, en tant qu'elle implique, ici aussi, le dépassement de soi vers autrui.¹³⁰

¹²⁷ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 433.

¹²⁸ IDEM, La justice, dans: La justice-la vérité, 1955, p.64.

¹²⁹ IDEM, Socialité et solitude, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 65

¹³⁰ IDEM, La justice, dans: La justice-la vérité, 1958, p.89.

Ainsi, Del Vecchio affirme, s'éloignant ici de la pensée de Kant, que la reconnaissance du caractère absolu et rationnel de la nature humaine est le point de rencontre de la philosophie pratique et de la philosophie théorique, c'est-à-dire de la raison pratique et de la raison théorique:¹³¹

Ce n'est pas à tort qu'Antonio Rosmini établissait sur cette base le point de contact entre la philosophie théorique et la philosophie pratique (qui apparaissent, comme on le sait, dans le système de Kant, séparées et presque éloignées l'une de l'autre). La "reconnaissance pratique de l'être", c'est-à-dire l'attribution à chaque être de son degré d'entité, est à la fois un principe de raison théorique et de raison pratique ou éthique. 132

Ailleurs, Del Vecchio précise encore davantage en déclarant implicitement qu'une telle jonction se fait parce que le caractère transcendantal du "moi" constitue l'aboutissement ultime de la philosophie théorique, et le point de départ et la base de la philosophie pratique. En d'autres termes, la raison théorique, comme nous l'avons aperçu, finit par mettre en relief, par la réflexion critique, le caractère transcendantal ou "méta-égoïste", absolu et "nouménal", du sujet pensant. Mais une fois ainsi saisi par l'es-

¹³¹ IDEM, La Société des Nations au point de vue de la philosophie du droit international, 1931, (4) RCADJ 0., p. 583-584.

¹³² IDEM, Etat et Société des Etats, dans: Justice, Droit, Etat, 1938, p. 374.

prit, ce caractère absolu devient principe de la raison pratique:¹³³ "The absolute raising of the ego above phenomena, which is the end of theoretical philosophy, is on the other hand, the beginning of ethics".¹³⁴

Ainsi, la justice, par l'altérité qui la constitue, est à la fois idée et sentiment parce que, et la raison théorique et la raison pratique, à partir de leur racine commune, à savoir le caractère nouménal de la nature humaine tel que dégagé par l'analyse critique théorique, doivent, par un mouvement nécessaire et fondamental de leur développement respectif, élaborer, chacune de leur côté, la corrélation intersubjective ou altérité qui est l'essence de la justice:

Ce même motif fondamental de la conscience (le fait de s'élever au-dessus de l'individualité, l'attitude trans-subjective ou méta-égoïstique, la projection du moi sous l'espèce de l'autre), qui rend possible la conception formelle de la justice, constitue même le pivot et le fondement d'une exigence absolue qui, dans cette forme-là peut être plus ou moins constatée, mais qui conserve toutefois sa valeur d'exigence et de critère idéal, au-delà de toute réalisation ou non réalisation empirique, et qui a aussi, et par excellence, le nom de justice. ¹³⁵

¹³³ IDEM, The concept of Nature and The Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 268.

¹³⁴ IDEM, Ibidem, p. 267

¹³⁵ IDEM, La justice, dans: La justice-la vérité, 1955, p. 89.

C'est dans cette perspective, selon nous, que W.J. Rees, dans un compte rendu sur La justice, (dans 1953, (62) PRW, p. 599) déclare, en ce qui concerne le problème du passage de la justice comme idée à la justice comme sentiment, ce qui suit: "His answer to this problem is that a transference from the one to the other, from the recognition of a formal principle to the recognition of an ideal content, is made possible and justified by an identity of motive in the transsubjective consciousness."

Terminons maintenant ce premier chapitre en soulignant l'importance, dans la pensée de Del Vecchio, de cette distinction entre justice comme idée et justice comme sentiment.

3- IMPORTANCE DE LA DISTINCTION ENTRE L'IDEE ET LE SENTIMENT DE LA JUSTICE

Par sa distinction entre justice comme idée et justice comme sentiment, Del Vecchio oppose connaissance et activité et, en définitive, "monde des essences" et "monde des valeurs".¹³⁶

Dans la doctrine de Del Vecchio sur la justice, cette distinction entre "valeurs" et "essences" est fondamentale, et cela, sous deux chefs complémentaires.

Tout d'abord, elle permet à l'auteur d'éviter le formalisme excessif dans lequel s'est embourbé une partie du néo-kantisme juridique. Ce formalisme ne reconnaît aucune valeur et amène une conception caricaturale, parce que vide de sens, de la justice. Mais la distinction entre "idée" et "idéal" de la justice permet à l'auteur, d'une part de spécifier comme tel tout phénomène "juridique", par la découverte du sens, de la définition et des caractères principaux de la justice, et d'autre part, d'évaluer le degré de justice de ces mêmes phénomènes juridiques.¹³⁷ Cette distinction entre

136

J. SEGOND, La renaissance idéaliste et néo-kantienne du droit, 1911, (71) RPFÉ, p. 182.

137

G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 89.

idée et sentiment de la justice est donc névralgique, en ce qui concerne la cohérence doctrinale de la pensée de Del Vecchio.¹³⁸

De façon complémentaire, cette distinction entre aspect "théorique" et aspect "pratique" de la justice en implique une autre entre le "juridique" et le "juste",¹³⁹ ce qui permet d'éviter l'une ou l'autre de deux confusions inévitables sans elle.

Elle empêche en premier lieu de croire que toute loi est juste par le fait même qu'elle existe, ce qui est amené par un formalisme excessif. Del Vecchio déclare explicitement qu'il évite cette confusion grâce à cette "distinction... entre le "juste positif" ou "légal" (dit aussi droit au sens étroit) et le "juste absolu" ou "idéal" (dit aussi droit naturel)".¹⁴⁰

En deuxième lieu, cette distinction, selon Del Vecchio, détruit la prétention, contre toute évidence scientifico-juridique, qu'au point de vue "juridique", il n'y a pas "possibilité d'un "droit injuste" (ou de "lois injustes")"¹⁴¹, prétention qui découle d'une considération exclusive des valeurs.

¹³⁸ IDEM, Souvenirs d'un philosophe du droit, 1961, (6) APD, p. 142.

¹³⁹ L. VELA, op.cit., p. 190

¹⁴⁰ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 89.

¹⁴¹ IDEM, Ibidem, p. 90.

Cette distinction entre idée et sentiment de la justice est donc l'aboutissement de l'examen (aussi approfondi que possible) du concept de la justice que nous avons tenté de faire dans ce premier chapitre. Cette étude du concept de la justice était nécessaire, selon nous, et devait se faire dès le premier chapitre, tout d'abord parce que nous suivons et respectons de cette façon la démarche propre de l'auteur, en ce qui concerne sa recherche sur la justice. Mais cette étude était essentielle, dès le début, surtout parce que cette investigation sur le concept de justice chez Del Vecchio fonde solidement (principalement par la distinction entre idée et sentiment de la justice) et de façon cohérente, nous l'espérons, les prochains chapitres de cette thèse. Ces chapitres étudieront le développement de la doctrine de Del Vecchio sur la justice, développement incompréhensible sans cette étude que nous venons d'achever.

Dans cette perspective, les chapitres suivants traiteront, aussi en détail que possible, de cette dualité d'aspect que recouvre le concept de la justice. Le chapitre deuxième approfondira la notion de justice dans son aspect logique et formel, tandis que le troisième chapitre s'appliquera, sur le plan "déontologique", à dégager la nature et les caractéristiques propres de la justice vue comme critère idéal.

DEUXIEME CHAPITRE

LA JUSTICE COMME SCHEME LOGIQUE

Au premier chapitre, nous avons remarqué que, dans la philosophie du droit de Del Vecchio, l'idée d'altérité, "essence" du concept de la justice au sens propre, spécifie comme telle la justice sur deux plans: sur le plan logique, où l'auteur l'a dégagé par l'analyse gnoséologique et où la justice est considérée comme catégorie de l'intellect, et sur le plan déontologique, où la justice est conçue comme idéal éthique.

Ce deuxième chapitre portera notre recherche sur le premier de ces plans, en ce sens qu'il étudiera la justice dans son aspect de schème logique spécifiant tout rapport juridique. Dans cette perspective, ce chapitre sera la continuation de l'étude entreprise dans la deuxième section du premier chapitre, étude qui portait sur les fondements épistémologiques du concept de la justice et qui nous avait amenés à constater l'existence, dans la pensée de l'auteur, de la forme juridique de la conscience.

De façon plus précise, nous tenterons, dans ce deuxième chapitre, d'examiner le point de départ et les données fondamentales de la "théorie pure de la juridicité" esquissée par M. Del Vecchio.

Dans ce sens, suivant ce qui nous semble être l'agencement le plus cohérent de la pensée de l'auteur, trois questions principales seront tour à tour traitées dans ce chapitre. En premier lieu, viendra l'exposé des caractères domi-

nants du schème logique de la justice. Puis seront énoncées les principales données d'une théorie possible de la juridicité. Finalement, nous soulignerons l'insuffisance de la justice comme schème logique et la nécessité qui en découle d'une recherche éthique sur la justice.

I- SECTION 1: LE SCHEME LOGIQUE DE LA JUSTICE

Nous avons vu, au premier chapitre, que la forme juridique ou trans-subjective de la conscience est constituée, selon Del Vecchio, par un double rapport antithétique, formé lorsque le sujet pensant s'oppose logiquement et objectivement à un autre sujet pensant, et qui est l'idée d'altérité. Et c'est justement cette idée d'altérité, "essence" du concept de la justice, que l'auteur appelle "schème logique" de la justice, lorsqu'il la considère, sur le plan logique, comme élément spécifique de tout rapport juridique.

Le premier caractère, et le plus fondamental aussi, du schème logique de la justice, est, dans la pensée de l'auteur, son aspect purement "formel": "la corrélation intersubjective qui constitue l'essence de la justice, a, comme schème logique, une signification purement formelle,"¹⁴² déclare Del Vecchio, et, pour cette raison, on ne peut en tirer, de quelque façon que ce soit, aucune application éthique concrète, car elle ne fournit pas, par elle-même, à la

¹⁴² G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 87.

LA JUSTICE COMME SCHEME LOGIQUE

conscience les valeurs éthiques qu'elle postule pourtant dans les maximes et exigences qui peuvent en être déduites.¹⁴³

Le schème logique de la justice est ainsi purement et nécessairement formel tout simplement parce qu'il n'est pas, comme nous l'avons dit au premier chapitre, tiré a posteriori, par abstraction, de l'expérience empirique des autres, mais qu'il est plutôt déduit a priori, par la "raison théorique", d'un concept tout aussi logiquo-formel, celui de "sujet pensant". En effet, le concept de "sujet-pensant", sur lequel Del Vecchio s'appuie, n'a, dans sa pensée, aucun contenu empirique, puisqu'il serait produit a priori par le "moi" qui prend conscience de soi.¹⁴⁴ Dans une telle perspective, un sujet pensant ne peut être, pour la conscience, autre chose qu'un centre logique auquel elle attribue, en opposition à d'autres centres semblables et en ordre cohérent, la possibilité de connaissances et d'activités.¹⁴⁵ Ainsi, pour Del Vecchio,

l'individualité, de laquelle naît le rapport juridique, n'est pas matière mais esprit; c'est l'esprit subjectif qui porte en soi l'ineffaçable empreinte de l'esprit universel qui le dépasse. C'est ce qui résulte

¹⁴³ IDEM, Ibidem, p. 87.

¹⁴⁴ IDEM, Ibidem, p. 61 à 63.

¹⁴⁵ M. DJUVARA, La pensée de Giorgio Del Vecchio, 1937, APDS, p. 209.

de l'analyse de la connaissance grâce à laquelle on découvre, dans l'esprit humain, des éléments "a priori" que l'on ne peut déduire de l'expérience, mais qui lui sont antérieurs et supérieurs. 146

Le schème logique de la justice est donc immanent et en quelque sorte inné à la conscience humaine, car il contribue à la constituer comme telle: "ce schème est immanent dans notre esprit (in interiore homine)" 147 déclare expressément Del Vecchio.

La neutralité "adiaphore" du schème logique de la justice est considérée par Del Vecchio comme une perfection dans l'ordre logique, car elle serait la condition de son universalité, de son immutabilité, de son unicité et de son omnicompréhension: "Une telle neutralité... vis-à-vis de tout contenu possible, ne doit pas, toutefois, être considérée, sans l'aspect logique, comme une défectuosité" soutient Del Vecchio, "mais plutôt comme une condition de l'universalité de ... (sa) valeur". 148

En effet, Del Vecchio croit ^{que} le schème logique de la justice embrasse, par son universalité, toutes les relations juridiques possibles, sans rien perdre de son unicité

146 G. DEL VECCHIO, Socialité et Solitude, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 65.

147 IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 25

148 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 87. Le mot souligné est mis en italiques par l'auteur.

et de son immutabilité, et cela, parce qu'il est une forme propre de la conscience:

la notion de justice... doit, en raison même de sa nature formelle ou mieux universelle, comprendre et atteindre tous les cas possibles de l'expérience juridique en restant une et immuable ("adiaphore") par rapport à son contenu multiple et changeant. 149

Pour préciser encore davantage, disons que dans la doctrine de Del Vecchio, l'universalité du schème logique de la justice revêt ^{deux} aspects complémentaires qui sont, en quelque sorte, l'envers et l'endroit d'une même médaille.

Ainsi nous pouvons dire en premier lieu que, dans sa pensée, le schème logique de la justice s'applique et s'est toujours appliqués à toutes les relations juridiques, même à celles qui amènent l'oppression d'un des sujets du rapport, même à celles qui sont d'espèces différentes ou contradictoires. Dans ce sens, le schème logique de la justice est le cadre formel de tout rapport juridique et embrasse donc, dans son universalité, tous les cas possibles où des hommes vivant ensemble auraient entre eux des relations régies par une quelconque règle objective, quelque'en soit la forme. A ce point de vue, l'universalité du schème logique découle de la réalité exprimée par le précepte "ubi societas, ibi jus" ¹⁵⁰ et ce schème couvre "tout le champ immense des expériences juridiques possible: il englobe donc jusqu'aux

149 IDEM, Ibidem, p. 88.

150 IDEM, Ibidem, p. 88.

espèces les moins parfaites de la phénoménologie du droit".¹⁵¹

Mais d'autre part, ce schème logique s'applique à toute expérience juridique parce qu'il la spécifie comme telle, parce qu'il lui donne son caractère proprement juridique. A ce point de vue, par conséquent, toute relations, par laquelle une exigence ou action d'une personne fait face à une obligation correspondante qui en découle pour une autre personne, peut, pour Del Vecchio, être qualifiée de juridique, justement parce qu'elle participe "logiquement" au schème formel de la justice. C'est dans ce sens que la forme trans-subjective ou juridique de la conscience est, selon l'auteur, la condition a priori de toute expérience juridique. C'est dans cette perspective, aussi, que l'idée d'altérité qui la constitue est le cadre logique, le "genre" de toutes les connaissances juridiques,¹⁵² en assurant ainsi l'unité fondamentale,¹⁵³ et est appelée, pour cette raison, "juridicité" par Del Vecchio. Ainsi,

tout critère de délimitation corrélatrice de l'agir de plusieurs sujets en sorte que l'un soit obligé envers l'autre et qu'à l'obligation de l'un corresponde chez l'autre la faculté d'en prétendre l'accomplissement,

¹⁵¹ IDEM, Ibidem, p. 88.

¹⁵² IDEM, L'Etat et le droit, 1964, p. 64.

¹⁵³ IDEM, The Philosophical Bases of the Idea of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 69.

prend la forme de la juridicité ou de la justice au sens large, quelque soit le contenu des obligations et des prétentions correspondantes entre les sujets.¹⁵⁴

Dans cette perspective, puisque le droit dans son ensemble participe, au point de vue logique, au schème logique de la justice, justice et droit ont, sur le plan logique, une signification à peu près semblable, d'après Del Vecchio, qui dit d'ailleurs, dans Giustizia e Diritto, que "dans ce sens, par conséquent, justice est synonyme de droit".¹⁵⁵

Après avoir terminé ce bref examen du schème logique, de la justice, il convient maintenant de passer à l'étude de la deuxième question principale du chapitre, à savoir l'esquisse que fait Del Vecchio d'une théorie de la juridicité.

II- SECTION 2: PRINCIPALES DONNEES D'UNE THEORIE DE LA JURIDICITE

A partir du schème logique de la justice et de ses caractères les plus importants, il serait possible, selon Del

¹⁵⁴ "Qualsiasi criterio di delimitazione coordinativa dell'operare de più soggetti, in guisa che l'uno sia all'altro obbligato, e all'obbligo dell'uno corresponda nell'altro la facoltà di pretenderne l'adempimento, ha la forma della giuridicità o della giustizia, latamente intesa: quale che sia il contenuto delle obbligazioni e delle pretensioni corrispondenti tra soggetti e soggetti".
IDEM, Giustizia e Diritto, 1934, p. 6.

¹⁵⁵ "In questo senso, dunque, giustizia è sinonimo di diritto".
IDEM, Ibidem, p. 6.

Del Vecchio, de développer, sur le plan logique, une théorie de la juridicité, c'est-à-dire de déduire "logiquement" de ce schème les données essentielles de tout l'ordre juridique.

Suivant cette même directive, une théorie pure de la juridicité peut et doit se construire... dans laquelle les notions formelles du rapport juridique, du droit au sens subjectif et au sens objectif, du sujet de droit, et les autres notions qui y sont logiquement reliées, doivent trouver une déduction et une explication adéquates dans un ordre systématique. 156

Dans son oeuvre, Del Vecchio n'a pas délimité d'une façon très précise les lignes de force d'une telle théorie de la juridicité. Il n'a pas non plus souligné très clairement les données fondamentales qu'il en a établies. Cependant, il nous apparaît assez clair que, dans La justice, cette théorie de la juridicité a été développée dans trois directions. En premier lieu, l'auteur a tenté de déduire du schème logique de la justice les éléments qui s'y trouvent implicitement. Il a ensuite essayé de tirer de ces éléments logiques les exigences fondamentales qui en surgissent. De plus, il s'est efforcé de préciser et d'ordonner les différentes espèces de justice qui participent, sous des formes diverses, au schème "générique" de la justice.

Il convient donc d'examiner tout d'abord dans les lignes qui suivent, les éléments logiques du schème formel de la justice.

156 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 88
Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

1- ELEMENTS LOGIQUES DU SCHEME FORMEL DE LA JUSTICE

Avec le schème logique de la justice, toute pensée, selon Del Vecchio, possède virtuellement les principaux éléments qui en font implicitement partie. Ces éléments sont donc, au départ, logiquement déductibles de ce schème et, par la suite, les uns des autres, du plus général et fondamental au plus particulier:

Nous reconnaissons donc l'essence de la justice dans la position objective de la subjectivité et dans la coordination intersubjective qui en résulte. De cette formulation première et sommaire, apparaissent déjà, comme en germe, les éléments caractéristiques que nous retrouverons ensuite de mille façons, exprimés ou "expliqués" dans l'expérience historique et dans les analyses doctrinales. 157

Le premier de ces éléments, et le plus fondamental, est évidemment celui de l'altérité, appelé aussi bilatéralité, "propre à toute détermination juridique, c'est-à-dire la considération simultanée de plusieurs sujets posés idéalement sur un même plan et représentés, pour ainsi dire, l'un en fonction de l'autre".¹⁵⁸

Comme nous l'avons vu, l'altérité résulte du développement nécessaire des éléments primordiaux de la connaissance¹⁵⁹, et est à ce titre l'élément "essentiel" et constitutif de la forme trans-subjective, ou juridique de la cons-

¹⁵⁷ IDEM, Ibidem, p. 66. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

¹⁵⁸ IDEM, Ibidem, p. 66.

¹⁵⁹ M. DJUVARA, La pensée de Giorgio Del Vecchio, 1937, (7) APDSJ, p. 199.

cience. Lorsque considérée sur le plan logique, uniquement, l'altérité est le schème logique de la justice.

Dans ce sens, l'altérité couvre tout le domaine juridique, en extension logique, car elle le spécifie comme juridique. C'est pourquoi "ce concept coïncide avec celui de la juridicité, car il embrasse la matière juridique en général"¹⁶⁰ et est considéré par Del Vecchio comme la "clef de la voûte de l'édifice juridique".¹⁶¹

Le deuxième élément logique, lui aussi déjà implicitement présent dans la justice comme schème logique, est, selon Del Vecchio, celui de la parité, "ou égalité initiale qui se présuppose pour cela, entre les participants d'un rapport de ce genre"¹⁶², c'est-à-dire d'un rapport d'altérité.

Le troisième de ces éléments, et qui provient des deux premiers est celui de la réciprocité, ou "équivalence initiale entre les divers sujets"¹⁶³. Pour Del Vecchio, "réciprocité" implique deux choses: tout d'abord que la justice ne considère les droits, actions ou exigences d'un sujet que par rapport aux devoirs et obligations qui en découlent pour un autre sujet et, deuxièmement, que ces actes ou

¹⁶⁰ C. PERIPANAKIS, l'idéalisme juridique de G. Del Vecchio, 1961, (24) AP, p. 550.

¹⁶¹ G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1953, p. 277.

¹⁶² IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p.66.

¹⁶³ IDEM, Ibidem, p. 67.

exigences d'un sujet permettent implicitement des actes ou exigences identiques des autres sujets à son égard. L'élément de réciprocité, et par conséquent le schème logique de la justice, également, est donc une "corrélation inséparable pour laquelle l'affirmation d'une personnalité dans cette forme en est, en même temps, une limitation à l'égard de la personne d'autrui, nécessairement affirmée dans l'acte même."¹⁶⁴

Les éléments de parité et de réciprocité sous-entendent les éléments d'égalité¹⁶⁵ et d'échange,¹⁶⁶ dont ils soulignent aussi implicitement l'importance.

L'élément d'égalité¹⁶⁷ apparaît spontanément, Del Vecchio l'admet, comme l'élément fondamental et premier de la justice, tout au moins à une réflexion superficielle sur cette notion.¹⁶⁸ Cette première impression n'est pas entièrement fautive car l'élément d'égalité est indéniablement l'un des éléments fondamentaux de l'idée de justice.¹⁶⁹ Mais

¹⁶⁴ IDEM, Ibidem, p. 66. Le mot souligné est mis en italiques par l'auteur.

¹⁶⁵ IDEM, Ibidem, p. 68, note 3.

¹⁶⁶ IDEM, Ibidem, p. 67.

¹⁶⁷ L'élément d'égalité n'est pas inclus explicitement dans la liste des éléments logiques du schème formel de la justice dressée au chapitre VIII de La justice, mais il est mentionné plusieurs fois dans les notes de ce livre (cf: p. 68, note 3 et p. 115, note 5) et dans d'autres oeuvres de l'auteur, en particulier dans: Equality and Inequality in relation to Justice, 1966, (11) NLF, pp. 36 - 46.

¹⁶⁸ G. DEL VECCHIO, Equality and Inequality in relation to Justice, 1966, (11) NLF, p. 36.

¹⁶⁹ IDEM, Giustizia e Diritto, 1934, p. 3.

cette conception de la justice comme égalité serait cependant défectueuse car l'égalité n'est pas et ne peut pas être l'élément premier et constitutif de la justice,¹⁷⁰ pour l'auteur.

En effet, "une injustice répétée dans tous les cas possibles n'en devient pas pour cela justice",¹⁷¹ souligne Del Vecchio, car elle reste toujours subordonnée aux notions fondamentales de la conscience et constitutives de la justice, par exemple à celle de la valeur absolue et universelle de la subjectivité.

Dans ce sens, l'égalité, qui est malgré tout postulée par le schème logique du juridique comme un de ses éléments fondamentaux, ne saurait être l'égalité strictement mathématique de l'Ecole pythagoricienne.¹⁷² Elle est plutôt, dans la pensée de Del Vecchio, une égalité "recognitive" qui "consiste à proprement parler... dans la pure qualité de personne",¹⁷³ c'est-à-dire une égalité basée sur la reconnaissance du caractère transcendant et universel de toutes les subjectivités, et par conséquent seconde par rapport à elle.

170 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 115, note 5.

171 IDEM, Ibidem, p. 69, note 3.

172 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 36.

173 IDEM, Ibidem, p. 115.

A cet élément d'égalité peuvent être rattachés l'élément d'ordre, mis en valeur par Saint Thomas, et celui d'harmonie, développé selon Del Vecchio par Aristote,¹⁷⁴ éléments qui seraient eux aussi implicitement présents dans le schème logique de la justice.

L'élément d'ordre, en particulier, est fondamental. En effet, l'homme est essentiellement un être social comme le prouve la forme trans-subjective de la conscience: par le fait même, ses activités, pour êtres justes, doivent être ordonnées avec celles des autres sujets possibles.¹⁷⁵

L'élément d'échange est lui aussi impliqué, comme nous l'avons remarqué, dans les notions de parité, de réciprocité et d'égalité et il "se révèle ainsi comme implicite dans celle de la justice".¹⁷⁶ Cette notion d'échange ne doit pas être entendue ici dans un sens matériel car elle signifie que les actes ou exigences d'un sujet impliquent l'autorisation virtuelle pour les autres sujets du rapport juridique de poser les mêmes actes et d'avoir les mêmes exigences. Elle veut donc dire que, logiquement, les deux termes du couple logique exigence-obligation, ou droit-devoir, sont interchangeable entre les sujets d'un rapport juridique:

¹⁷⁴ IDEM, Giustizia e Diritto, 1934, p. 4.

¹⁷⁵ IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 111.

¹⁷⁶ IDEM, La justice, dans La justice- la vérité, 1955, p.67

Tout acte accompli par un sujet vis-à-vis d'autres implique l'autorisation virtuelle d'un acte analogue entre les mêmes sujets qui, par hypothèse, auraient interverti leurs rôles. C'est pourquoi le moi se pose ici, précisément, sous l'aspect d'altérité et le moi et l'autre deviennent, pour ainsi dire, des entités fongibles en raison de l'objectivité essentielle du rapport qui les relie. 177

Dans la notion d'échange, l'accent est mis sur l'évaluation objective des sujets en présence, et les actes de ces sujets sont alors considérés objectivement comme point "d'interférence" entre eux. De là, Del Vecchio avance que tout acte posé, et ainsi évalué, implique un "traitement correspondant" à sa valeur objective, d'où découle l'élément logique de la rémunération:

Tout acte dans sa signification objective... constitue la base pour un traitement correspondant. L'exigence de la rémunération s'affirme, par conséquent, elle aussi, comme un corollaire du principe de la justice. 178

A l'élément de la rémunération, il est possible de rattacher, quoique l'auteur ne le fasse pas explicitement, celui de la réparation, qui en constitue en quelque sorte l'aspect négatif. En effet, puisque tout acte posé implique un traitement correspondant à sa valeur objective, tout acte dommageable à autrui amène "l'obligation de réparer le mal infligé à autrui, et respectivement, la faculté de prétendre à pareil-

177 IDEM, Ibidem, p. 67. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

178 IDEM, Ibidem, p. 67. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

le réparation, d'une manière autant que possible adéquate.¹⁷⁹

De plus, si le tort causé par l'acte dommageable est voulu, ou s'il est d'une extrême gravité, un dommage est causé, non seulement à la personne lésée, mais en plus à tous ceux qui participent au système juridique en vigueur, car, par le fait même, un tel système est contesté par l'acte en question. Alors, la réparation doit revêtir un caractère public, ce qui est, à proprement parler, selon Del Vecchio, la peine.¹⁸⁰

Ces éléments logiques constituent, dans la doctrine de Del Vecchio, les premiers jalons d'une théorie possible de la juridicité. De là, l'analyse critique peut, selon l'auteur, déduire logiquement de ces éléments une autre donnée de la théorie de la juridicité, et qui est implicitement présente, à savoir le principe premier de la justice.

2- EXIGENCE FONDAMENTALE DE LA JUSTICE

Les notions d'échange et de rémunération, comme les autres éléments logiques dont elles sont déduites, ont une source unique et commune, par le schème formel de la justice, dans la forme juridique de la conscience et, par conséquent, "la même signification trans-subjective",¹⁸¹ en ce

¹⁷⁹ IDEM, Essai sur la justice pénale de la réparation du préjudice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 139.

¹⁸⁰ IDEM, Ibidem, p. 142.

¹⁸¹ IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p.67.

sens qu'elles impliquent la considération objective des sujets en tant que subjectivités transcendantales et autonomes et aussi comme centres d'attributions d'activités. Parce qu'ils supposent cette forme de considération des sujets, ces éléments logiques, et par eux l'idée de justice, conduisent nécessairement à la déduction du principe premier, de l'exigence formelle fondamentale de cette idée de justice, c'est-à-dire celle de la reconnaissance et du respect de la valeur de chacun:

Cette forme d'appréciation ou de pondération objective est précisément imposée par la justice, laquelle atteint donc son point culminant dans l'exigence que tout sujet soit reconnu (par les autres) pour ce qu'il vaut, et qu'à chacun soit attribué (par les autres) ce qui lui revient. 182

Cette exigence du respect de la valeur des personnes considérées dans leur valeur d'êtres humains est l'exigence suprême de l'esprit,¹⁸³ en même temps que le sommet d'une théorie possible de la juridicité. Dans ce sens, elle donne leur pleine perspective aux éléments logiques de la justice et, entre autres, elle est le seul moyen d'établir l'égalité véritable des personnes, égalité que certains, de façon erronée, conçoivent en termes mathématiques. Ainsi,

182 IDEM, Ibidem, p. 67. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

183 IDEM, The Crisis of the Science of Law, 1934, (8) TLR, p. 329.

The recognition of the juridical personality of each human being, without any exception whatsoever, in such a way as to assure the fundamental equality of each individual, one to another, is a principle that we must retain as absolutely valid. 184

A cette toute première exigence de la justice on peut joindre les maximes classiques de la justice, en particulier le "suum cuique tribuere" et l'"alterum non laedere", maximes "qui expriment plus ou moins parfaitement, soit le côté positif, soit le côté négatif de la même corrélation (inter-subjective)". 185

Ce principe suprême et ces maximes, parce que déduits logiquement du schème formel de la justice, sont évidemment purement formels, sans contenu éthique, et, par conséquent, "on ne saurait... (en) déduire aucune application particulière et concrète". 186

Il est vrai que, le plus souvent, l'exigence suprême de la justice et les maximes qui y sont rattachées sont employées comme si, par elles-mêmes, elles avaient un contenu éthique. Mais cette utilisation découle, en réalité, du fait que le schème formel de la justice d'où elles sont déduites et l'idéal éthique de la justice ont une racine commune, comme

184 IDEM, Equality and Inequality in relation to Justice, 1966, (I) NLF, p. 37.

185 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p.87.

186 IDEM, Ibidem, p. 87.

nous l'avons vu, ce qui permet un tel emploi de ces règles, "par référence à une mesure, laquelle en réalité, n'est pas exprimée par elles, mais est offerte tacitement par la conscience même".¹⁸⁷

Après avoir ainsi étudié les éléments logiques et les principes premiers de l'idée de justice, il nous reste maintenant à voir le troisième domaine dans lequel l'auteur a recherché les données d'une théorie de la juridicité, c'est-à-dire à examiner les subdivisions logiques de l'idée de justice dans la pensée de Del Vecchio.

3- DISTINCTION DES DIVERSES ESPECES DE JUSTICE

Ce troisième domaine de la recherche de M. Del Vecchio, en ce qui concerne la théorie de la juridicité, est le plus obscur, parce que la pensée propre de l'auteur y est très difficile à cerner. En effet, la distinction purement logique des diverses espèces de justice, dans l'oeuvre de Del Vecchio, s'appuie essentiellement sur un exposé très personnel de la subdivision de la justice d'Aristote. Dans son effort pour rendre, dans La justice, ce qu'il croit être la pensée exacte d'Aristote sur le sujet, l'auteur n'indique pas explicitement que la distinction logique des différentes espèces de justice fait partie d'une théorie possible de la juridicité.

¹⁸⁷ IDEM, Ibidem, p. 89.

De la même façon, sa propre déduction et classification des diverses subdivisions de la justice se dissimule derrière son exposé de celle d'Aristote, de même que dans les commentaires et critiques qu'il fait à la fois de cette théorie et des commentateurs d'Aristote.

Mais nous croyons, comme la préface du livre La justice-la vérité nous le recommande, qu'il est possible "de distinguer les coïncidences des dérivations, le germe de l'empreinte originale d'une doctrine, de tout l'appareil d'appoint, plus ou moins utile, de l'érudition".¹⁸⁸

Dans cette perspective, nous remarquons que Del Vecchio reproche à Aristote le fait que dans sa subdivision,

les différentes espèces de justice... ne sont pas, ou tout au moins ne semblent pas déduites rigoureusement d'un seul principe, suivant une nécessité logique propre: mais qu'elles sont successivement décrites sans que leur lien intime et leur référence à une unité substantielle soient démontrées.¹⁸⁹

Par le fait même, il nous semble évident que, pour Del Vecchio, la raison théorique peut opérer la déduction logique des diverses espèces de justice, à partir, semble-t-il, de

¹⁸⁸ Préface de: G. DEL VECCHIO, La justice-la vérité, 1955, p. 2.

¹⁸⁹ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 45.

l'exigence suprême de la reconnaissance et du respect de la valeur et de l'égale dignité humaine de chacun,¹⁹⁰ et, qu'à ce titre, cette distinction des diverses espèces de justice fait partie d'une théorie de la juridicité.

Il nous apparaît également assez claire que, dans la pensée de l'auteur, cette distinction ne signifie pas qu'il y a plusieurs justices, mais plutôt que l'exigence suprême de la justice peut se traduire en des formes différentes¹⁹¹, selon les divers rapports sociaux, tout en conservant cependant une unité logique fondamentale: "quelque soit l'importance des distinctions faites et à faire dans cette matière, le germe et le motif de toutes les espèces de justice est unique, "Leges innumerae una justitia"¹⁹².

¹⁹⁰ Del Vecchio emploie ailleurs une autre approche pour arriver à distinguer diverses espèces de justice. En effet, en considérant les diverses fonctions de l'Etat, par rapport aux droits fondamentaux de l'homme qui proviennent de l'idéal déontologique de la justice, il croit que vont "alors se manifester sur le plan concret les espèces et sous-espèces de la justice, que déjà l'analyse philosophique avait esquissée ou tenté d'esquisser, comme des postulats de la raison" (La justice-la vérité, 1955, p. 93). De cette façon, Del Vecchio dégage une "justice constitutionnelle" ou "politique", dans laquelle seraient englobées la "justice administrative" et la "justice judiciaire" une "justice commutative", une "justice fiscale" ou "contributive", une justice sociale" ou "d'assistance", une "justice économique", une "justice éducative ou scolaire", une "justice professionnelle, syndicale ou corporative", une "justice rémunératrice", une justice "réparatrice ou pénale", une "justice internationale ou cosmopolitique". Leur nombre et forme, selon l'auteur, s'étend à l'infini (La justice-la vérité, 1955, p. 93-94).

¹⁹¹ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 45.

¹⁹² IDEM, Ibidem, p. 83.

Cet élément essentiel de la justice qui assure l'unité logique de toutes les espèces de justice est "la notion de l'"égalité"¹⁹³ entendue au sens d'une égale reconnaissance de la dignité et de l'autonomie de tous, et, par cette notion, c'est l'altérité ou schème logique du juste, c'est-à-dire "cet élément d'"intersubjectivité" ou de correspondance dans les relations entre plusieurs individus, qui se retrouve, en dernière analyse, même là où à première vue il semble nié".¹⁹⁴

La première espèce de justice distinguée par Del Vecchio est la justice distributive, justice qui est, semble-t-il, de droit public.¹⁹⁵

Cette justice distributive vise, selon l'auteur qui reprendrait ici à son compte la conception aristotélicienne, à assurer la reconnaissance des mérites égaux ou inégaux des membres d'une société, pour leur assurer, proportionnellement, un traitement correspondant. La justice distributive implique donc une reconnaissance d'une certaine inégalité de fait dans la société, d'une certaine subordination d'individus par rapport à d'autres d'après leur valeur concrète, mais elle "ne fait par là que réaffirmer le principe de

193 IDEM, Ibidem, p. 55, note 15.

194 IDEM, Ibidem, p. 46.

195 IDEM, Ibidem, p. 54, note 12.

l'égalité, parce que celui-ci serait précisément violé, dans sa fonction spécifique, si l'on réservait un traitement égal à des mérites non égaux".¹⁹⁶

Dans ce sens, la justice distributive donne sa pleine signification à la maxime classique "à chacun son dû".

De là, Del Vecchio, reprenant la formule d'Aristote, la définit comme "l'égalité proportionnelle selon le mérite"¹⁹⁷, ou encore comme "le principe déterminant de ce qui est dû à autrui dans les relations intersubjectives".¹⁹⁸

Entendue au sens large, la justice distributive, parce qu'elle est justement fondée directement sur la reconnaissance de la valeur des personnes, exigence suprême de la justice, est logiquement déductible de ce principe premier. Elle est, pour cette raison, l'"espèce la plus élevée de la justice, (et) en contient pour ainsi dire tous les caractères"¹⁹⁹. De plus, à ce titre, elle "comprend ou précède toutes les autres espèces ou sous-espèces de la justice".²⁰⁰

¹⁹⁶ IDEM, Ibidem, p. 43.

¹⁹⁷ IDEM, Ibidem, p. 46.

¹⁹⁸ IDEM, Ibidem, p. 70, note 6.

¹⁹⁹ IDEM, Ibidem, p. 46.

²⁰⁰ IDEM, Ibidem, p. 71.

Del Vecchio distingue, au sein de la justice distributive, deux sous-espèces de justice: la justice reconnaîtive et la justice attributive. Ces deux sous-espèces correspondent chacune à l'une des deux parties de l'exigence suprême de la justice, ^{TELE} qu'elle se retrouve dans la justice distributive.²⁰¹

C'est ainsi que la justice reconnaîtive, première sous-espèce de la justice distributive, demande la reconnaissance objective de la valeur réelle des individus d'une société. Comme les rapports juridiques, quelles que soient leurs formes, surgissent toujours, en fait, dans le domaine empirique, la justice reconnaîtive doit tenir compte de la pleine dimension des personnes, de leur valeur totale et concrète.²⁰²

De son côté, la justice attributive est, elle aussi, contenue entièrement dans la justice distributive dont elle n'est, comme la justice reconnaîtive, qu'un fractionnement opéré pour plus de commodité terminologique.²⁰³

²⁰¹ IDEM, Ibidem, p. 70, note 6.

²⁰² L. VELA, op.cit., p. 188-189.

²⁰³ Del Vecchio croit que l'espèce la plus haute de la justice devrait s'appeler reconnaîtive, parce que la reconnaissance de la valeur des subjectivités est l'exigence suprême de la justice. Mais parce que la formule classique de "justice distributive" est universellement acceptée et qu'elle contient, lorsqu'entendue au sens large, cette notion de "reconnaissance objective", Del Vecchio préfère la conserver, en la fractionnant afin de bien souligner la primauté logique de la "reconnaissance objective" sur la "distribution" au sens strict, ou "attribution". cf: G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 70, note 6.

Cette justice attributive, dite aussi rémunératrice ou récompensatoire, cherche à favoriser l'application de la seconde partie de l'exigence de la justice: elle vise à assurer l'attribution à chacun de ce qui lui revient, dans la société, selon la valeur qui lui est reconnue par la justice recognitive, qui lui est par conséquent logiquement première. Dans cette perspective, Del Vecchio croit que:

Les récompenses et les honneurs doivent, en principe, être attribués selon le mérite, c'est-à-dire aux plus dignes: et par conséquent les plus honnêtes, les plus sages et les plus méritants, non seulement doivent jouir d'un respect et d'une estime plus grands, mais concrètement être choisis et placés avant les autres dans la collation des charges publiques, ce qui correspond nécessairement aussi à la fin du plus grand bien commun. 204

A ces deux premières sous-espèces de la justice distributive, Del Vecchio en ajoute une troisième, celle de la justice pénale, affirmant par là, encore une fois, l'originalité de ses conceptions vis-à-vis celles d'Aristote.²⁰⁵ Aristote plaçait, selon Del Vecchio, la justice pénale ou "judiciaire"²⁰⁶ comme sous-espèce de la justice placificatrice ou correctrice, justice de droit privé, "comme si elle

²⁰⁴ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 158.

²⁰⁵ IDEM, Ibidem, p. 43. Déjà, en déclarant que la justice distributive recouvre deux sous-espèces de justice, c'est-à-dire les justices recognitive et attributive, Del Vecchio s'était éloigné de la conception aristotélicienne qui, selon lui, ne reconnaît pas de sous-espèces à la justice distributive.

²⁰⁶ Voir infra, note 214.

n'avait pour fonction que celle de rétablir l'équilibre entre l'offenseur et la victime" ²⁰⁷ avec l'intervention de l'appareil judiciaire. Del Vecchio admet cette première fonction de la justice pénale dégagée par Aristote. Mais pour lui, cependant, elle n'est pas première, car il y aurait un

autre rapport, plus essentiel, d'après lequel celui qui commet un délit n'offense pas tant un particulier que l'ordre juridique en général: et, par conséquent, c'est à celui-ci qu'il doit répondre en premier lieu et, pour lui, à l'Etat qui le personnifie. ²⁰⁸

C'est pourquoi Del Vecchio croit que la justice pénale est tout probablement "une partie ou une sous-espèce de la justice distributive". ²⁰⁹ A ce point de vue, justice pénale et justice attributive seraient des formes antithétiques d'une même exigence de justice. ²¹⁰ C'est-à-dire que justice pénale et justice attributive viseraient toutes deux à donner à chacun ce qui lui est dû, en fonction de sa valeur

²⁰⁷ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 44.

²⁰⁸ IDEM, Ibidem, p. 44.

²⁰⁹ IDEM, Ibidem, p. 54.

²¹⁰ Opérons ici un rapprochement avec le fait que l'élément logique de la réparation (et avec lui celui de la peine) serait l'aspect négatif de celui de la rémunération. Voir G. DEL VECCHIO, Essais sur la justice pénale et la réparation du préjudice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 158. Dans cette perspective, il est remarquable de constater comment la distinction logique des diverses espèces de justice reprend, redistribue et explicite les deux premières catégories de données d'une théorie possible de la juridicité, c'est-à-dire les éléments logiques et les principes fondamentaux tirés du schème logique de la justice.

(telle que reconnue selon la justice cognitive) mais en des formes antithétiques: la justice attributive chercherait à récompenser le mérite, la valeur positive des individus, tandis que la justice pénale aurait pour but d'assurer au "démérite", au tort causé par un individu, un "traitement correspondant", c'est-à-dire une sanction (civile ou criminelle), une peine.

Le trait le plus important de la justice pénale, pour Del Vecchio, est son caractère logiquement "secondaire" par rapport à la justice civile (qu'elle soit de droit privé ou de droit public), qu'elle présuppose comme justice "première".

En effet, la justice pénale présuppose logiquement un état normal d'équilibre où les valeurs de la justice sont reconnues et acceptées par la majorité car le délit est justement une transgression de cet équilibre:

La transgression, c'est-à-dire ce trouble de l'équilibre qu'on vise précisément à rétablir au moyen de la peine, représente en réalité une exception, et logiquement un consecutivum. La loi pénale a, en somme, comme présupposition, une série de valeurs juridiques déjà définies et reconnues, à l'égard desquelles elle ne constitue qu'une sorte de justice seconde. 211

L'aspect secondaire des déterminations de la justice pénale serait également mis en relief par le fait que la "réparation" et la "restitution", qui surgissent comme exigences accompagnant le dommage causé, peuvent prendre une autre forme que celle de la peine:

211 G. DEL VECCHIO, La justice, dans la justice-la vérité, 1955, p. 82. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

Le caractère secondaire de la justice pénale apparaît justement du fait qu'elle n'intervient pas dans tous les cas de violation des préceptes juridiques élémentaires ou primaires; une telle violation est bien une condition nécessaire, mais non suffisante, pour qu'il y ait lieu à cette justice. 212

Del Vecchio affirme ensuite l'existence d'une deuxième espèce de justice, la justice corrective, dite aussi synalagmatique ou pacificatrice, "c'est-à-dire la régulatrice des rapports interchangeable" 213 pour reprendre la formule aristotélicienne. Cette deuxième espèce de justice tend, elle aussi, à la réalisation du principe d'égalité, mais au sein des rapports de droit privé, cette fois, en cherchant

'à faire en sorte que chacune des deux parties qui se rencontrent dans un rapport se trouve, vis-à-vis de l'autre, dans une condition de parité, de sorte qu'aucune d'elle n'ait donné ni plus, ni moins qu'elle n'a reçu. D'où la définition de cette forme de justice comme le point intermédiaire, ou le milieu, entre le dommage et le profit. 214

Cette justice corrective s'appliquerait à toutes les formes possibles de rapport de droit privé, qu'ils soient volontaires ou involontaires, contractuels ou délictuels, civils ou pénaux. Cependant, Del Vecchio rejette le fondement objectif (c'est-à-dire l'égalité objective des valeurs de l'échange) qu'Aristote donne à cette espèce de la justice. Fidèle au point de départ de sa déduction logique, il sou-

212 IDEM, Ibidem, p. 82.

213 IDEM, Ibidem, p. 43.

214 IDEM, Ibidem, p. 43. Le mot souligné est mis en italiques par l'auteur.

tient que ce fondement est subjectif: il résiderait dans le consensualisme contractuel:

L'élément essentiel dans les contrats est plutôt l'élément subjectif, constitué par le consentement mutuel, dont dépend d'ailleurs, en principe, la détermination même des valeurs. Reconnaître la validité des contrats signifie cependant attribuer aux sujets contractants une égale dignité personnelle. 215

Ce fondement subjectif de la justice corrective démontre qu'elle dépend logiquement de la justice distributive qui visait justement à la reconnaissance de la valeur des personnes.

Ensuite, Del Vecchio, tout comme Aristote, avance l'existence d'une première sous-espèce de la justice corrective: la justice commutative.

La justice commutative serait celle qui "détermine la formation des rapports d'échange suivant une certaine mesure"²¹⁶, par une réglementation des contractants eux-mêmes.

Cette justice commutative est souvent considérée comme la forme première de la justice, à cause de la clarté et de l'immédiateté "évidente" de sa règle. Mais cette clarté et cette immédiateté seraient plus apparentes que réelles, "parce que l'échange contractuel présuppose en réalité la reconnaissance des personnes"²¹⁷ ce qui, en dernière analyse

215 IDEM, Ibidem, p. 45. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

216 IDEM, Ibidem, p. 44.

217 IDEM, Ibidem, p. 70, note 6.

"démontre que la justice commutative présuppose, en réalité, la justice distributive, laquelle... est par conséquent la forme primaire et fondamentale de la justice".²¹⁸

En ce qui concerne le deuxième sous-espèce de la justice qu'Aristote reconnaît à la justice corrective, c'est-à-dire la justice judiciaire qui s'appliquerait, dans la pensée d'Aristote, lorsqu'il y a délit, tort causé, et donc litige, et qui alors chercherait à imposer la "mesure" de la justice commutative, avec l'intervention du juge, "juste vivant", Del Vecchio semble l'assimiler à la justice pénale.²¹⁹ A ce titre, quoiqu'elle puisse s'exercer en matière de droit privé

²¹⁸ IDEM, Ibidem, p. 55, note 13.

²¹⁹ Dans La justice, Del Vecchio semble concevoir la justice pénale comme celle où, par l'intervention du juge, une coercition (ou peine), provenant de la force publique, est utilisée pour rétablir l'égalité entre les parties en cause de même que l'équilibre par le fait même rempu de l'ordre juridique (La justice-la vérité, 1955, pp. 44-45-82-83). A ce point de vue, le concept de "justice pénale" de Del Vecchio semble en tous points identique à celui de justice "judiciaire" qu'il croit découvrir chez Aristote (Ibidem, pp. 44-51). Cette identité de signification de ces deux concepts apparaît selon nous dans le fait que Del Vecchio parle de "justice judiciaire" chez Aristote au deuxième paragraphe de la page 44 de La justice-la vérité (1955) et, qu'au paragraphe suivant il critique la conception aristotélicienne en employant le terme "justice pénale". C'est dans cette perspective aussi, selon nous, que Del Vecchio voit la sanction et la contrainte civiles uniquement comme exigences s'imposant d'elles-mêmes aux parties du rapport juridique, sans intervention de l'appareil judiciaire, tandis que la coercition utilisée par la force publique, avec intervention de l'appareil judiciaire, semble réservées aux sanction et contrainte "pénales", qui se superposent, lorsque besoin est, aux sanctions et contraintes civiles (Ibidem, pp. 82-83).

la justice pénale est fondamentalement, comme nous l'avons vu, une justice de droit public et, de façon plus précise, une sous-espèce de la justice distributive.²²⁰

Pour terminer cette deuxième section du chapitre, soulignons le caractère incomplet, aux yeux de Del Vecchio, des données d'une théorie de la juridicité qu'il a dégagées.

4- POSSIBILITE D'ELABORER DAVANTAGE LA THEORIE DE LA JURIDICITE

Del Vecchio ne croit pas avoir complété, avec les données que nous avons exposées dans les parties précédentes de cette section, la déduction logique de l'entière théorie de la juridicité. Au contraire, il souligne lui-même que la liste qu'il a établie des éléments logiques du schème formel de la justice est incomplète,²²¹ et que sa formulation de l'exigence suprême de la justice et des maximes qui s'y rattachent est à parfaire et à approfondir:

Nous ne nous dissimulons pas ce que ces formules ont encore d'imparfait ou d'infini. Mais en attendant, et en nous réservant de les compléter, nous ne croyons pas devoir méconnaître l'importance de ces éléments logiques, tirés par déduction d'une considération transcendante de notre nature même, étant donné qu'ils représentent pour nous les fondements et les linéaments primordiaux de toute étude possible de la justice au sens propre. ²²²

²²⁰ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 54.

²²¹ M. DJUVARA, La pensée de Giorgio Del Vecchio, 1937, (7) APDSJ, p. 200.

²²² G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 67.

Del Vecchio croit donc qu'il est possible de progresser, à partir des éléments fondamentaux de l'idée de justice et de son exigence première, dans l'élaboration complète d'une théorie de la juridicité et, en particulier, vers la déduction probable, toujours sur le plan strictement logique, des droits fondamentaux de l'homme.²²³

Cependant, à notre connaissance, Del Vecchio n'a pas comme tel poussé plus loin ses recherches dans ce sens, et cela, parce qu'il a vu, comme nous l'étudierons maintenant dans la section troisième de ce chapitre, que l'analyse purement logique se heurte à des limites infranchissables.

III- SECTION 3: INSUFFISANCE DE LA JUSTICE COMME SCHEME LOGIQUE

A mesure que son oeuvre s'est élaborée, Del Vecchio semble avoir graduellement abandonné son projet d'établir une théorie complète de la juridicité,²²⁴ et il s'est plutôt consacré à une recherche déontologique sur la justice, vue comme idéal éthique. Il s'est aperçu qu'une recherche purement

²²³ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1953, page 91, voir aussi: A.R. BLACKSHIELD, Empiricist and Rationalist Theories of Justice, 1962 (48) ARSP, p.58

²²⁴ Même si dans La justice (1922) il laisse entendre qu'il se propose de progresser plus tard dans cette voie (cf: La justice-la vérité, 1955, p. 67), Del Vecchio, à notre connaissance, n'a pas tenté, après cette oeuvre, dans laquelle il a véritablement formulé l'idée d'une théorie possible de la juridicité, (mais qui faisait suite à ce point de vue aux trois articles (de 1905, 1960 et 1908) groupés dans The Formal Bases of Law (1921)) de poursuivre comme telle l'élaboration de cette théorie, sauf, peut-être, dans la première partie de Leçons de philosophie du droit (1930)

logique était, par elle-même, stérile parce qu'inutile comme règle d'évaluation juridique, d'où la nécessité d'une recherche éthique complémentaire.

1- INUTILITE DU SCHEME LOGIQUE DE LA JUSTICE EN TANT QUE REGLE D'EVALUATION JURIDIQUE

Même si l'étude logique sur la justice et sur le droit est "rationnellement légitime"²²⁵ et nécessaire afin d'établir le point de départ et la méthode critique d'une étude sur la justice, de même que pour préciser les concepts qui seront utilisés par la suite,²²⁶ les conclusions et résultats philosophiques sont, sur ce plan, insuffisants.

En effet, la justice, comme schème logique, de même que les éléments logiques, et l'exigence et les maximes qui en sont tirées, sont, comme nous l'avons déjà dit, purement formels et, pour cette raison, sont inutilisables comme tels, dans la pratique, comme règles de l'agir juridique, car ils n'ont par eux-mêmes aucun contenu éthique.

Prises donc dans un sens matériel, ces maximes tourneraient manifestement dans un cercle: car elles postulent, mais elles n'indiquent pas, le critère de l'appartenance aux divers sujets que, précisément, on voudrait extraire d'elles. 227

225 G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 89.

226 IDEM, Qu'est-ce que la philosophie du droit, 1962, (7) APD, p. 116.

227 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 87. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

Ce caractère formel, qui est une perfection dans l'ordre logique parce qu'il amène l'application du schème logique et des notions qui en sont déduites à toutes les expériences juridiques possibles, indépendamment de leur valeur, permet aussi, cependant, que la juridicité soit parfois distincte de la justice comme idéal, et même opposée à elle: "il devient évident que la "juridicité" ne s'identifie pas toujours avec la justice, si celle-ci est entendue dans sa plus haute signification, en tant que critère pour l'application intrinsèque des valeurs."²²⁸

Dans cette perspective, en ce qui concerne la justice, le point de vue logique n'est pas et ne saurait pas être le seul, car il est impossible, pour la conscience humaine, de seulement "reconnaître" les diverses expériences juridiques, considérant alors qu'elles ont toutes la même valeur: "cela équivaudrait à une sorte d'agnosticisme, sinon même de scepticisme; autant dire que cela équivaudrait à refuser d'écouter une voix qui s'élève pourtant irrésistiblement du plus profond de notre conscience: la voix de la justice".²²⁹

La recherche philosophique sur la justice doit donc, dans l'esprit de M. Del Vecchio, s'orienter vers un autre domaine: celui de l'éthique.

²²⁸ IDEM, Socialité et Solitude, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 67.

²²⁹ IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 26.

2- NECESSITE D'UNE RECHERCHE DEONTOLOGIQUE SUR LA JUSTICE

Puisque les notions logiques sur la justice ne peuvent suffire à elles seules à guider l'agir juridique, la recherche déontologique d'un critère de justice est philosophiquement légitime et psychologiquement nécessaire,²³⁰ afin de compléter l'idée formelle de la justice en lui fournissant un contenu éthique:

D'où la nécessité de distinguer entre l'examen de la forme logique et celui de l'idéal, qui représente dans le monde du droit l'espèce la plus parfaite et la valeur suprême. La fusion ou confusion entre les deux examens empêcherait de progresser aussi bien pour l'un que pour l'autre et laisserait insatisfaites les plus profondes exigences, logiques et éthiques, de notre esprit. 231

Le prochain chapitre de cette thèse s'efforcera précisément d'exposer comment Del Vecchio a rencontré cette exigence, selon lui philosophique et psychologique, d'une recherche déontologique sur le contenu idéal de la justice.

230 IDEM, Giustizia e Diritto, 1934, p. 6.

231 IDEM, Souvenir d'un philosophe du droit, 1961, (6) APD p. 142.

TROISIÈME CHAPITRE

L'IDÉAL DE LA JUSTICE

Nous avons remarqué, à la fin du chapitre précédent, comment l'insuffisance "pratique" ou éthique du schème logique de la justice a conduit Del Vecchio à orienter sa recherche sur la justice vers le plan "déontologique".

A mesure que la doctrine de l'auteur s'est développée, l'étude déontologique de l'idéal de justice s'est révélée toujours davantage comme "de toute importance",²³² éclip-sant ainsi l'élaboration d'une théorie possible de la juri-dicité.²³³ Dans ce sens, la découverte d'un critère absolu de justice est selon nous le problème auquel l'auteur a con-sacré le meilleur de ses efforts. C'est pourquoi ce troi-sième chapitre, puisqu'il porte justement sur cette question névralgique, sera plus développé qu'aucun autre.

Ce présent chapitre sera relativement plus élaboré pour une autre raison également: Del Vecchio utilise sur le plan déontologique une démarche nouvelle, par rapport à celle employée sur le plan logique; et nous croyons que pour comprendre pleinement la nature de l'idéal de justice, abou-tissement de ce nouveau cheminement, il faut s'attarder à chacune des étapes constitutives de la nouvelle démarche de l'auteur.

²³² G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1963, p. 409.

²³³ Voir supra, chapitre 2, note 224.

Dans cette ligne d'idée, disons tout de suite que Del Vecchio, bien qu'il se serve toujours de l'analyse critique comme méthode, utilise un point de départ différent de celui employé sur le plan logique: au lieu d'être basée sur une réalité conceptuelle et rationnelle, son investigation se fonde sur un fait psychologico-empirique, c'est-à-dire sur l'existence en tout homme d'un sentiment du juste, et de là mène l'auteur vers une "étude de caractère déontologique en tant qu'elle tend à déterminer un critère idéal d'évaluation"²³⁴ juridique, et qu'elle "a pour but d'établir le fondement rationnel du droit".²³⁵ Un tel changement illustre bien le caractère radical et l'importance, dans la doctrine de la justice de l'auteur, d'une telle recherche des valeurs juridiques.

Dans cette perspective, nous nous efforcerons, dans ce chapitre, d'exposer la pensée de l'auteur sur l'idéal de justice, tout en dégagant les postulats et les aspects principaux de cette justice absolue; nous tâcherons aussi, après en avoir souligné le point de départ, à formuler étape par étape, la nouvelle démarche de l'auteur et à indiquer, par le fait même, le fondement éthique de son idéal de justice.

²³⁴ G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1953, p. 409.

²³⁵ IDEM, Ibidem, p. 409.

Le présent chapitre comprendra ainsi trois sections. La première portera sur le sentiment juridique, point de départ de l'auteur sur le plan déontologique. La deuxième section, de son côté, visera à analyser la conception que l'auteur se fait de la nature humaine, et exposera ainsi la base éthique de l'impératif juridique. Dans la troisième section, nous étudierons la nature et les caractères principaux de cet idéal de la justice.

I- SECTION 1: MANIFESTATION PSYCHOLOGICO-EMPIRIQUE DE LA JUSTICE IDEALE: LE SENTIMENT JURIDIQUE

Au premier chapitre, nous avons remarqué que la forme juridique de la conscience, "essence" du concept de la justice, se traduisait de deux façons distinctes, sur les plans logique et déontologique. Sur le plan logique, elle était idée, schème logique. Sur le plan déontologique, elle était "valeur pratique", "sentiment".

Et sur ce plan déontologique, Del Vecchio part justement de l'affirmation de ce "sentiment" comme fait psychologico-empirique et comme évidence historique: tout homme a, de façon innée, un "sentiment juridique", c'est-à-dire la capacité de distinguer concrètement le juste de l'injuste; il a "originellement une faculté, que l'expérience ne peut lui donner, qui lui permet de distinguer la justice de l'injustice". 236

236 G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1953, p. 409.

Del Vecchio, soulignant par le fait même le caractère "immédiat" de ce sentiment, appuie implicitement cette première affirmation de son existence par un argument psychologico-historique, sous-jacent à tout son raisonnement sur ce point:²³⁷ "Tout homme sent en lui la faculté de juger et d'apprécier le droit existant; chacun porte en soi le sens de la justice"²³⁸, déclare-t-il dans Philosophie du droit. Et, dans ce sens, tous les hommes ont toujours eu ce sens du juste,²³⁹ et c'est pourquoi son existence fut toujours et sans cesse réaffirmée, tout au long de l'histoire de la pensée philosophique.

L'auteur voit donc le sentiment juridique comme un donné immédiat dans l'ordre psychologique: il serait une "faculté" originale et nécessaire de la conscience, c'est-à-dire, une capacité innée, une "aptitude psychologique à distinguer dans une certaine mesure le juste de l'injuste, à sentir et à concevoir la vérité juridique".²⁴⁰ De plus, lorsque, s'inspirant d'Aristote, Del Vecchio qualifie le sentiment de la justice de "faculté propre" de tout être

237 L. VELA, El derecho natural en Giorgio Del Vecchio, 1965, AG, p. 155-156.

238 G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1953, p. 16.

239 IDEM, Science of Universal Comparative Law, dans Evolution of Law-Series, 1915, p. 65.

240 IDEM, La Société des Nations au point de vue de la philosophie du droit international, 1931, (4), RCADI, p.590.

humain, il veut réellement dire qu'il est "un caractère fondamental et spécifique de l'homme, vis-à-vis des autres espèces animales".²⁴¹

Dans ce sens, l'auteur nie que le sentiment juridique provienne de la répétition d'expériences empiriques de la justice. Pour lui, ce sentiment est un a priori éthique, par rapport aux manifestations juridiques empiriques. Le sentiment juridique ne saurait donc être tiré de l'expérience juridique concrète: le droit positif est lui-même "second" par rapport à la volonté et la raison d'où il découle, et les réalités juridiques concrètes peuvent être en contradiction avec les exigences de la justice. Le sentiment juridique est donc inhérent à la nature rationnelle de l'homme; il est une exigence fondamentale, immédiate, intuitive et éthique de la "conscience morale" de l'homme,

un pouvoir autonome et indestructible de juger du juste et de l'injuste... Aucune défense ne pourrait empêcher la conscience humaine de procéder de façon autonome dans le dit jugement et ne pourrait détruire notre faculté naturelle d'estimer juste ou injuste une loi en vigueur.²⁴²

Le droit positif serait historiquement, dans ce sens, une émanation plus ou moins parfaite, selon le cas, de cette faculté propre à l'homme de juger le juste et l'injuste des

²⁴¹ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 409.

²⁴² IDEM, Ibidem, Le mot souligné est mis en italiques par l'auteur.

réalités juridiques: "le sentiment juridique, inhérent à notre nature, est une force vive, originaire et autonome, et la source première du développement du droit".²⁴³ Ce dynamisme intrinsèque du sentiment juridique qui s'affirme ainsi historiquement dans le droit positif nous, souligne, encore une fois, sur le plan déontologique, "l'inépuisable richesse de la conscience juridique propre à l'homme".²⁴⁴

A ce point de vue, nous pouvons soutenir, comme l'a fait Luis Vela avant nous, que le sentiment juridique a une nature "affective-idéale": "idéale" en ce sens qu'historiquement il fait progresser l'ensemble du monde juridique vers l'idéal de la justice parce qu'il est lui-même d'origine métémpirico-idéale, c'est-à-dire qu'il est une faculté innée de l'homme, dont l'objet intime est la justice absolue, "affective" parce qu'il est un "sentiment", une puissance tendance de la conscience,²⁴⁵ de l'âme, qui implique l'intuition de l'idéal du juste dont elle est l'expression spatio-temporelle historique primordiale.

Cependant, le sentiment juridique, selon Del Vecchio, ne relève pas exclusivement de l'intuition. Au contraire, il doit être guidé par la connaissance que la raison pure

²⁴³ IDEM, Ibidem, p. 410.

²⁴⁴ IDEM, Ibidem, p. 410.

²⁴⁵ L. VELA, op.cit., p. 161.

théorique, par une réflexion critique sur ce "juste" qui est l'objet du sentiment juridique, peut obtenir de l'idéal de la justice.²⁴⁶

Et c'est dans ce sens que, considérant que le sentiment juridique est appréhension intuitive de l'idéal du juste, et que, de plus, ce sentiment est inné chez l'homme, inhérent à sa conscience comme faculté originaire, Del Vecchio entend rechercher le fondement éthique et "métaphysique" de cette justice idéale dans la nature humaine, par l'analyse critique de cette nature.

II- SECTION 2: LA NATURE HUMAINE, FONDEMENT DE L'IDEAL DE JUSTICE

Les tentatives pour expliquer le sentiment juridique et fonder l'idéal de justice à partir de faits externes à la nature de l'homme sont, selon Del Vecchio, radicalement insuffisantes.²⁴⁷ De cette insuffisance, une conclusion, selon lui, doit nécessairement être tirée: le fondement de la justice idéale, et par conséquent du droit, doit être recherché, par analyse critique, dans la nature rationnelle de l'homme: "il ne nous reste, dès lors, qu'à avoir recours à la nature humaine, autrement dit, qu'à chercher dans la conscience de notre être le fondement ultime du droit".²⁴⁸

²⁴⁶ IDEM, Ibidem, p. 157.

²⁴⁷ G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1953, p. 421.

²⁴⁸ IDEM, Ibidem, p. 421.

Del Vecchio considère alors qu'il participe au courant philosophique qui, traditionnellement, a affirmé l'existence de la loi naturelle chez tout homme, tout en reconnaissant qu'il s'en écarte parfois par une approche critico-idéaliste:

De cette façon, nous nous attacherons à la tradition classique de notre discipline, en espérant, cependant, de lui ajouter une valeur nouvelle, par des distinctions critiques et des éclaircissements méthodologiques; puisque le principe que nous affirmons est, en somme, le même que Cicéron exprimait déjà en disant: "Natura puris ab hominis ripetenda est natura". 249

Le premier "éclaircissement méthodologique" que Del Vecchio, influencé par la méfiance propre au néo-kantisme en ce qui concerne la capacité de la raison de parvenir aux premiers principes constitutifs et explicatifs de l'univers, ajoute, au départ, à la théorie traditionnelle, ce qui la modifie considérablement, concerne l'orientation de la recherche: il croit que dans l'investigation sur le fondement de l'idéal juridique, il faut chercher à savoir comment est constituée la nature humaine qui fonde l'idéal de justice, et non pas pourquoi il en est ainsi. Les réponses aux questions concernant le pourquoi des choses, sont, selon Del Vecchio, hors des prises de notre raison: " il est évident que ces questions dépassent non seulement la sphère de la philosophie du droit, mais aussi celle de la connaissance scientifique en général. Devant ce mystère de l'être en soi, notre raison doit s'incliner".²⁵⁰

²⁴⁹ IDEM, Ibidem, p. 421. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

²⁵⁰ IDEM, Ibidem, p. 421.

Dans son étude sur le "comment" de la nature humaine comme fondement de l'idéal de la justice, Del Vecchio procède en trois étapes. Dans la première, il examine le concept de "nature" dans son acception la plus générale. Puis il situe la nature humaine, par rapport à la nature en général. Finalement, il tire, de là, l'impératif éthique, principe primordial de l'univers éthique, et dont l'idéal juridique est le corollaire.

1- LE CONCEPT DE "NATURE"

L'analyse critique révèle tout d'abord, d'après Del Vecchio, que le terme "nature" peut avoir deux sens différents, selon le point de vue où on l'envisage: il y a la nature "physique" et la nature saisie comme "métaphysique".

La première conception de la nature proviendrait de la stricte application à la totalité des phénomènes du principe de causalité, ce qui en donnerait une systématisation, une unification logique appelée "nature".²⁵¹ A ce point de vue, la totalité du réel est, aux yeux de Del Vecchio, régie par le déterminisme le plus strict, par la loi inexorable de la causalité. Dans cet ordre des nécessités quantitatives, le concept de "nature" exprime la relation entre les phénomènes, leur enchaînement nécessaire dans la chaîne ininterrompue des causes et des effets qui déterminent les passages

²⁵¹ J. SEGOND, La renaissance idéaliste et néo-kantienne du droit, dans 1911, (71) RPFÉ, p. 179.

d'un mode d'être à un autre mode d'être. Chaque phénomène empirique, dans ce sens (y compris les ~~actes~~ humains et les faits sociaux) est partie d'une chaîne à laquelle il est lié, indissolublement et dont il dépend nécessairement.²⁵²

Selon la première conception, la nature est l'ensemble des phénomènes ou faits physiques qui s'étendent indéfiniment dans l'espace et dans le temps, et qui sont liés entre eux par la relation de cause à effet (sans quoi l'on ne parlerait pas de nature, mais plutôt de chaos).²⁵³

Le principe de causalité permet ainsi une telle synthèse théorique des données empiriques dans le concept de "nature", parce qu'il est une catégorie nécessaire et intrinsèque de l'esprit.²⁵⁴ A ce point de vue, Del Vecchio, reprenant Kant et Fichte, affirme que le monde est représentation de notre conscience.

Notre concept étroitement scientifique de la nature, comme unité ordonnée ou équation mécanique des phénomènes, se fonde, précisément sur cette certitude que nous avons a priori, c'est-à-dire sur la valeur universelle que nous attribuons au principe de cause. En ce sens Kant arriva à affirmer quel "intellect est le législateur pour la nature" et que "sans l'intellect, il n'y aurait pas de nature".²⁵⁵

Cette conception est légitime et universellement valable dans son domaine propre et elle seule rend possible la

²⁵² G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1953, p. 422.

²⁵³ IDEM, L'homme et la nature, 1961, RPL, p. 684.

²⁵⁴ IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 224.

²⁵⁵ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 422. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

vision scientifique d'un monde dont elle est logiquement la condition.²⁵⁶ Mais elle est radicalement limitée et incapable de fonder l'univers éthique.

En effet, le principe de causalité est restreint au monde des faits, des phénomènes, des nécessités quantitatives et, à ce point de vue, l'explication causale de la nature ne voit rien qui ne soit "normal" ou "naturel", tout phénomène trouvant sa place dans l'enchaînement nécessaire de la série causale qui l'intègre:²⁵⁷ "le principe de causalité est parfaitement légitime pour la science, mais, de ses caractères mêmes découle la limitation de sa valeur. Il ne s'applique qu'aux phénomènes et ne donne d'eux qu'une connaissance relative et externe".²⁵⁸

Le principe de causalité ne peut donc dépasser le monde phénoménal. Par lui, on ne peut rien dire ni du début, ni de la fin de la chaîne causale. L'explication causale de la nature est donc, selon Del Vecchio, radicalement incomplète, puisqu'elle n'atteint que les modes d'être, présupposant l'existence d'une substance, de la "chose en soi", qu'elle ne peut expliquer ni justifier, tout comme elle ne peut rien dire de l'origine de l'être, et du passage de l'être au non-être.²⁵⁹

²⁵⁶ J. SEGOND, Op.cit., p. 179.

²⁵⁷ G. DEL VECCHIO, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 229.

²⁵⁸ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 423.

²⁵⁹ IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 224.

teur, la conception causale de la nature ne rejoint pas le monde des valeurs: "les différentes spécifiques et qualitatives restent en dehors", déclare-t-il, "ou sont converties en termes de genre et quantité... C'est pourquoi, une appréciation des divers degrés et valeurs est, sous ce rapport, impossible".²⁶⁰ Puisqu'il est ainsi limité à la quantité, le principe de causalité ne peut servir à établir une hiérarchie des êtres au sein de l'univers et surtout à l'intérieur du monde des vivants. Pour Del Vecchio, la conception causale de la nature est "d'autant plus insuffisante qu'on monte davantage dans l'application qu'on en fait, des formes inférieures aux formes supérieures de l'existence".²⁶¹ Dans ce sens, le principe de causalité est inefficace pour cerner la vraie nature de l'homme et fonder sur elle le domaine éthique.

Il y a donc nécessité d'une autre conception de la nature que la conception causale qui, d'ailleurs, prétend Del Vecchio, même "si elle est scientifiquement légitime..., n'est pas la seule possible. Outre le concept mécanique ou strictement physique de la nature, il y a place pour un autre que nous pouvons appeler métaphysique".²⁶²

²⁶⁰ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 423.

²⁶¹ IDEM, Ibidem, p. 423.

²⁶² IDEM, Ibidem, p. 424. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

L'explication "métaphysique" ou "téléologique" considère la nature en tant que mue par un dynamisme qui la pousse vers toujours plus de perfection, en tant que régie par une finalité intrinsèque, en tant qu'animée par une puissance spontanée et irrésistible qui la conduit, par degrés, vers des formes de plus en plus complexes et avancées.²⁶³

La nature est, en ce sens, principe vivant qui agite la masse de l'univers et s'exprime dans la variété infinie de son développement. C'est la substance que nous avons déjà reconnue comme affranchie des étroitesse de la causalité; c'est la cause intérieure qui règle toutes choses et leur assigne leurs fonctions et leurs fins propres. 264

Tout comme le principe de causalité, le principe de finalité, qui fait surgir la conception "métaphysique" de la nature est "une fonction et une attitude intrinsèque de notre esprit".²⁶⁵ Ce principe de finalité est radicalement distinct du premier en ce sens que l'intelligibilité des choses n'est plus dans le simple et l'amorphe, mais dans l'organique et le vivant. Les principes de causalité et de finalité sont deux points de vue différents de la conscience appliqués au même donné, et qui en sont des catégories nécessaires.²⁶⁶

²⁶³ IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 239.

²⁶⁴ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 424.

²⁶⁵ IDEM, Ibidem, p. 424.

²⁶⁶ IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 233.

La conception métaphysique de la nature, cependant, "ne contredit pas mais intègre et complète la conception causale!"²⁶⁷ En effet, Del Vecchio croit que dans la série des causes et des effets, on peut découvrir celle des fins et des moyens. Dans ce sens, chaque partie de la nature, de même que chaque partie d'une nature, surtout une nature vivante, a à la fois une cause et une fin, est à la fois un effet et un moyen et, dans cette optique, la découverte d'une hiérarchie des êtres à l'intérieur de la chaîne causale, éclaire tout l'univers d'un jour nouveau.²⁶⁸ Nous pouvons alors pénétrer dans le monde des valeurs, dans le domaine du qualitatif et, ultimement, dans la sphère de l'éthique.²⁶⁹ Les concepts "physique" et "métaphysique" de la nature, bien que distincts comme catégories de l'esprit, doivent donc coexister comme principes heuristiques complémentaires et légitimes, applicables à tous les êtres de l'univers.²⁷⁰

Les deux concepts, le concept physique ou mécanique, et le concept métaphysique ou téléologique, peuvent et doivent coexister comme formes d'interprétation de la nature tout en restant distincts entre eux. Chacun vaut dans sa propre sphère, c'est-à-dire dans la mesure où il permet une certaine vision de la réalité.²⁷¹

²⁶⁷ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 424.

²⁶⁸ IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans: The Formal bases of Law, 1921, p. 234.

²⁶⁹ G. GONELLA, L'oeuvre et la doctrine de Giorgio Del Vecchio, 1936, (6) APDSJ, p. 174.

²⁷⁰ G. DEL VECCHIO, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 250.

²⁷¹ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 426.

Plus un être est parfait, c'est-à-dire individualisé et organisé, plus l'aspect "métaphysique" de sa nature prime et, à ce point de vue, le domaine spécifique du concept métaphysique de la nature est celui des êtres organiques.

En effet, une finalité intérieure ou "entelechia", pour reprendre l'expression d'Aristote, apparaît, selon Del Vecchio, au sein des organismes vivants, finalité manifestée par l'organisation des organes (moyens) et des fonctions (fins), de même que par l'adaptation permanente pour survivre. A cause de cette spontanéité qui en indique le principe animateur, par leur finalité immanente donc, les êtres vivants ne peuvent être réellement compris que par le principe de la finalité.²⁷² A ce point de vue, Del Vecchio conçoit la nature comme

le principe qui se développe dans le monde à travers l'ordre ascendant des types, la raison qui vivifie la matière et la guide dans son organisation et son individualisation, jusqu'à ce qu'elle devienne sujet pensant et voulant et se reflète comme pensée au-dessus d'elle-même. 273

Le concept métaphysique ou téléologique est donc supérieur, philosophiquement, parce qu'il nous mène jusqu'à l'homme dont il nous montre l'identité profonde avec la réalité universelle,²⁷⁴ et parce que, dans cette perspective

272 IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 246-247.

273 IDEM, Philosophie du droit, 1963, p. 426.

274 J. SEGOND, La renaissance idéaliste et néo-kantienne du droit, 1911, (71), RPFÉ, p. 180.

il peut seul nous donner, selon Del Vecchio, une vision exacte de la nature humaine, nous ouvrant ainsi les portes de l'univers éthique.

2- LA NATURE HUMAINE

En ce qui concerne la place de l'homme dans la nature et, par le fait même, la nature véritable de l'être humain, Del Vecchio élabore, à partir des deux conceptions causale et téléologique de la nature, une théorie de la nature humaine qu'il appelle "parallélisme transcendantal",²⁷⁵ et qui exprime, selon lui, "le dualisme qui est dans notre être "²⁷⁶ car pour l'auteur, en effet, "notre être possède une réalité sensible et une réalité suprasensible qui le font appartenir à deux mondes".²⁷⁷

²⁷⁵ G. DEL VECCHIO, L'homme et la nature, 1961, PPL, p. 683.

²⁷⁶ IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 24.

²⁷⁷ IDEM, Ibidem, p. 23. Nous sommes portés à croire qu'un dualisme radical entre l'âme et le corps est implicitement présent dans la conception que l'auteur se fait de l'être humain. A ce point de vue, nous sommes d'accord avec H. Dooyeweerd lorsqu'il déclare: "apparently, Del Vecchio's conception of the "physical" and the "psychical world" is oriented to the dualist view of body and soul... Since he expressly holds to the view of psychophysical parallelism, it is clear that "physical" must mean here "matereal and corporeal" and "psychical" all what belongs to the immaterial human mind"(H. DOYEWEERD, Del Vecchio's Idealistic Philosophy of Law viewed in the Light of a Transcendental Critique of Philosophical Thought, 1957, (22) PR., p. 106).

En effet, Del Vecchio croit que, d'une part, l'homme, lorsqu'on applique le principe de causalité, apparaît physiquement intégré à l'ensemble de la nature. Il est à ce point de vue, partie de la nature physique et aboutissement de la chaîne causale (c'est-à-dire type supérieur), ce qui ne l'empêche pas d'être quand même soumis au déterminisme nécessaire des séries causales.

Mais d'autre part, selon l'auteur, l'analyse transcendantale découvre, à partir de l'explication "téléologique" de la nature, que la nature véritable de l'homme est essentiellement "métaphysique".

En effet, à ce point de vue, les concepts physiques et métaphysiques de la nature sont, comme l'étude de la "nature" nous l'a révélé, des fonctions, des attitudes nécessaires de l'intellect. La réalité est donc, dans cette optique, représentation du "moi" qui la "résume" en lui-même, qui la saisit comme son idée et se réfléchit en elle, se voyant par le fait même comme sujet pensant, législateur de la nature. Dans l'ordre logique, la conscience subjective a donc une primauté absolue: elle précède logiquement toute réalité et tout phénomène, elle les rend possible, et elle leur donne un sens puisqu'elle les constitue logiquement comme tels.²⁷⁹

²⁷⁸ G. DEL VECCHIO, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 258.

²⁷⁹ IDEM, Ibidem, p. 258.

Telle est la condition de l'homme dans la nature. D'un côté, il y est compris et entre en elle comme une de ses parties; de l'autre, par la qualité constitutive et caractéristique de son être, comme sujet pensant, il se réfléchit sur la nature, la reprend toute en lui-même, la pose et la comprend comme son idée. De ce suprême point de vue, l'entière réalité n'est plus quelque chose d'intrinsèque, mais est proprement une fonction et une représentation de la pensée. 280

Le "moi" a donc une primauté logique totale; l'être humain, en tant que sujet pensant, est donc principe autonome et absolu ²⁸¹; le moi, (c'est-à-dire la subjectivité en général, non comme personnalité empirique, mais comme organe des idées) s'affirme ainsi comme principe absolu et autonome". 282

Et c'est à ce titre que la liberté, condition nécessaire et constitutive de l'éthique, peut être affirmée, croit Del Vecchio: même si, selon l'explication causale, elle peut sembler, de prime abord, ~~ruinée~~ ruinée par le déterminisme universel ²⁸³, la liberté de l'homme dans la nature est en réalité entière, selon l'explication métaphysique: au plus haut degré de la réflexion de la conscience sur elle-même, la liberté reparaît intacte, car la conscience se découvre alors, non pas comme "mesurée" par les choses, mais comme mesure de ces choses en tant que siège des idées. ²⁸⁴

²⁸⁰ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 426. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

²⁸¹ IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 259.

²⁸² IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 427.

²⁸³ IDEM, Ibidem, p. 427.

²⁸⁴ IDEM, Ibidem, p. 427.

L'homme est donc autonome et libre, en tant qu'être nouménal, que principe absolu de ces actions et de ses idées, c'est-à-dire en tant qu'il transcende la nature "physique" dans sa capacité de s'abstraire, de s'élever au-dessus d'elle, pour participer à l'universel. 285

The consciousness of our subjectivity, in his transcendental sense, is inevitably accompanied by that of our liberty and responsibility (indeed they are one and the same) Every action of ours has its principle in ourselves and has therefore the mark of an absolute beginning; though regarded in the order of phenomena, that is, referred to the objective principle of nature, it seems to be determined by the latter. 286

Ainsi, dans la pensée de Del Vecchio, seul l'idéalisme critique peut en arriver à préciser la nature véritable de l'homme, fondant de cette façon le monde éthique, car, "par la critique interne de la raison, s'éclaircissent et se surmontent les ~~ant~~onomies qui se rencontrent de prime abord dans la conception de la nature" 287, ~~ant~~onomies qui se clarifient et disparaissent dans le caractère transcendantal de la conscience pour laquelle elles sont, en définitive, des points de vue différents d'une même réalité.

Pour expliquer et justifier encore davantage cette réduction radicale de ces aspects antithétiques de la nature dans le caractère transcendantal et autonome de la conscience,

285 IDEM, L'homme et la nature, 1961, RPL, p. 686.

286 IDEM, Ethics, Law and the State, 1935, IJE, p. 35.

287 IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 428.

Del Vecchio soutient que l'antithèse "nature physique" et "nature métaphysique" correspond en substance à celle qui *oppose* le sujet et l'objet, et elle est analogue, au moins en un certain sens, à d'autres encore (le moi et le non moi, l'esprit et la matière, etc)... "288

A ce point de vue, chacun des termes de l'antithèse n'est pas une "chose", une "substance", une "matière", "mais au contraire, des critères transcendants, autrement dit des principes régulateurs nécessaires (a priori). La réalité se dispose et se manifeste dans les deux sens: elle a, pour ainsi dire, un aspect bipolaire",²⁸⁹ selon les deux orientations possibles de la conscience: l'orientation objective par laquelle la conscience s'oppose un monde d'"objets" qu'elle ne peut changer, bien qu'elle puisse en découvrir les lois, et dont elle est à ce point de vue l'émanation, et l'orientation subjective, "qui correspond au dernier degré de conscience et de réflexion sur soi-même".²⁹⁰

Par son orientation subjective, la conscience, nous l'avons remarqué déjà, saisit le monde comme sa représentation et se comprend par le fait même comme principe premier et fondamental de toute intelligibilité. La subjectivité,

288 IDEM, L'homme et la nature, 1961, RPL, p. 684. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

289 IDEM, Ibidem, p. 684.

290 IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 428.

L'IDEAL DE LA JUSTICE

réduite dans la première orientation de la conscience, rejaillit donc, dans l'orientation subjective, comme valeur absolue, et comme "essence" du "moi",²⁹¹ car elle le fait participer à un monde qui transcende celui des phénomènes.

"The absolute value of subjectivity (or personality) declares itself in the conscience with this transcendental character which means belonging to another world, that of universal ideas".²⁹²

C'est donc par la transcendance et par l'universalité de sa subjectivité, c'est-à-dire par sa participation à un ordre de vérités méta-phénoménales, a priori, immuables et universelles, que l'être ^{HUMAIN} revêt une dignité et une valeur absolues.²⁹³

Ce qui donne à la personne humaine sa valeur infinie, ce n'est pas l'existence corporelle avec ses particularités contingentes et ses affections sensibles, mais bien son caractère intelligible qui constitue l'essence commune de la "subjectivité" en général.²⁹⁴

Et c'est justement dans ce caractère transcendantal et rationnel, dans ce principe d'ordre universel et subjectif,²⁹⁵

²⁹¹ IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 261.

²⁹² IDEM, Ethics, Law, and the State, 1935, IJE, p. 38.

²⁹³ IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 27.

²⁹⁴ IDEM, Socialité et solitude, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 75.

²⁹⁵ IDEM, Ethics, Law and the State, 1935, IJE, p. 35.

en un mot, dans la constitution même de l'être humain comme sujet pensant que réside la nature véritable de l'homme:²⁹⁶

La faculté de s'abstraire et de se retrouver soi-même au-delà de la nature, de reporter au moi, par le moyen des idées, toute la réalité qui converge en lui, constitue l'être propre et spécifique du sujet, sa "nature" au sens éminent. 297.

Et c'est de cette nature rationnelle et absolue de l'homme que surgit, selon Del Vecchio, l'impératif éthique, principe primordial du domaine éthique, et dont l'idéal de justice est l'aspect juridique.

3- LA PRIMAUTE DU MOI ET L'IMPERATIF ETHIQUE

A partir de la considération transcendantale de la nature humaine universelle qui se retrouve en lui, le "moi", soutient Del Vecchio, prend donc conscience, par l'analyse introspective, de son caractère absolu et autonome, et de là se formule la loi suprême de l'agir, l'impératif éthique. Ainsi, "la norme fondamentale de l'agir se déduit de l'essence même de l'homme en ce que celle-ci dépasse la nature physique: en d'autres termes, elle se déduit de la nature spirituelle".²⁹⁸

En effet, Del Vecchio prétend tout d'abord que ce caractère transcendantal et universel par lequel, en réfléchis-

²⁹⁶ IDEM, The Problems of the Sources of Positive Law, 1935, p. 4.

²⁹⁷ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 429. Le mot souligné est mis en italiques par l'auteur.

²⁹⁸ IDEM, L'homme et la nature, 1961, RPL, p. 687.

sant sur elle-même, la conscience se saisit comme principe absolu et autonome, est le fondement et le coeur même du monde éthique. De là il affirme que le sujet conscient doit trouver en lui-même le principe fondamental de son agir:

"This supreme ~~of~~ degree^{of} knowledge, when the ego recognizes himself as the principle of the world, has not only a great theoretical but a practical value as well, forming, as it does, the bases and the essence even of ethics".²⁹⁹

Del Vecchio remarque ensuite que, si, dans cette optique les actes humains sont référés au sujet qui les a posés comme à leur principe absolu et autonome, il revêtent, en un sens, l'aspect d'un "commencement absolu", et ils deviennent alors susceptibles d'évaluation éthique.³⁰⁰ De tout cela, une conclusion s'impose irrésistiblement selon Del Vecchio: seule la vision "métaphysique" de la nature humaine, telle qu'elle surgit de l'orientation "subjective" de la conscience, est éthiquement valable: "Seul le rapport à la subjectivité, la réduction du monde en termes d'émanation du moi comme esprit universel et autonome, rend possible une fondation de la morale et de la philosophie du droit"³⁰¹, et, dans ce sens, c'est dans la primauté absolue de la conscience subjective, comme nous le disions plus haut, que se trouve le

²⁹⁹ IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 262.

³⁰⁰ IDEM, Ibidem, p. 262.

³⁰¹ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 428.

principe suprême qui fonde l'univers éthique et l'idéal de la justice: "le principe qui, seul, permet la vision exacte et adéquate du monde éthique est, précisément, le caractère absolu de la personne, la suprématie du sujet sur l'objet".³⁰²

Cette valeur absolue de la subjectivité peut devenir ainsi le fondement de l'éthique et de l'idéal de justice, parce qu'elle est, comme nous l'avons vu, le point de rencontre de la raison théorique et de la raison pratique.

En effet, ainsi que nous venons de l'exposer dans les pages précédentes, la raison théorique met tout d'abord en relief, explicitement ou implicitement, l'appartenance de l'homme, non seulement au monde phénoménal, mais aussi au monde transcendantal et nouménal des idées universelles; elle souligne donc le caractère absolu de l'être humain. De là, parce que l'esprit de l'homme est le point de jonction des domaines théorique et éthique, ce caractère nouménal de l'homme, tel que dégagé par la raison théorique, est saisi, le plus souvent intuitivement, par la raison pratique qui se l'approprie, qui le fait sien comme but, en faisant entrer en jeu la volonté de l'homme, et cela, grâce à une "inversion" de la perspective de la conscience, c'est-à-dire par son passage "immédiat" de son niveau théorique à son niveau pratique, comme l'explique le texte suivant de l'auteur:³⁰³

³⁰² IDEM, Ibidem, p. 429. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

³⁰³ IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans: The Formal Bases of Law, 1921, p. 268.

Pratique et théorie, volonté et connaissance, sont certainement des termes liés entre eux; toute action implique certes une intelligence plus ou moins consciente, mais elle est quelque chose de plus qu'une intelligence... La connaissance... ne suffit pas à diriger l'action, si l'effet dans l'ordre théorique n'est pas assumé et fait sien par le sujet comme son propre but dans l'ordre pratique. Cette inversion de l'angle visuel... est... fondamental... car c'est de lui que dépend l'ouverture de ce nouvel horizon qui constitue le règne de l'éthique. 304

Et c'est ainsi que le caractère autonome, universel et absolu de la nature rationnelle de l'homme devient principe de la raison pratique, c'est-à-dire exigence d'action, loi du devoir, impératif éthique 305 qui commande à l'homme de s'élever, dans son agir, au-dessus des manifestations subjectives empiriques, jusqu'à cette universalité, cette perfection et cette autonomie absolues de la subjectivité "idéale" qui existe virtuellement en lui, de façon à trouver une maxime de conduite valable pour tout sujet, c'est-à-dire universelle. 306

Cette faculté, ou vocation transcendantale, qui s'affirme psychologiquement dans la conscience de la liberté et de l'imputabilité, se convertit immédiatement, pour le sujet, en une norme suprême (impératif éthique), à savoir: Agis non comme moyen ou véhicule des forces de la nature, mais comme être autonome ayant qualité de principe et de fin;... non comme individu empirique (homo phenomenon), déterminé par les passions et les affections physiques, mais comme moi rationnel (homo noumenon) indépendant d'elles. Agis enfin dans la conscience de la pure spontanéité de tes détermina-

304 IDEM, Droit et économie, dans Justice, Droit, Etat, 1938, p. 212. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

305 IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 268.

306 IDEM, Ethics, Law and the State, 1935, IJE, p. 39.

tions, de l'absolu et de l'universalité de ton être, par conséquent aussi, de ton entité substantielle avec l'être de tout autre sujet. 307

La force obligatoire de l'impératif éthique provient d'un sentiment profond qui fait prendre conscience au sujet de sa nature véritable 308 et qui est une attitude psychologique similaire, semble-t-il, quant à sa nature et à sa source, au sentiment juridique qui en serait l'aspect juridique, tout comme l'idéal de justice serait l'aspect juridique de l'impératif éthique: 309 "la nécessité de suivre la dite norme", déclare Del Vecchio, "est attestée par un sentiment profond et irréductible, qui révèle le sujet à lui-même dans sa propre nature". 310

Ce sentiment, qui est exigence pratique, surgirait ainsi indéfectiblement de la conscience par ce que la norme suprême de l'agir "n'est pas apprise ou suggérée du dehors, elle est, au contraire, la négation de toute extériorité", 311 étant atteinte par le repliement de la conscience sur elle-même.

307 IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 429. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

308 IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 268.

309 IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 432.

310 IDEM, Ibidem, p. 429.

311 IDEM, Ibidem, p. 429.

Et, dans cette optique, c'est dans la proportion où sa "conscience morale" saisit sa nature véritable, son appartenance à un ordre de valeurs universelles, et qu'elle les transforme en exigence pratique, que cet impératif éthique prend véritablement une dimension éthique pour l'homme et, alors, "expliquer" sa propre essence, réaliser sa nature, être lui-même, est pour lui, plutôt qu'un donné, un problème, une tâche",³¹² une vocation qui consiste à réduire l'opposition entre son moi "phénoménal" et son moi "nouménal", et qui est d'autant plus contraignante que sa "conscience pratique" est plus parfaite.³¹³

Dans cette perspective, l'impératif éthique n'est pas, dans la pensée de l'auteur, un nouveau déterminisme, "téléologique" cette fois: devant cet appel de sa conscience l'homme demeure libre, c'est-à-dire qu'en tant "qu'il est principe, ou en sa qualité d'être intelligible, il a en lui-même la possibilité de se déterminer, c'est-à-dire de suivre la norme éthique ou de la transgresser".³¹⁴

Pour del Vecchio, cette possibilité de transgression ne diminue en rien la validité universelle de cette loi du devoir qui est tirée a priori de la nature humaine: "l'impé-

312 IDEM, Ibidem, p. 430.

313 IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 266.

314 IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 430.

ratif éthique... est toujours valable, aussi longtemps qu'existent les êtres auxquels il donne sa règle".³¹⁵

Pour expliquer davantage cette position, Del Vecchio ajoute, à ce sujet, qu'il faut distinguer entre la valeur intrinsèque et idéale des idées universelles et leur affirmation spatio-temporelle en tant que réalités psycho-historiques. Dans cette perspective, la valeur de l'impératif éthique est en elle-même universelle et a priori, tandis que son importance éthique et son application concrète sont, empiriquement, soumises à certaines fluctuations:

Ce qui ne veut pas dire que chaque individu soit toujours entièrement conscient de cette norme, qui est pourtant implicite dans son esprit, ni moins encore, que la règle ne puisse être transgressée ou violée. La validité logique et déontologique ne saurait être confondue avec l'actualité psychologique ni avec le fait accidentel de l'observance. ³¹⁶

Après avoir ainsi souligné le caractère universel et immuable de l'impératif éthique, il convient maintenant d'examiner comment cet impératif éthique peut nous conduire à la découverte et à l'explicitation de l'idéal de justice.

4- L'IMPERATIF ETHIQUE EN MORALE ET EN DROIT

Dans la pensée de Del Vecchio, le système éthique se subdivise en deux catégories universelles, selon les deux

³¹⁵ IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 381.

³¹⁶ IDEM, L'homme et la nature, 1961, RPL, p. 687.

points de vues avec lesquels les actes humains peuvent être considérés. 317

La première catégorie est celle de l'éthique subjective ou morale, dans laquelle les actes sont appréciés par rapport au sujet qui les pose, à la lumière de l'impératif éthique.

Dans l'éthique objective ou droit, les actes humains sont regardés comme point d'interférence avec les actes d'autres sujets. 318

L'impératif éthique, fondement de l'éthique, se manifeste donc, aux yeux de Del Vecchio, sous deux formes différentes, en chacune des deux catégories éthiques universelles. 319

En morale, dans sa signification subjective, l'impératif éthique est la loi du devoir, c'est-à-dire l'obligation pour tout sujet de donner à ses actes une portée universelle.

317 IDEM, The Concept of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p.160.

318 IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 264. Del Vecchio, bien qu'il accepte la subdivision kantienne de l'éthique, en morale et en droit, rejette cependant la conception de Kant au sujet des domaines respectifs de la morale et du droit, conception selon laquelle la morale s'appliquerait aux actes intérieurs de l'homme, tandis que les actes extérieurs de l'être humain relèveraient du droit. Pour Del Vecchio, aucun acte humain ne peut être ni totalement intérieur, ni complètement extérieur. (The Concept of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 136).

319 IDEM, Ibidem, p. 431.

Il est le devoir moral de s'affirmer comme être rationnel et nouménal à travers son agir.³²⁰

En droit, dans sa signification objective, l'impératif éthique devient l'idéal de justice, c'est-à-dire le principe de coordination objective des sujets.³²¹

Parce que l'homme est un être à la fois moral et social tout en demeurant "un" dans son agir,³²² et parce que la morale et le droit ont ainsi une racine commune dans le caractère absolu de la nature humaine, il y a cohérence nécessaire entre morale et droit, dans des liens constants et étroits, déterminables à priori en tant que nécessités éthiques et logiques: ³²³

La morale a son temple dans la conscience et exige avant tout que l'individu se recueille en lui-même.. pour écouter cette "voix céleste", vivante et indestructible en nous, qui nous prouve que nous participons à une réalité allant bien au-delà des manifestations éphémères de l'existence physique. En parfaite correspondance avec quoi, le droit, en donnant les normes des rapports sociaux, doit poser le respect réciproque de cet acte éminemment pur. ³²⁴

320 IDEM, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 272.

321 IDEM, Ibidem, p. 272, voir aussi: IDEM, The Concept of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 160; et: IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 432.

322 R. POUND, Introduction, dans: G. Del Vecchio, General Principles of Law, 1956, p. VIII.

323 G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1953, p. 270.

324 IDEM, Socialité et solitude, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 81.

III- SECTION 3- L'IMPERATIF JURIDIQUE OU IDEAL DE LA JUSTICE

L'insuffisance pratique du schème logique de la justice, soulignée à la fin du chapitre précédent, a donc amené Del Vecchio à dégager, sur le plan déontologique, l'existence d'un idéal de justice.

Pour Del Vecchio, cet idéal de justice est en quelque sorte le corollaire de l'impératif éthique, en ce sens qu'il est la signification objective ou juridique de cette idée du devoir considérée ici comme impératif absolu d'action dans les relations sociales.³²⁵

A ce titre, l'idéal de justice provient lui aussi du caractère absolu de la nature humaine rationnelle et universelle:

Ce n'est seulement qu'en partant de la valeur de la personne, et en en considérant quelque manière l'identité chez les différents individus, qu'on peut arriver au fondement de la notion de la justice, qui est essentiellement une coordination et un rapport intersubjectif. 326

L'impératif juridique ou idéal de justice est ainsi fondé, par l'impératif éthique, sur la nature humaine, parce qu'il est, comme cet impératif éthique dont il est un aspect, exigé par cette nature rationnelle de l'homme, en tant qu'elle est imprégnée de finalité³²⁷, exigence qui se manifeste psychologiquement, nous l'avons vu, par le sentiment juridique: "These must be admitted, moreover, ... an absolute need

³²⁵ M. DJUVARA, La pensée de Giorgio Del Vecchio, 1937, APDSJ, p. 210.

³²⁶ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 69, note 3.

³²⁷ L. VELA, op.cit., p. 220.

of justice which, though revealing itself only by degrees in experience, is yet ideally fixed in the very nature of man and interpenetrated therewith." 328

A ce stage-ci de notre démarche, nous sommes arrivés, comme nous le montrerons dans les pages suivantes, au point fondamental de la doctrine de M. Del Vecchio sur la justice, au sommet de son criticisme moral.³²⁹

Afin d'explicitier le plus rigoureusement possible cette question névralgique, en soulignant par le fait même l'importance, nous verrons, successivement, le contenu éthique de la justice idéale, ses aspects principaux, sa relation intime avec la théorie du droit naturel de Del Vecchio, et, finalement, son insuffisance comme règle de vie.

1- CONTENU ETHIQUE DE L'IDEAL DE JUSTICE

Alors qu'en éthique subjective ou morale, l'impératif éthique obligeait un sujet à agir comme sujet, c'est-à-dire comme si en lui agissait l'humanité, en éthique objective ou droit, il implique deux exigences corrélatives.³³⁰

D'une part, la valeur infinie de tout homme, en tant que sujet pensant, lui donne le droit de se faire respecter par tous comme sujet, comme être humain:

328 G. DEL VECCHIO, Right and Human Personality in the History of Thought, 1920, IJE, p. 140.

329 C. PERIPHANAKIS, L'idéalisme juridique de G. Del Vecchio, 1961, (24) AP, p. 563.

330 G. DEL VECCHIO, Ethics, Law and the State, 1935, IJE, p. 42.

Au moment même où la loi (du devoir) crée dans le sujet la nécessité ou le devoir d'agir comme principe autonome, elle lui donne la faculté de se faire respecter comme tel par tous, et lui attribue le pouvoir d'exiger de ne pas être arrêté ou méconnu pratiquement par les autres en cette qualité. Comme condition objective de l'éthique, c'est-à-dire comme principe du droit, il existe donc une prérogative perpétuelle et inviolable de la personne, une exigence, valable et expérimentale universellement, de chacun envers tout autre. 331

De cette première exigence du respect par autrui de notre personnalité, découle, corrélativement, selon Del Vecchio, l'obligation pour tout sujet de respecter les autres sujets comme sujets, c'est-à-dire comme principes absolus et autonomes:

Et d'autre part, corrélativement, l'homme a le devoir (exigible d'autrui, et pour cela juridique) de reconnaître la subjectivité de ses semblables et d'entrer par conséquent en rapport virtuel avec toutes les autres personnalités, qu'elles soient réelles ou même simplement possibles. Ce rapport ne consiste en rien d'autre qu'en cette reconnaissance réciproque.332

Cette double exigence de la reconnaissance réciproque des subjectivités rejoint l'exigence suprême de la justice que Del Vecchio, nous l'avons vu a déduit logiquement du schème formel de la justice. Cela nous fait saisir, encore une fois, l'intense cohérence entre les principes auxquels l'auteur arrive sur le plan logique, d'une part, et sur le plan déontologique, d'autre part.

331 IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 432. Les mots soulignés sont mis en relief par l'auteur.

332 IDEM, La Société des Nations au point de vue de la philosophie du droit international, 1931, (4) RCADI, p.583.

Dans la pensée de Del Vecchio, le caractère absolu de la personne humaine est, ultimement, le critère de toute valeur juridique, le "prius" métaphysique et logique de toute vérité juridique, le fondement de tout droit historique, et de toute justice; il est la source éthique de l'idéal de justice:³³³

Ce critère et paradigme idéal de la justice ne peut consister en autre chose que dans la reconnaissance intégrale de la personnalité de chacun, envisagée objectivement (c'est-à-dire en dehors du sujet lui-même) dans son caractère intelligible, autrement dit comme entité absolue et autonome. 334

Ce caractère absolu de la personne humaine dont l'idéal de la justice commande le respect est évidemment, comme cela ressort de tout ce qui précède, non pas le caractère phénoménal des individus considérés dans leur entité empirique, mais l'universalité de la subjectivité, "universalité qui se concrétise en diverses espèces ou figures individuelles et en représente l'essence commune et la valeur éternelle."³³⁵ Et il ne peut en être autrement, aux yeux de Del Vecchio, car une telle reconnaissance réciproque des subjectivités respectives projette le moi au-delà de la conscience de son individualité empirique jusqu'au niveau transcendantal de la conscience, où le caractère "nouménal" de l'être humain peut

³³³ G. DEL VECCHIO, Socialité et solitude dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 74.

³³⁴ IDEM, La justice, dans La justice- la vérité, 1955, p.90

³³⁵ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 433.

être saisi:

Une telle reconnaissance, en raison même de sa nature objective (ou transsubjective) implique nécessairement de s'élever au-delà de la conscience particulière ou "égoïstique", étant donné que ce n'est que dans la sphère la plus élevée (transcendantale) de la conscience que l'équation idéale entre le moi et l'autrui est possible. 336

Cependant, en fait, un rapport de justice ne surgit comme tel, à proprement parler, que sur le plan de l'individualité empirique. C'est pourquoi la justice idéale, pour Del Vecchio, s'applique concrètement aux individus dans leur totalité, c'est-à-dire également dans leurs natures "physiques", où l'on constate des différences très grandes, des inégalités très grandes. A ce point de vue, Del Vecchio croit que l'impératif juridique doit justement chercher à faire primer l'égalité "métaphysique" des hommes sur leurs égalités empiriques, et pour cela, "le sacrifice de l'individualité contingente peut même être un devoir". 337

La fonction propre de la justice est précisément de maintenir et de faire prévaloir ce premier et fondamental principe d'identité ou d'égalité d'ordre métaphysique, sur les disparités physiques ou phénoméniques, même comme un critérium permettant d'apprécier équitablement ces mêmes disparités donc aussi les différents comportements individuels. 338

336 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 90. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

337 IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 434.

338 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1953, p. 76 note 3.

Dans cette perspective, la maxime fondamentale de l'action juste est toujours dans la perfection et le respect du caractère autonome et absolu de la subjectivité qui se retrouve chez les divers sujets des rapports juridiques³³⁹ et, lorsque cette maxime est posée, concrètement, comme critère des rapports sociaux, la double exigence corrélatrice qui forme le contenu éthique de l'idéal de justice et à laquelle elle se rattache, se traduit dans un principe normatif précis de l'agir:

En ce sens se pose alors le principe que tout homme peut, uniquement parce que tel, prétendre n'être traité par personne comme s'il n'était qu'un moyen ou un élément du monde sensible. Il peut exiger que soit respecté par tous l'impératif suivant: n'étends pas ta volonté jusqu'à l'imposer à autrui, ne cherche pas à te soumettre ce qui, de sa nature, n'est soumis qu'à lui même. 340

Puisqu'il implique et présuppose, tout à la fois, la reconnaissance du caractère absolu et autonome de chaque homme, l'idéal de justice présuppose et implique aussi, par le fait même, la liberté et surtout la responsabilité de l'homme qui est à ce point de vue, "principe absolu de ses propres actes: par suite, ceux-ci doivent lui être attribués dans leur détermination supersensible et aussi donc avec toutes les conséquences qui en dérivent dans l'ordre des phénomènes." 341

³³⁹ A.R. BLACKSHIELD, Empiricist and Rationalist Theories of Justice, 1962, ARSP, p. 56.

³⁴⁰ G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1953, p. 433. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

³⁴¹ IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 90.

Mais cette liberté, en elle-même absolue et sans entrave, est limitée, au sein du rapport juridique, par une égale liberté des autres sujets du rapport: "The maxim of equal liberty itself, or the coexistence of free will... implies the necessity ~~or~~ for each person to limit his conduct according to the criterion of its compatibility with the behavior of the others in the universal order".³⁴²

Après avoir ainsi examiné le contenu éthique de la justice idéale, il nous faut voir maintenant, les caractères principaux de cet impératif juridique, pour Del Vecchio.

2- CARACTERES PRINCIPAUX DE L'IDEAL DE JUSTICE

L'idéal de justice est donc l'exigence, et l'obligation corrélative, pour les sujets du rapport juridique, de respecter, réciproquement, le caractère absolu de leurs personnalités respectives: "dans cette liaison indestructible, dans cette corrélation bilatérale et transsubjective, se révèle justement le caractère propre de la détermination juridique".³⁴³

C'est ainsi que dans ce rapport intersubjectif se retrouve, sur le plan déontologique, ce caractère d'altérité ou bilatéralité, que nous avons déjà dégagé sur le plan logique et qui nous était alors apparu comme l'élément fondamental de la justice, comme l'"essence" du concept de jus-

³⁴² IDEM, General Principles of Law, 1956, p. 40.

³⁴³ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 432.

tice, et comme le caractère spécifique de tout l'ordre juridique:

L'impératif juridique... fait naître un devoir dans un sujet à l'égard d'un autre sujet, et celui-ci, par cet acte même, acquiert la faculté d'exiger que le devoir soit rempli. C'est là le caractère de l'"alteritas"... le caractère "bilatéral" par opposition au caractère "unilatéral" de la morale. 344

A ce point de vue, le critère idéal de la justice coïncide, dans son aspect logico-formel, avec le schème logique de la justice.³⁴⁵ Pour Del Vecchio, cette coïncidence existe parce que toute détermination juridique, qu'elle soit purement logique ou encore éthique, surgit ultimement, comme nous l'avons vu déjà, de la forme transsubjective de la conscience:

Cette attitude de la conscience, qui répond à une vraie vocation de notre être, n'a pas seulement une valeur théorique, comme forme de l'intellect, mais aussi une valeur pratique, car elle est à la base d'un des aspects essentiels de l'éthique. Elle se manifeste en nous, non seulement comme idée, mais aussi comme un sentiment impérieux et indestructible; idée et sentiment qui ont une même origine et que nous pouvons également appeler du droit ou de la justice. 346

Le "sentiment" dont il est ici question est évidemment le sentiment juridique, sentiment qui provient, nous le voyons plus clairement maintenant, d'une prise de conscience "pra-

344 G. DEL VECCHIO, L'"Homo juridicus" et l'insuffisance du droit comme règle de la vie, 1936, RGDLJ, p. 121.

345 L. VELA, El derecho natural en Giorgio Del Vecchio, 1965, AG, p. 220.

346 IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 433. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

tique" et intuitive de la justice idéale. Dans cette perspective, le critère absolu du juste est, en quelque sorte, une reprise plus parfaite du schème logique de la justice par la raison pratique, en ce sens que la conscience, sur le plan déontologique, développe à nouveau le rapport d'altérité, mais en lui donnant cette fois un contenu éthique, ce qui fait surgir l'idéal de la justice. Et c'est cet idéal qui forme le "contenu" ou l'"objet" du sentiment juridique ³⁴⁷, et qui est vraiment, dans cette optique, le "principe de coordination entre des êtres subjectifs",³⁴⁸ pour reprendre la définition première donnée au concept de justice pris dans sa signification propre.

Par ce premier caractère de l'altérité, un autre caractère spécifique de la justice idéale et du droit réside dans l'objectivité de la relation dans laquelle se situe la double exigence du respect réciproque de la personnalité de soi et d'autrui pour les sujets du rapport juridique. Cette "objectivité" devient proprement juridique lorsqu'elle est posée comme base des rapports sociaux.³⁴⁹

Le droit a donc son principe dans l'essence ou nature de l'homme. comme la morale, mais se différencie de cette dernière par l'objectivité du rapport dans le-

³⁴⁷ IDEM, Ibidem, p. 418.

³⁴⁸ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 7. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

³⁴⁹ G. DEL VECCHIO, The Concept of Nature and the Principle of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 272.

quel il se pose et consacre le caractère absolu de la personne. Ce caractère acquiert une signification et une valeur proprement juridique, en tant qu'il est pris comme critère et comme pivot de la vie sociale. 350

De plus, l'idéal de justice "est inné dans l'âme humaine ("per naturam impressa mentibus") mais, comme toutes les vérités éternelles, l'homme n'en prend conscience que graduellement,"³⁵¹ à la "lumière de la droite raison".³⁵²

De ce caractère "inné", en découle un autre: l'idéal de justice est mét empirique, car il ne peut être tiré de l'expérience juridique, dans cette perspective. De plus, l'impératif juridique doit fournir un moyen de distinguer la valeur juridique des faits juridiques empiriques et, dans ce sens, le droit positif est soumis à ce critère idéal. C'est pourquoi la justice idéale ne peut faire elle-même partie des composantes des phénomènes juridiques: un aspect commun à tous ces phénomènes juridiques empiriques ne peut fournir en tant que tel, un critère de leur évaluation, puisque sa valeur n'est que leur valeur "moyenne". A ce titre, les normes du droit positif ne sont pas nécessairement justes, car leur degré de justice n'est pas établi par le seul fait de leur existence:³⁵³ "The juridical criterion, therefore, is

³⁵⁰ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 433. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

³⁵¹ IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 111. Le mot souligné l'est ici par nous.

³⁵² IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 39.

³⁵³ IDEM, The Concept of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 147.

not empirical. The requirement of justice remains superior to positive law. Its necessity - not positive - is natural and logical." 354

Parce qu'il est ainsi métémpirique, le critère absolu du juste a également un caractère transcendant. Il est aussi transcendant principalement parce qu'il est déontologique, de l'ordre du "devoir-être", et qu'il ne saurait par conséquent être tiré de l'expérience juridique empirique: "(Its) existence... is purely deontological and normative, that is equivalent to a "duty to be" and not to an "existence in fact". It exists in as much as it is a force and it has a force even when it is broken". 355

De plus, en tant qu'inné, que métémpirique et déontologique, et, surtout, en tant que fondé sur la primauté absolue du "moi", l'impératif juridique se révèle à la conscience de façon catégorique:

Le critère idéal de la justice se traduit... en une exigence catégoriquement déterminée, qui ne se satisfait pas d'une relation intersubjective quelconque, fondée sur une reconnaissance même partielle, défectueuse ou aberrante...; *elle* impose au contraire la reconnaissance égale et parfaite, suivant la raison pure, de la qualité de personne, chez soi comme chez tous les autres. 356

354 IDEM, Ibidem, p. 153.

355 IDEM, The Philosophical Bases of the Idea of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 18.

356 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 90. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

Mais la justice idéale ne détruit pas la liberté humaine. Au contraire, en tant qu'aspect "objectif" de l'impératif éthique, elle l'augmente, la développe, en un mot elle libère l'homme, en lui faisant maîtriser, dans ses relations avec autrui, ses sens et ses passions.³⁵⁷ C'est en agissant de façon contraire à sa vraie nature que l'homme, dans ses rapports sociaux, tombe dans le déterminisme des besoins physiques, devenant ainsi un quasi-phénomène privé de liberté.³⁵⁸ De plus, même s'il établit à priori les principes fondamentaux et nécessaires de l'agir social de l'homme, les soustrayant ainsi au bon vouloir de chacun, l'idéal de justice, et le droit dans son ensemble, n'annule pas le libre-arbitre de chaque individu, car s'il "pose des règles absolues et des limites non franchissables, ... dans ces limites, il abandonne à l'arbitre individuel le choix le plus précis des actions."³⁵⁹

Egalement, parce qu'ayant un caractère métémpirique et transcendantal il soustrait les premières exigences juridiques à l'arbitraire individuel, et parce qu'il jaillit à priori de la subjectivité, "essence" de tout homme, l'idéal

357 IDEM, Socialité et solitude, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 76.

358 A.R. BLACKSHIELD, Empiricist and Rationalist Theories of Justice, 1962, (48) ARSP, p. 56.

359 G. DEL VECCHIO, Droit et économie, dans Justice, Droit, Etat, 1938, p. 211.

de justice est, pour ces raisons, universel, en ce sens qu'il est applicable à tout homme, et surtout, à tout acte de tout homme,³⁶⁰ car aucun acte humain ne pouvant être totalement intérieur ou extérieur, tout acte de l'homme est susceptible d'évaluation juridique, en tant qu'imputable.³⁶¹

Dans le même sens, le critère absolu de la justice est valable pour l'entière complexité des rapports juridiques concrets, même pour ceux où l'interférence réciproque entre les droits des sujets n'est pas voulue, acceptée ou déclarée expressément.³⁶² Par conséquent, l'idéal de justice "permet d'évaluer comparativement les différents degrés de l'expérience possible, c'est-à-dire de distinguer le "plus ou moins" de justice de tout ce qui peut être affirmé sub specie juris".³⁶³

³⁶⁰ IDEM, Ibidem, p. 207.

³⁶¹ Del Vecchio, à ce sujet, estime fausses les conceptions thomistes et kantiennees qui, selon lui, nient la valeur universelle (c'est-à-dire l'applicabilité virtuelle à tous les actes humains possibles) de la justice, sous prétexte, croit-il, que certains actes sont totalement intérieurs ou extérieurs. Pour Del Vecchio, aucun acte n'est totalement extérieur, car alors il n'est plus un "acte humain", mais un "phénomène" purement empirique. De la même façon, tout acte humain, même celui de penser a selon l'auteur, des conditions empiriques de développement, et certains aspects extérieurs, par conséquent.

(cf: G. DEL VECCHIO, The Concept of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 136.)

³⁶³ IDEM, Ibidem, p. 91. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

~~³⁶⁴ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 435.~~

De plus, l'idéal de justice, parce qu'il est universel, a priori et transcendantal, a un caractère immuable: sa valeur ne saurait être diminuée parce qu'il est méconnu et violé dans la réalité empirique:

L'existence d'un principe juridique n'est pas supprimée, mais confirmée logiquement, par le fait de reconnaître qu'elle a été violée; il n'est possible de reconnaître l'injustice qu'en se référant à un critère de la justice qu'on admet ainsi implicitement. 364

La justice idéale est donc indépendante, quand à son existence et sa valeur éthique, de ses affirmations et violations historiques. Elle a été, est, et sera toujours valable et présente, chez tous les hommes, de tous les peuples, de toutes les époques. L'idéal de justice, dans sa valeur et sa vérité éthique est immuable; "This criterion persists in the human conscience and is one and uniform in its principle on which it proceeds gradually to unfold itself." 365

L'idéal de justice, donc, s'affirme graduellement à travers l'histoire juridique des sociétés. Il convient maintenant de nous attarder sur la façon dont il s'applique ainsi, atteignant par là la théorie du droit naturel de Del Vecchio.

3- L'IDEAL DE JUSTICE COMME FONDEMENT DE L'ORDRE JURIDIQUE: LE DROIT NATUREL

Pour Del Vecchio, l'idéal de justice est le fondement éthique et la source de tout l'ordre juridique. En effet,

364 IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 435.

365 IDEM, Positive right, 1913, (38) LMR, p. 307.

l'auteur croit que les exigences générales, fondamentales et abstraites, qui constituent, nous l'avons vu, le "contenu éthique" du critère absolu du juste, fournissent à la conscience humaine, par le sentiment juridique, les principes empiriques de l'agir juridique, principes qui peuvent être systématisés par l'élaboration d'une théorie du droit naturel:³⁶⁶

les exigences concrètes de la justice s'alimentent de ce contenu idéal, exigences qui renaissent continuellement dans les consciences et qui sont soutenues par "un travail perpétuel" sur le terrain historique, même outre et contre le droit en vigueur, ainsi qu'il apparaît, par exemple, de la classique invocation³⁶⁷ des "lois non-écrites"... au-dessus des lois écrites.

Del Vecchio affirme, de là, l'existence d'un droit naturel qui, par l'idéal de justice, son principe suprême, découle de la nature rationnelle de l'homme:

Natural Right exists, that is, it is valid because the human being exists and must be reckoned with, whose inseparable attribute it is; and its determinations are drawn simply from the examination of human nature itself, which reason can perfect, bending back upon itself. 368

366 C. PERIPHANAKIS, L'idéalisme juridique de G. Del Vecchio, 1961, (24) APD, p. 552.

367 G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 91.

368 IDEM, Positive Right, 1913, (38) LMR, p. 307.

Puisque le droit naturel provient, ultimement, de la nature humaine "rationnelle", Del Vecchio le voit comme un droit "rationnel".³⁶⁹ Dans cette perspective, l'idéal de justice est pour l'homme, si on reprend l'appellation traditionnelle, "la loi de nature indélébilement ancrée dans la raison humaine"³⁷⁰ "fondé sur la constitution même des choses et non sur le simple bon plaisir du législateur."³⁷¹

De cette qualité de "loi naturelle" qui, comme telle, échappe à l'arbitraire humain, Del Vecchio tire son principal argument pour prouver l'existence de l'idéal de justice, argument "per absurdum". Cet argument a été élaboré implicitement contre l'affirmation de l'inexistence de la loi naturelle, affirmation qui se base sur la variété et les contradic-

³⁶⁹ Pour bien comprendre la différence, dans la pensée de l'auteur, entre "droit rationnel" et "droit naturel", il faut se reporter aux distinctions antérieures entre "nature physique" et "nature métaphysique", de même qu'entre "aspect phénoménal" et "aspect nouménal" de la nature humaine. De ces distinctions, l'auteur semble avoir conservé pour le terme "naturel", une signification de "nécessité naturelle", de "déterminisme physique" (Philosophie du droit, 1953, p.424-427) ce qui voudrait dire que "droit naturel" signifierait, lorsque pris au sens strict, "droit de la nature physique", c'est-à-dire déterminisme physique. (La parole de Pie XII et les juristes dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 126). Mais pris au sens large comme "droit découlant de la nature humaine", les termes "droit rationnel" et "droit naturel" sont synonymes: "These two terms are in realty equivalent" (The Problems of the Sources of Positive Law, 1935, p. 7).

³⁷⁰ G. DEL VECCHIO, Le droit international et le problème de la paix, 1964, p. 59.

³⁷¹ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 248.

tions au sein des institutions, des systèmes et des règles juridiques: ³⁷² Contre une telle prétention, Del Vecchio, soutient que s'il n'y a pas de loi naturelle, ou idéal du juste, la justice, dans ses exigences fondamentales, de même que dans ses affirmations empiriques, dépend du caprice de chacun et des hasards des situations historiques, ce qui est inadmissible, car cela aboutirait, finalement, à l'arbitraire et à l'injuste: "concevoir l'idée du juste comme absolue est une exigence fondamentale de la conscience. Penser autrement serait tomber dans l'absurdité de faire dépendre la vérité et la justice du bon plaisir du premier venu".³⁷³

De plus, cette coïncidence ou identité entre loi naturelle et idéal de justice permet à Del Vecchio de trouver un autre argument, de type historique cette fois, pour appuyer sa conception d'un idéal métémpirique et immuable de justice.³⁷⁴ L'existence de la loi naturelle ou idéal de justice est confirmée selon l'auteur, par le fait qu'il existe une tradition millénaire en faveur de la loi naturelle,³⁷⁵ comme l'exprime depuis toujours l'appel aux lois non-écrites contre le droit positif:³⁷⁶

³⁷² L. VELA, op.cit., p. 167.

³⁷³ G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1953, p. 247.

³⁷⁴ L. VELA, op.cit. p. 167.

³⁷⁵ G. DEL VECCHIO, The Philosophical Bases of the Idea of Law, in the Formal Bases of Law, 1921, p. 14.

³⁷⁶ IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 91.

The idea of natural law truly is one of these ideas which accompany humanity in its development. If many schools profess to exclude or ignore it, as frequently has happened in our times, it is reaffirmed powerfully in life. Moreover, the attempt to repudiate it is vain as well as inconsistent. 377

De plus, Del Vecchio semble croire que les exigences concrètes de la justice qui, nous l'avons dit, tirent leur valeur éthique de l'idéal du juste, sont alimentées entre autre, de façon plus immédiate, par les droits fondamentaux de l'homme,³⁷⁸ droits dont "la valeur déontologique "déclare-t-il "dérive précisément et seulement de l'essence intrinsèque de la personne".³⁷⁹

Ces droits naturels proviennent aussi ultimement de la nature humaine par l'intermédiaire de l'idéal de justice dont ils sont directement déduits. L'exigence fondamentale de l'idéal de justice, qui est le droit au respect égal et réciproque de son caractère absolu et autonome de personne, devient en effet, sur le plan concret, le "droit à la solitude", ou "droit naturel d'égle liberté",³⁸⁰ droit naturel premier et fondamental dont tous les autres découlent.

377 IDEM, General Principles of Law, 1956, p. 33.

378 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 91.

379 IDEM, Ibidem, p. 92.

380 IDEM, L'Etat et le droit, 1964, p. 65.

Ce droit premier, que nous pourrions appeler "droit à la solitude" parce qu'il consiste dans la faculté innée de retrouver en interiore homine le motif et la condition déterminante de tout rapport social, se développe en une série de droits, naturels eux aussi dans leur fondement, bien que diversement spécifiés selon les circonstances historiques et parfois aussi - en fait - arbitrairement altérés ou violés. 381

Ces droits naturels de l'homme sont universels et immuables, selon Del Vecchio, et, à ce titre, ils s'appliquent à toutes les situations juridiques possibles, fournissant les "cadres éthiques" du droit positif, et permettant ainsi à l'idéal de justice d'où ils découlent de servir concrètement et véritablement de fondement de l'ordre juridique:

"l'arbitraire humain peut en fait (personne ne l'ignore), en opérant sous une forme juridique, les mépriser et les fouler aux pieds mais il ne saurait jamais les supprimer dans leur validité idéale". 382

A ce point de vue, le droit naturel, fondé sur la loi naturelle ou justice idéale, n'est pas une synthèse générale de toutes les sortes de droit, ni leur commun dénominateur. Sur le plan logique, le droit naturel participe, comme toutes les autres espèces juridiques, au schème logique de la justice. Mais, sur le plan déontologique, il est en tant

381 IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 29. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

382 IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p.92. Le mot souligné est mis en italiques par l'auteur.

que provenant directement et a priori du critérium absolu du juste, la variété suprême du droit, variété à laquelle toutes les autres se rattachent et s'alimentent. "If natural law, therefore, is in a certain sense logically universal and absolute, still it constitutes one of the varieties of law and does not eliminate such variety nor include the whole of law".³⁸³

Cependant, même si l'idéal de justice, par le droit naturel, fonde tout l'univers juridique, il est malgré tout insuffisant comme règle de vie, comme nous le verrons maintenant.

4- INSUFFISANCE DE L'IDEAL DE JUSTICE COMME REGLE DE CONDUITE

A la fin du deuxième chapitre, nous avons vu que Del Vecchio estimait nécessaire et primordiale une étude déontologique sur la justice, et cela, à cause de l'inutilité éthique, provenant de son caractère purement formel, du schème logique de la justice, qui, à ce titre, était incapable de guider l'homme dans son agir social.

Or, au terme, de cette recherche déontologique, qui l'a mené à l'élaboration d'un critère absolu de justice, l'auteur, encore une fois, est insatisfait, et cela, à deux points de vue.

En premier lieu, et bien qu'il ait posé la justice idéale comme norme suprême de l'agir juridique, il estime cet im-

³⁸³ IDEM, The Philosophical Bases of the Idea of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 20.

pératif juridique insuffisant comme règle de vie, et cela, à cause des limites inhérentes au domaine juridique.

En effet, à cause de l'identité de racine et de la cohérence intime et nécessaire entre droit et morale, et parce que l'idéal de justice n'est que l'aspect "objectif" de l'imperatif éthique, le droit, selon Del Vecchio, n'est que "le profil social de l'Éthique".³⁸⁴ De la même façon, l'idéal de justice "n'est autre chose qu'un aspect de l'idéal du bien, lequel n'est autre que l'objet de la morale".³⁸⁵

Dans cette optique, précise Del Vecchio, le droit, par rapport à la morale, indique le "minimum éthique" nécessaire à la bonne marche de la société,³⁸⁶ comme l'exprime cette maxime rapportée par l'auteur: "~~What~~ What is duty is always lawful and that cannot be duty which is not lawful".³⁸⁷ Mais cette maxime, selon l'auteur, affirme de plus implicitement que le droit, en plus de permettre tous les actes moralement bons, admet aussi tous ceux qui, bien que récusés par la morale, n'offensent pas les droits des autres sujets.³⁸⁸

384 G. DEL VECCHIO, Sur les conditions d'une vraie paix, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 262.

385 IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 23.

386 L. LE FUR, Préface à: G. DEL VECCHIO, Leçons de philosophie du droit, 1936, p. XV.

387 G. DEL VECCHIO, The Concept of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 161.

388 IDEM, La vérité dans la morale et dans le droit, dans La justice-la vérité, 1955. p. 195.

C'est pourquoi, sur le plan individuel, le droit est éthiquement insuffisant: Pour être éthiquement valable, donc pour demeurer véritablement juste, le droit doit toujours être subordonné à la morale, car toute règle de droit, selon Del Vecchio, puiserait sa raison d'être, ultimement, dans la morale. L'homme qui, par hypothèse, se cantonnerait exclusivement à l'intérieur des normes du domaine juridique, s'efforçant d'éclairer sa conduite uniquement d'après l'idéal de justice, négligeant les principes moraux, serait pour Del Vecchio, un "monstre moral". L'idéal de justice est donc insuffisant comme règle de conduite et le droit exprime un "minimum" éthique qui doit nécessairement être complété par les règles de la morale.³⁸⁹

En deuxième lieu, l'auteur, au terme de sa recherche déontologique sur la justice, dans la dernière partie de son oeuvre, semble croire que non seulement le droit, mais aussi l'ensemble de l'univers éthique est en lui-même, insuffisant comme règle de vie.

En effet, l'insuffisance de l'aspect objectif de l'impératif éthique amène, irrésistiblement, la question de la validité éthique de l'impératif éthique dans ses deux aspects (objectif et subjectif) cette fois, question que l'auteur ne peut pas ne pas s'être posé. Et cette dernière question nous

³⁸⁹ IDEM, L'"Homo juridicus" et l'insuffisance du droit comme règle de la vie, 1936, RGDLJ, p. 218; et: Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 38.

amène au fondement de l'univers éthique ~~de~~ Del Vecchio, c'est-à-dire à la nature véritable et aux aspirations fondamentales de l'homme.

A ce stage-ci, il apparaît, comme nous le verrons plus longuement au prochain chapitre, que l'auteur, après avoir exposé comment l'impératif éthique, dans ses deux aspects objectif et subjectif, est selon lui fondé sur la nature humaine, se soit, encore une fois, heurté aux questions concernant le pourquoi de l'homme et de sa vie, questions qu'il avait au départ écartées, nous l'avons vu, comme insolubles.³⁹⁰ Dans la dernière partie de son oeuvre, Del Vecchio semble avoir jugé que la loi du devoir sous ses deux aspects, devait répondre à ces exigences les plus profondes de justice qui surgissent de l'universalité de l'esprit humain, qui a "soif d'infini, autrement dit, aspire à une sphère plus haute de vérité, qu'il lui est donné d'entrevoir par la même indestructible aspiration".³⁹¹ Or l'auteur affirme d'autre part que "ce n'est certes pas au cours de notre brève vie terrestre que pourra s'éteindre notre soif de justice".³⁹² Ce qui veut donc dire, implicitement, que l'univers éthique élaboré par la seule raison est intrinsèquement insuffisant. Il doit donc être complété par la loi éternelle ou justice divine.

³⁹⁰ IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 421.

³⁹¹ IDEM, Ibidem, p. 421.

³⁹² IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et éternité du droit, 1963, p. 43.

QUATRIÈME CHAPITRE

JUSTICE DIVINE ET JUSTICE HUMAINE

Une certaine évolution de la doctrine de Del Vecchio sur la justice se manifeste dans la dernière partie de son oeuvre. Cette évolution se produit sur le plan "déontologique", et semble exprimer un développement correspondant de l'ensemble de ses préoccupations philosophiques.

En effet, l'auteur, sur le plan déontologique, s'est efforcé, dans la majeure partie de son oeuvre, de remonter, à partir du sentiment juridique, jusqu'à la mise en lumière de l'idéal de justice, loi naturelle de l'homme. Cet idéal de justice est alors conçu, en fidélité avec la pensée de Kant, strictement comme un a priori éthique de la conscience morale, une exigence universelle, immuable et catégorique de la raison pratique.

Cependant, et ce présent chapitre le dévoilera, un souci et une recherche philosophiques du devoir, de l'Absolu, apparaissent soudainement dans la dernière tranche de l'oeuvre de Del Vecchio. L'auteur tente alors, rompant sur le point avec le courant néo-kantien, de rattacher l'idéal de justice ou loi naturelle, à la justice divine ou loi éternelle.³⁹³ Del Vecchio se sert pour cela de données "extrinsèques" de la "théologie", et opère alors un rapprochement marqué avec la démarche de la philosophie thomiste.³⁹⁴

³⁹³ G. DEL VECCHIO, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 113-114.

³⁹⁴ L. VELA, El derecho natural en Giorgio Del Vecchio, 1965, AG, p. 196.

Il est difficile, à la seule lecture des écrits de l'auteur, d'établir avec précision quand et pourquoi s'est produite cette évolution de sa pensée, évolution qui est, par ailleurs, selon nous, indéniable.³⁹⁵ Ce développement doctrinal n'est en effet reconnu comme "évolution" en aucun endroit de cette dernière portion de l'oeuvre de Del Vecchio. De plus, l'auteur déclare, d'un autre côté, au sujet des principes de l'éthique chrétienne: qu'il y a "toujours, je dis toujours, très fermement cru".³⁹⁶ Cette phrase de Del Vecchio laisse entendre qu'il n'y aurait pas de véritable

³⁹⁵ La lecture chronologique des écrits de Del Vecchio révèle que les premières affirmations personnelles, directes et explicites de l'existence d'un Absolu et d'une justice divine, auparavant à peu près inexistantes comme telles, apparaissent soudainement et en assez grand nombre, à partir de 1955, dans des écrits réunis, pour la plupart dans Humanité et unité du droit, 1963). Mentionnons, entre autres, Justice divine et justice humaine, (1955), La justice-la vérité (1955), Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu (1956), Européisme et Cosmopolitisme (1956), Le droit international et le problème de la paix (1956), Mutabilité et éternité du droit (1957), La parole de Pie XII et les juristes (1958), Socialité et solitude (1958), etc.

C'est le caractère soudain et radical de ces mentions, par Del Vecchio, d'une justice divine, à partir de 1955, qui nous amène à parler d'une "évolution" dans sa pensée, d'autant plus que dans les oeuvres éditées avant cette date que nous avons consultés, à peu près rien ne laissait prévoir ce changement doctrinal (sauf peut-être certains passages de Philosophie du droit, 1953; cf: p. 421-422.)

³⁹⁶ G. DEL VECCHIO, Souvenirs d'un philosophe du droit, 1961, APD, p. 143. Le mot souligné est mis en italiques par l'auteur.

"coupure" dans sa doctrine de la justice, mais qu'au contraire cette soudaine affirmation d'une justice divine aurait été, tout au moins à ses yeux, virtuellement présente dans les conclusions de sa recherche déontologique de la justice idéale.³⁹⁷

Une autre source d'incertitude au sujet de ce rattachement de l'idéal de justice à la justice divine, et qui nous pousse, ici aussi, à être prudent et mesuré, provient d'un manque de vigueur et d'une certaine faiblesse doctrinale de l'auteur dans cette partie de son oeuvre, comme nous le soulignerons plus loin.

En dépit de ces difficultés, cependant, ce chapitre, consacré à la justice divine chez Del Vecchio et à ses relations avec la justice humaine, nous apparaît nécessaire

³⁹⁷ M. Louis Valcke, de la Faculté des Arts de l'Université de Sherbrooke, qui a fait une thèse de doctorat sur la philosophie du droit de Del Vecchio, semblait croire, dans une lettre qu'il nous a adressée en juillet 1967, que cette apparition de la "justice divine" et de l'Absolu" dans la pensée de l'auteur était une véritable "coupure" plutôt qu'une simple "évolution". Cette coupure aurait été causée, selon lui, par une conversation de Del Vecchio au catholicisme. A cause d'un manque aigu de données biographiques et du silence général des commentateurs de Del Vecchio sur ce point (du moins de ceux que nous avons pu consulter), il ne nous est pas possible de confirmer ou d'infirmer d'une façon définitive cette opinion de M. Valcke. Cependant, à première vue, l'affirmation de M. Del Vecchio que nous venons de citer (note 396) et dans laquelle il soutient qu'il a toujours accepté les principes de l'éthique chrétienne, nous porte à penser qu'on ne peut pas parler de "coupure" dans la pensée de l'auteur: il s'agirait plutôt d'un nouveau développement doctrinal qui, aux yeux de Del Vecchio, aurait une certaine continuité avec le reste de sa pensée.

pour trois raisons principales.

Tout d'abord, il nous semble évident, puisque Del Vecchio a effectivement élaboré, à partir de l'idéal de justice, une conception de la justice applicable à la divinité, qu'une thèse portant sur le développement de la notion de justice dans la pensée de cet auteur serait incomplète sans une étude, même très brève, de cette justice divine.

Une deuxième raison justifiant ce chapitre découle de l'importance même, dans la pensée de Del Vecchio, de cette tentative ultime pour fonder solidement et définitivement la justice sur une réalité "métaphysique" et métémpirique qui, cette fois, serait radicalement absolue et immuable, parce que divine et extrinsèque à toute représentation gnoséologique possible de la conscience humaine.

Finalement, ce passage de la justice humaine à la justice divine a selon nous le mérite de bien mettre en relief les limites intrinsèques d'une philosophie du droit qui est, comme celle de Del Vecchio, basée sur un a priori éthique, atteint, à partir de postulats critico-idéalistes, par analyse critique de la nature "rationnelle" de l'homme.

Guidés par un souci de bien rendre compte de la nouvelle démarche philosophique de Del Vecchio lorsqu'il dégage la justice divine, nous ne nous contenterons pas, dans ce quatrième chapitre, d'exposer la conception de la justice divine développée par l'auteur et les relations de cette justice avec l'idéal de justice. Nous nous attacherons tout autant

à présenter la manière même dont l'auteur effectue et justifie son passage de la justice humaine à la justice divine, d'autant plus que cela sera très révélateur des limites de l'a priori en morale et en droit.

Dans cette perspective, le présent chapitre comprendra trois sections. La première portera justement sur la façon dont l'auteur s'y prend pour rattacher l'idéal de justice à la justice divine. La deuxième section étudiera le problème de la connaissance de la justice divine chez Del Vecchio, tandis que l'exposé de la conception de la justice divine de Del Vecchio, de même que l'investigation sur les rapports entre justice divine et justice humaine seront faits dans la troisième section.

I- SECTION 1: DE L'IDEAL DE JUSTICE A LA JUSTICE DIVINE

Le passage de la justice idéale à la justice divine se fait, dans cette dernière partie de l'oeuvre de l'auteur, en deux étapes.

Dans un premier temps, Del Vecchio essaie de concilier les démarches respectives du néo-kantisme juridique et de la philosophie de l'être, en ce qui concerne l'affirmation d'une loi naturelle en l'homme, et cela, dans le but de légitimer son abandon, sur ce point, du courant kantien, en faveur du courant thomiste. Cette justification effectuée, l'auteur réalise ensuite effectivement, le passage de la justice humaine à la justice divine, en s'appuyant sur les conclusions et sur les données de la philosophie scolastique.

1- LA LOI NATURELLE, POINT DE RENCONTRE DE LA PHILOSOPHIE "PERENNIS" ET DU NEO-KANTISME JURIDIQUE

Del Vecchio s'emploie donc, en premier lieu, à démontrer qu'il est possible d'harmoniser, sur ce point précis de l'existence de la loi naturelle, le cheminement de la philosophie "perennis" et celui du criticisme juridique. Cette tentative de conciliation est très révélatrice d'une certaine évolution dans la doctrine de Del Vecchio sur la justice.

En effet, avant cet essai de rapprochement philosophique entre ces deux courants de pensée, Del Vecchio, dans un désir de synthèse, cherchait certes à recueillir dans sa théorie de la justice tous les éléments selon lui valables des autres écoles philosophiques, mais il demeurait cependant fidèle à son point de départ et à sa méthode critiques:

Ayant toujours en vue non le nouveau mais le vrai, j'accueillis tout ce qui, dans cette matière si controversée, me parut digne d'approbation, non par amour d'un vain éclectisme mais pour arriver à une synthèse, moyennant une analyse critique. 398

Cette fidélité à l'idéalisme critique lui faisait alors partager, malgré ce désir de synthèse, le rejet kantien de cette "métaphysique dogmatique" qui affirme la capacité de la raison de poser l'existence de Dieu et d'en dégager par analogie, les attributs transcendants.³⁹⁹

398 G. DEL VECCHIO, Souvenirs d'un philosophe en droit, 1961 APD, p. 143. Les mots soulignés le sont par nous.

399 IDEM, Philosophie du droit, 1953, p. 417.

En effet, cette affirmation du divin représente un essai de réponse aux questions portant sur le "pourquoi" des choses. Or Del Vecchio, avant son évolution philosophique, est persuadé que la raison humaine est radicalement incapable de trouver une "explication satisfaisante" à ces questions.⁴⁰⁰

A ce moment, l'auteur n'est donc préoccupé que par la découverte du "comment" et, à ce point de vue, il cherche à donner à la justice une explication et un fondement strictement "rationnels". Le recours à la divinité, tel qu'utilisé par la philosophie "dogmatique" est alors philosophiquement illégitime: étant par définition sur un autre plan que celui où la connaissance humaine se trouve, la divinité échappe donc à nos prises gnoséologiques, pense alors Del Vecchio, et elle ne peut, par le fait même, être invoquée comme un argument philosophique sérieux: "Celle-ci (la divinité) est, par définition, absolue et supérieure à la raison;... par cela même, elle ne constitue pas un principe scientifique dans le sens rigoureux des mots".⁴⁰¹

Mais la recherche du "pourquoi" des choses est enracinée au plus profond de la nature humaine: l'homme veut comprendre le sens de l'univers et de sa destinée. C'est pourquoi l'homme ne peut se satisfaire (comme Del Vecchio voulait le faire) de simplement constater l'existence de ce désir de comprendre, pour ensuite le déclarer a priori comme illégitime.

⁴⁰⁰ IDEM, Ibidem, p. 422.

⁴⁰¹ IDEM, Ibidem, p. 417.

me philosophiquement, parce qu'impossible à satisfaire. Et c'est sans doute pour cette raison que, malgré sa prise de position première au sujet de l'existence de la divinité, Del Vecchio cherche lui aussi, dans la dernière partie de son oeuvre, à "comprendre", à trouver un début de réponses à ces questions auparavant jugées illégitimes et, dans cette perspective, à donner à l'idéal de justice un fondement (et en même temps une signification) plus solide et plus "fondamental" que celui offert par la nature "rationnelle" de l'homme.

Dans cette optique, Del Vecchio cherche alors à opérer un rapprochement entre les deux principales méthodes qui selon lui affirment l'existence de la loi naturelle.⁴⁰²

La première méthode est "dogmatique" selon Del Vecchio et elle se retrouve tant dans la "philosophie perennis" que dans l'éthique chrétienne qui en constitue l'inspiration fondamentale.⁴⁰³ Cette méthode "déduit de ses premisses théologiques"⁴⁰⁴, c'est-à-dire de la foi en Dieu et de l'affirmation a priori de son existence, l'existence d'une loi éternelle qui ordonne l'univers et qui en l'homme, serait, justement "loi naturelle":⁴⁰⁵ "L'une, que nous pourrions dire dogmati-

⁴⁰² IDEM, La parole de Pie XII et les juristes, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 126.

⁴⁰³ IDEM, Ibidem, p. 127.

⁴⁰⁴ IDEM, Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, dans Humanité et unité du droit, 1963, p.140.

⁴⁰⁵ IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 27.

que, part de la foi en la divinité et conçoit le droit comme dicté et imposé par Dieu".⁴⁰⁶ Del Vecchio semble maintenant considérer comme légitime ce cheminement "dogmatique", une fois accepté son point de départ, c'est-à-dire l'affirmation a priori de l'existence d'une divinité.⁴⁰⁷

La deuxième méthode de "défense du droit naturel" est la méthode critique, propre au néo-kantisme juridique en général, et à Del Vecchio en particulier. L'auteur estime que cette méthode part de l'analyse critique de la nature humaine pour arriver à affirmer a priori l'existence de la loi naturelle. Cette méthode est strictement rationnelle selon Del Vecchio, qui, par ailleurs, croit qu'elle est utilisée par la plupart des juristes, qui ne peuvent pas, le plus souvent être également philosophes ou théologiens avertis: ainsi, en plus de la méthode dogmatique, Del Vecchio en remarque une

⁴⁰⁶ IDEM, La parole de Pie XII et les juristes, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 126.

⁴⁰⁷ IDEM, Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 138-139.

Notons en passant que Del Vecchio confond sur plus d'un point "philosophia perennis", "philosophie scolastique" et "théologie catholique". Il prétend, entre autres, que la philosophie "perennis" part de données théologiques, c'est-à-dire de l'affirmation dogmatique et a priori de l'existence de Dieu. Cette incompréhension du cheminement propre de la métaphysique de la philosophie de l'être qui constitue selon nous et aussi selon Del Vecchio (cf: Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, pp. 27-28) le noyau vital de la philosophie "perennis", amène une confusion correspondante en ce qui concerne la morale de la philosophie de l'être: la loi naturelle serait déduite a priori de l'existence de Dieu.

"autre", que nous pouvons appeler critique, (et qui) part de l'examen analytique de la nature humaine".⁴⁰⁸

A partir de là, Del Vecchio soutient qu'il est évident que les deux méthodes ne s'excluent pas l'une l'autre, et que même elles s'intègrent et en définitive se rencontrent.⁴⁰⁹

En effet, l'idéalisme critique, en partant de l'analyse critique de la nature humaine, et la philosophie "perennis", en partant des données de la foi, aboutissent, en cheminant en sens inverse à partir de points de départ diamétralement opposés, à la même conclusion: l'homme trouve en lui la loi naturelle, guide universel et immuable de son agir:

Le point de rencontre, pour ainsi dire, entre les thèses de la philosophie scolastique, et celles du rationalisme juridique, réside dans la commune admission de cette loi naturelle qui, pour la première, est un reflet de la lex aeterna ou divine, tandis que, pour le second, elle peut être démontrée également en partant de l'analyse critique de la nature humaine. Mais il n'y a aucune contradiction entre les deux divers procédés, qui mènent à un même résultat.⁴¹⁰

De plus, et de façon encore plus fondamentale, derrière cette rencontre des démarches de la philosophie scolastique et de la philosophie critique, apparaît, aux yeux de Del Vecchio, une convergence plus globale et plus radicale entre la foi et la raison:⁴¹¹ "Thus the dictates of reason and

⁴⁰⁸ G. DEL VECCHIO, La parole de Pie XII et les juristes, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 126.

⁴⁰⁹ IDEM, Ibidem, p. 126.

⁴¹⁰ IDEM, Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, dans Humanité et unité du droit, 1963, p.140. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

⁴¹¹ IDEM, La parole de Pie XII et les juristes, dans Humanité et unité du droit, 1963, pp. 126-127.

those of faith have been shown in a general way to converge!"

Del Vecchio ne déclare pas clairement ce qui l'a ainsi amené à soudainement considérer comme légitime, dans son domaine, la philosophie "dogmatique", et à concilier la méthode de cette philosophie avec la méthode critique.

Cependant, il nous apparaît assez évident à la lumière des écrits de l'auteur qui appartiennent à la dernière tranche de son oeuvre,⁴¹³ que Del Vecchio a effectué ce rapprochement entre ces deux courants philosophiques différents pour les raisons suivantes: Après avoir accepté a priori l'existence de Dieu, l'auteur, semble-t-il, a voulu ensuite faire a posteriori le lien entre cet Absolu et l'idéal de justice. C'est alors qu'il aurait fait face à un problème philosophique fondamental: comment remonter, à partir de la seule analyse critique de la nature rationnelle de l'homme, dont le monde est la représentation, jusqu'à Dieu et sa justice divine, données qui ne sauraient être, dans l'optique de Del Vecchio, "mesurées" par la conscience.⁴¹⁴ C'est alors que cette conciliation entre démarche "dogmatique" et démarche critique lui est sans doute apparue comme la façon de contourner ce problème apparemment insurmontable.

⁴¹² IDEM, Equality and Inequality in Relation to Justice, 1966, (11) NLF, p. 37.

⁴¹³ Principalement: Justice divine et justice humaine, (1955). Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu (1956), Mutabilité et éternité du droit (1957), La parole de Pie XII et les juristes (1959).

⁴¹⁴ L. VELA, El derecho natural en Giorgio Del Vecchio, 1965, AG, p. 199.

En effet, en conciliant, comme il a tenté de le faire, les données de la foi et celles de la raison, la méthode "dogmatique" et la méthode critique d'affirmation de la loi naturelle, Del Vecchio semble croire qu'il est alors philosophiquement valable et légitime, pour cette raison, de faire en quelque sorte à rebours le cheminement de la méthode "dogmatique" à partir du point de convergence, c'est-à-dire l'existence de la loi naturelle. C'est sans doute pour cette raison qu'il soutient maintenant que dans un système éthique tel que le sien, édifié sans présupposé dogmatique, il soit possible de parvenir jusqu'à l'affirmation de Dieu et, par conséquent, de sa justice: "Ceux mêmes qui ont essayé de construire un système de droit naturel indépendamment de tout point de départ théologique n'en n'ont pas moins admis que du concept de nature on peut bien remonter à celui de Dieu"⁴¹⁵.

Après avoir dégagé les raisons, qui pour l'auteur, légitimisent le passage de l'idéal de justice à la justice divine par le biais de la méthode "dogmatique", examinons maintenant comment Del Vecchio effectue ce passage et le valide en prouvant l'existence d'un Absolu et de sa justice.

2- DE LA LOI NATURELLE A LA LOI ETERNELLE ET A L'ABSOLU

Lorsqu'il tente effectivement de rattacher l'idéal de justice à la justice divine, Del Vecchio commence tout d'a-

⁴¹⁵ G. DEL VECCHIO, La parole de Pie XII et les juristes, dans: Humanité et unité du droit, 1963, p. 126.

bord par distinguer trois sortes de "loi": la loi éternelle, la loi naturelle et la loi humaine.⁴¹⁶

Il ajoute ensuite que la loi naturelle (qui est, nous l'avons vu déjà, l'idéal de justice) est le "reflet" enraciné dans notre nature de la loi éternelle, qui ordonne tout l'univers:⁴¹⁷ "La justice, entendue dans son sens essentiel, n'est et ne peut être autre chose que l'expression d'une loi absolue et éternelle."⁴¹⁸

Finalement, Del Vecchio, poussant son raisonnement à terme, précise que cette loi éternelle n'est pas autre chose que la justice divine,⁴¹⁹ comme le souligne Luis Vela: "La loi éternelle sacrée, inviolable, transcendante et impérative, est une émanation directe de la divinité; c'est la "ratio divinae sapientiae", la justice divine."⁴²⁰

Telle est donc la façon dont Del Vecchio, s'inspirant de la tradition classique de la loi naturelle, rattache l'i-

416 IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 113.

417 IDEM, Ibidem, p. 113.

418 IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 26.

419 IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 113-114.

420 "La ley eterna, sagrada, inviolable, transcendente e imperativa, es una emanacion directa de la divinidad; es la "ratio divinae sapientiae", la justicia divina".
L. VELA, op.cit., p. 197.

déal de justice à la justice divine: l'idéal de justice serait l'expression adéquate à notre nature imparfaite, de la justice divine.⁴²¹ Cette liaison ainsi effectuée entre idéal de justice et justice divine serait d'ailleurs confirmée, par trois arguments qui, aux yeux de Del Vecchio, démontrent l'existence de la loi éternelle ou justice divine.

Sur le plan historique, en premier lieu, Del Vecchio remarque, encore une fois, que l'appel à la justice divine, contre la justice humaine, se fait entendre depuis les débuts de l'humanité: "Mais de tout temps, et surtout dans les périodes de crise, s'est fait entendre l'invocation aux lois éternelles, c'est-à-dire à la justice divine, au-dessus des impositions variables des gouvernants et des législateurs humains".⁴²²

De là, Del Vecchio constate, en deuxième lieu, l'insuffisance de la loi naturelle et de la loi humaine comme règle de vie, ce qui démontre la nécessité de l'existence de la loi éternelle:

⁴²¹ G. DEL VECCHIO, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 113.

⁴²² IDEM, Ibidem, p. 111. Notons que l'auteur, lorsqu'il tente de prouver l'existence de la loi naturelle, emploie, fondamentalement, le même argument historique. Mais alors qu'il voit à ce moment les "lois non-écrites" comme la loi "naturelle", Del Vecchio leur donne maintenant une signification plus profonde en les concevant comme "loi éternelle", qui ordonne l'homme et tout l'univers.

Mais ni la lex naturalis ni la lex humana ne suffisent à diriger l'humaine activité: il faut encore la lex aeterna (divine) qui dirige l'homme vers une fin ultime surnaturelle. Nous devons tendre à un idéal suprême de salut et de perfection même si l'infirmité de notre esprit ne nous permet pas de nous en faire une idée adéquate. 423

Dans ce sens, Del Vecchio affirme, et cela constitue son troisième argument, que l'existence de la loi éternelle est pour l'homme une nécessité psychologique, en même temps qu'une certitude apodictique, car elle lui apparaît, à travers la loi naturelle, comme la vocation profonde de son "être nouménal" qui se sent attiré vers l'Absolu,⁴²⁴ qui découvre en lui une "aspiration jamais satisfaite de s'élever du fini à l'infini".⁴²⁵ L'existence de la loi éternelle est donc une certitude psychologique qui provient de notre appartenance au monde des idées éternelles, certitude qui est pour cette raison infiniment supérieure à celles tirées du monde empirique:

Si la loi éternelle nous semble trop supérieure à notre intellect pour être entièrement comprise par nous, elle n'en informe pas moins d'elle-même notre être et s'impose à notre conscience comme une vocation indéfectible, nous montrant la voie ardue du devoir, au-dessus des embûches des passions et nous indiquant les limites de notre droit dans l'inviolabilité du droit d'autrui. 426

423 G. DEL VECCHIO, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 113. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

424 IDEM, Ibidem, p. 113.

425 IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 27.

426 IDEM, Ibidem, p. 27.

Après avoir ainsi démontré l'existence de la loi éternelle ou justice divine, Del Vecchio attribue ensuite la raison de son existence à la divinité: "La dernière justice, la condamnation suprême comme la suprême récompense, sont le fait de Dieu".⁴²⁷

Toute la démarche de Del Vecchio, en ce qui a trait au fondement de l'idéal de justice sur la justice divine, repose donc, ultimement, sur l'existence de l'Absolu. C'est pourquoi Del Vecchio se devait de démontrer cette existence.

A ce point de vue, il est possible de dégager dans la pensée de l'auteur, deux arguments principaux en faveur de l'existence de l'Absolu: un argument "intellectuel" et un argument "rationnel-moral", pour reprendre les expressions de Luis Vela. Ces deux arguments ne sont pas distingués clairement par Del Vecchio qui, au contraire les intègre habituellement, car tous les deux partent de l'expérience intérieure de l'homme.⁴²⁸ Nous les exposerons séparément pour plus de clarté.

L'argument "intellectuel" est un argument "a posteriori" qui s'appuie, au départ, sur notre expérience interne de connaissance:⁴²⁹ Nous avons des idées éternelles, universelles,

⁴²⁷ IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 120.

⁴²⁸ L. VELA, op.cit., p. 199.

⁴²⁹ IDEM, Ibidem, p. 199.

nécessaires et absolues, affirme Del Vecchio, et, pour cette raison, nous saisissons que nous participons à l'"être" à l'"absolu". De là, selon l'auteur, nous dégageons a priori "l'idée de l'être en général, qui s'affirme apodictiquement dans la conscience dès son premier éveil"⁴³⁰, et qui devient, ultimement, l'idée de l'être absolu, idée unificatrice suprême de toute connaissance: "si les limites de notre intellect ne nous permettent pas de l'atteindre pleinement, elles nous permettent toutefois de l'affirmer comme condition indéniabile et comme intégration de tous nos concepts".⁴³¹ Del Vecchio croit donc que l'existence de l'Absolu est confirmée par l'existence en nous des idées éternelles qui nous amènent à l'affirmer nécessairement, car elles supposent un contact avec lui.⁴³²

L'argument "rationnel-moral", de son côté, trouve son point de départ dans le dualisme de la nature humaine, dualisme qui nous porte à postuler le divin, l'absolu:⁴³³ "Si une voix infaillible nous enseigne Memento quia pulvis es, une autre voix - ou la même - nous avertit qu'il y a aussi dans cette poussière un reflet d'éternité, une participation à quelque chose de divin: "est Deus in nobis"...⁴³⁴

⁴³⁰ G. DEL VECCHIO, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 24.

⁴³¹ IDEM, l'homme et la nature, 1961, RPL, p. 691.

⁴³² IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 24.

⁴³³ L. VELA, op.cit., p. 200.

⁴³⁴ G. DEL VECCHIO, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 24. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

En effet, l'homme, partie de la nature physique, d'une part, mais la transcendant, d'autre part, a, comme nous l'avons vu déjà, une nature de caractère absolu, et, comme tel, éprouve les tendances et aspirations profondes et indéracinables de la liberté, de l'imputabilité, du devoir et du droit. Ces tendances (et notions) n'ont aucun sens vis-à-vis les seuls faits du monde phénoménal et, dans cette optique, elles supposent, pour pouvoir atteindre leur plein épanouissement, l'existence de l'Absolu:

Il y a dans tout esprit la certitude, quoique souvent obscure mais toujours indéfectible et indestructible, de la liberté, de l'imputabilité, du devoir et du droit: toutes notions de caractère métaphysique, qui n'ont aucun sens par rapport aux seules données de la nature physique, mais qui supposent un contact avec l'absolu. 435

Après avoir ainsi effectué et justifié philosophiquement la liaison entre l'idéal de justice et la justice divine, Del Vecchio s'emploie ensuite à dégager la nature et les aspects principaux de cette justice divine. C'est alors qu'il se heurte au problème selon lui fondamental de la connaissance de la justice divine et de l'absolu, problème que nous exposerons maintenant dans une deuxième section.

II- SECTION 2: LE PROBLEME DE LA CONNAISSANCE DE LA JUSTICE DIVINE ET DE L'ABSOLU

Dans la pensée de Del Vecchio, ce problème de la connaissance de l'Absolu et de sa justice apparaît crucial et

435 IDEM, Ibidem, p. 24.

l'auteur, empêtré par ses prémisses critico-idéalistes, ne le résout que de façon incomplète et fort difficilement. Face à cette question délicate, Del Vecchio procède en deux étapes. Il tente tout d'abord de poser clairement le problème, tel qu'il le voit et, ensuite, il s'efforce de lui trouver une solution.

1- SOURCE DU PROBLEME DE LA CONNAISSANCE DE L'ABSOLU ET DE SA JUSTICE

Le problème de la connaissance de l'Absolu se manifeste comme problème dans l'incapacité de fait de la raison humaine de connaître l'Absolu de façon adéquate.

En effet, nous avons vu que, pour Del Vecchio, la conscience, pour connaître les données "métaphysiques", utilise essentiellement l'un ou l'autre de deux catégories nécessaires et fondamentales de connaissance (selon qu'elle prend son orientation objective ou subjective): le principe de causalité ou le principe de finalité.⁴³⁶

Or, nous l'avons souligné également, la loi de causalité, nécessaire pour la connaissance scientifique des phénomènes naturels, n'est d'aucune utilité pour connaître l'origine et l'auteur de la nature physique.⁴³⁷ De son côté, la loi de finalité permet de dégager, à partir du caractère absolu de la personnalité, l'impératif éthique et l'idéal de

⁴³⁶ G. DEL VECCHIO, Philosophie du droit, 1953, p. 428.

⁴³⁷ IDEM, Ibidem, p. 423.

la justice; elle nous les révèle aussi comme des manifestations en nous de l'Absolu; ⁴³⁸ mais le principe de finalité, à partir de cet impératif éthique, ne nous aide pas à connaître cet Absolu dont il nous oblige pourtant à poser l'existence:

La loi de la causalité, qui nous guide dans l'étude des phénomènes physiques, ne nous éclaire pas sur l'origine de la nature; et ce qui est pour nous la loi suprême de l'agir (autrement dit l'impératif éthique) ne révèle pas, de soi-même, la source de cet ordre transcendant dont cette loi nous offre cependant une manifestation. ⁴³⁹

Devant ces manifestations du problème de la connaissance de l'Absolu, Del Vecchio en recherche la source et croit la découvrir dans la nature même de la connaissance humaine: la connaissance humaine, parce que l'homme est fini, est essentiellement relative. Dans ce sens, une connaissance humaine directe et adéquate de l'Absolu est impossible car elle le relativiserait en tant que connu: ⁴⁴⁰ "Parce que la connaissance implique une relation (entre un sujet et un objet), connaître l'absolu est presque une contradiction dans les termes, puisque l'absolu, a-t-on dit, en tant que connu devient relatif". ⁴⁴¹

⁴³⁸ IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 24.

⁴³⁹ IDEM, L'homme et la nature, 1961, RPL, p. 691.

⁴⁴⁰ L. VELA, op.cit., p. 198.

⁴⁴¹ G. DEL VECCHIO, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 112.

Mais, dans cette perspective, une connaissance indirecte et imparfaite (par analogie, par exemple) de l'Absolu n'est-elle pas possible?

C'est ce que Del Vecchio s'efforce de découvrir lorsqu'il tente d'esquisser une solution à ce problème gnoséologique.

2- APPROCHE D'UNE SOLUTION AU PROBLEME DE LA CONNAISSANCE DE L'ABSOLU ET DE SA JUSTICE

Del Vecchio recherche la solution de ce problème, vital pour le reste de sa démarche, au moyen de l'analyse critique de nos éléments de connaissance:

Nous ne nous dissimulons point la force de cette objection; mais nous ne croyons point qu'elle soit insurmontable. Il y a connaissance et connaissance; il y a celle qui se fonde sur les données des sens et sur les expériences physiques, et celle qui se confie à une pure exigence de notre esprit, que nulle expérience sensible ne peut confirmer ni davantage... démentir, justement parce qu'elle appartient à un ordre de vérités supérieures aux phénomènes.⁴⁴²

A ce niveau suprême de connaissance, nous parvenons aux certitudes immuables et apodictiques de la raison humaine. Or, selon Del Vecchio, l'existence de l'Absolu est une certitude de ce genre.⁴⁴³

Nous retrouvons ici les arguments "intellectuels" et "rationnel-moral" par lesquels Del Vecchio entend fonder l'existence effective de l'Absolu. Mais cela ne nous fait pas selon nous, progresser d'un pouce dans la solution du

⁴⁴² IDEM, Ibidem, p. 112.

⁴⁴³ IDEM, Ibidem, p. 112.

problème de la connaissance de l'Absolu car, à ce stage-ci de son approche, Del Vecchio s'incline devant la difficulté. Il croit reconnaître ici un mystère qui fait partie de notre destin d'homme. Devant ce mystère, l'auteur prône l'humilité intellectuelle et le respect:

Commençons par respecter le grand mystère qui est au-dessus de nous et, aussi, en nous, car au fond de nous-mêmes, si nous écoutons bien, nous en entendrons la voix; et nous serons sur le chemin de la sagesse et de la foi. 444

Cet aveu d'impuissance met en relief les limites intrinsèques d'une méthode épistémologique dont les postulats sont critico-idéalistes: l'analyse critique de la connaissance humaine peut peut-être, poussée à son degré extrême, en arriver à poser comme nécessaire l'idée unificatrice suprême de l'Être absolu. Mais elle ne peut lui donner un "contenu ontologique" puisque, comme l'avoue ici Del Vecchio, elle ne peut rien en dire.

A ce point de vue, Del Vecchio délaisse en ce qui a trait à la connaissance de l'Absolu, la solution de la philosophie thomiste qui utilise à ce propos l'analogie d'attribution. Del Vecchio se méfie du raisonnement par analogie car il soutient que l'analogie est limitée par son point de départ (son fondement) et, qu'à ce titre, elle ne peut avoir une extension infinie (par exemple, jusqu'à l'Absolu):

444 IDEM, Ibidem, p. 112.

In other words, its confines are the resemblance in fact and the identity of reason. To displace these limits ad libitum and to loosen the links which bind them together, for the purpose of including any case whatsoever, as though it could be included, is not permissible from the stand point of both logic and law. 445

Cette attitude de Del Vecchio illustre bien sa méfiance permanente et somme toute irréductible en ce qui concerne le pouvoir de la raison humaine de parvenir à l'Absolu pour en dire quelque chose. Ce scepticisme constant se manifeste par de fréquentes allusions à travers toute son oeuvre, et contribue sans doute à cette confusion de ses concepts en théologie et en théodicée.⁴⁴⁶

Cependant, et de façon très paradoxale, Del Vecchio semble un peu moins sceptique en ce qui concerne la possibilité pour notre raison de connaître quelque chose de la justice divine.

En effet, même si d'une part il ne nous est pas possible de connaître parfaitement la justice divine, car selon lui, "l'infirmité de notre esprit ne nous permet pas de nous en faire une idée adéquate",⁴⁴⁷ Del Vecchio laisse entendre que nous pouvons quand même connaître, très imparfaitement, certains aspects de la justice divine, à partir de son expression dans la nature humaine, c'est-à-dire la loi naturelle:

⁴⁴⁵ IDEM, General Principles of Law, 1956, p. 14. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

⁴⁴⁶ L. VELA, op.cit., p. 198.

⁴⁴⁷ G. DEL VECCHIO, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 113.

Si nous ne pouvons connaître intégralement en elle-même, en raison des limites de notre intellect, la "ratio divinae sapientiae" qui gouverne le monde (lex aeterna), du moins pouvons-nous et devons-nous nous en tenir à la lex naturales, qui en est le reflet, adéquat à notre nature. 448

Dans cette perspective, Del Vecchio tente quand même, malgré son scepticisme au sujet du pouvoir de la raison de connaître l'Absolu, et en dépit de sa méfiance envers l'analogie, de dégager la nature et certains aspects de la justice divine, en utilisant justement, et sans s'en rendre compte, semble-t-il, un raisonnement analogique. 449

III- SECTION 3: LA JUSTICE DIVINE, SA NATURE ET SES RAPPORTS AVEC LA JUSTICE HUMAINE

Après s'être efforcé de résoudre le problème de la connaissance de l'Absolu et de sa justice, Del Vecchio s'emploie ensuite à dégager les caractères principaux et la nature de cette justice divine pour finalement, à la lumière de cette justice absolue, apporter quelques précisions supplémentaires sur la nature véritable de la justice humaine.

1- NATURE ET CARACTERES PRINCIPAUX DE LA JUSTICE DIVINE

Del Vecchio, dans sa recherche de la nature et des principaux aspects de la justice divine, s'appuie implicitement, au départ, sur l'affirmation selon laquelle la justice divine, ou loi éternelle, se retrouverait en l'homme, de

448 IDEM, Ibidem, p. 113. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

449 L. VELA, op.cit., p. 198.

façon proportionnée à sa nature, comme loi naturelle ou idéal de la justice: ⁴⁵⁰ "La loi éternelle devient donc pour nous loi naturelle, dans le sens le plus vigoureux du mot: "lumen rationalis naturalis" selon les paroles de Saint Thomas d'Aquin.: "nihil aliud quam impressio divini luminis in nobis"!"⁴⁵¹

A partir de cette affirmation d'une "ressemblance proportionnelle" entre justice humaine et justice divine, Del Vecchio progresse, par un raisonnement analogique, en deux temps, le premier négatif, l'autre positif.

Dans un premier temps, Del Vecchio déclare que la justice divine est infiniment "différente de la justice humaine, et plus haute", ⁴⁵² car la valeur de l'homme est sans commune mesure avec la perfection de l'Absolu et, à ce titre, les caractères de la justice humaine ne peuvent pas être appliqués comme tels, sans discernement, à la justice divine: "certains des caractères que l'analyse a amené à discerner dans la justice humaine perdent leur signification quand il s'agit de la justice divine et ne lui sont pas applicables". ⁴⁵³

⁴⁵⁰ G. DEL VECCHIO, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 113.

⁴⁵¹ IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 27.

⁴⁵² IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 114.

⁴⁵³ IDEM, Ibidem, p. 114.

L'altérité, caractère spécifique de la justice humaine, ne peut, entre autres, être donnée à la justice divine.

En effet, la justice humaine au sens propre est essentiellement bilatérale; elle est une coordination objective des subjectivités, une corrélation réciproque droit-devoir. Mais ce rapport bilatéral de limitations et exigences réciproques ne peut s'appliquer tel quel à Dieu et aux rapports entre Dieu et ses créatures.⁴⁵⁴ Dieu donne à chacun son "dû" parce qu'il est infiniment parfait et juste, mais sans que l'homme ne puisse l'exiger, sans qu'IL ne soit débiteur vis-à-vis l'homme:

Un rapport à cause duquel à une obligation devrait correspondre une prétention ne peut pas se concevoir à proprement parler... sinon entre personnes qui se reconnaissent comme telles, en se plaçant sur un plan de parité idéale. L'omnipotence absolue de la divinité et la totale subordination de l'homme excluent par conséquent l'application de ce principe, en ce qu'il a de bilatéral et de réciproque. Les "justices" de Dieu sont ses bienfaits et ses commandements.⁴⁵⁵

Dans le même sens, la justice divine ne peut être comme telle subdivisée, de la même façon que la justice humaine, en justice distributive et justice commutative.

En effet, la justice commutative, d'une part, ne peut être attribuée à Dieu: "on comprend aisément que nulle commutation, ou échange de biens équivalents, n'est possible entre la divinité de l'homme."⁴⁵⁶

⁴⁵⁴ IDEM, Ibidem, p. 114.

⁴⁵⁵ IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 12, note 2.

⁴⁵⁶ IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 114.

Dans la même perspective, en ce qui concerne cette fois la justice distributive, "la distribution ou la répartition des biens doivent elles aussi être conçues différemment, selon qu'elles adviennent par justice divine ou humaine".⁴⁵⁷

Dans cette optique, le concept de justice au sens propre ou strict (c'est-à-dire ou comme principe des relations sociales,) ⁴⁵⁸ avec l'altérité comme élément spécifique, ne convient pas à la justice divine. Entre Dieu et ses créatures ~~et~~ ne saurait y avoir, dans ce sens, de rapports de justice ⁴⁵⁹: "la justice... ne lui conviendrait pas, s'il fallait entendre celle-ci, dans le sens étroit ou "juridique", en tant qu'accomplissements d'obligations qui peut être prétendu d'autrui".⁴⁶⁰

Alors Del Vecchio, dans un deuxième temps, tente, de façon positive, de dégager la nature et les aspects caractéristiques de la justice divine, et en arrive, de cette façon, à attribuer à Dieu le concept de la justice au sens large ou platonicien.

L'auteur soutient, tout d'abord, dans Justice divine et justice humaine, que la justice divine a évidemment le

⁴⁵⁷ IDEM, Ibidem, p. 114.

⁴⁵⁸ IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p.7.

⁴⁵⁹ IDEM, Ibidem, p. 12, note 2.

⁴⁶⁰ IDEM, Ibidem, p. 9.

même caractère absolu que la divinité, et même plus, il laisse entendre (implicitement, seulement, par "respect") que cette justice s'identifie en quelque sorte à la nature de l'Absolu:

Il est clair qu'un idéal qui dépasse toute expérience terrestre, et qui s'impose toutefois à notre esprit, comme but suprême, a le caractère de la divinité, même si - pour ne pas prononcer en vain le nom de Dieu - nous ne voulons pas l'identifier avec la divinité elle-même. 461

Ailleurs, dans La justice, Del Vecchio déclare explicitement que la justice divine s'identifie avec l'essence (et l'existence) de la divinité, et qu'elle se retrouve exprimée dans la nature comme ordre, harmonie, loi éternelle: "toutefois, dans un sens plus large, la justice non seulement s'affirme comme un attribut de la divinité mais s'identifie comme l'essence même de celle-ci".⁴⁶²

Puisqu'elle est la "ratio divinae sapientiae" qui gouverne le monde (lex aeterna), "qui dirige l'homme vers une fin ultime, surnaturelle",⁴⁶³ la justice divine est donc Intelli-

⁴⁶¹ IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 113.

⁴⁶² IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1966, p. 13, note 2.
Notons ici qu'après avoir souligné que toute connaissance de l'Absolu était comme telle, à peu près impossible, Del Vecchio, de façon détournée, c'est-à-dire par le biais de l'étude de la justice divine, en arrive maintenant à donner à la divinité certains attributs, par exemple celui de "juste".

⁴⁶³ IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 113.

gence et Volonté de Dieu, absolues, identiques et unes dans sa Nature.⁴⁶⁴

Dans cette perspective, Del Vecchio conçoit la justice divine comme la Vertu suprême, qui englobe et intègre, à un degré absolu, toutes les vertus: "Dans cet idéal suprême nous devons reporter la synthèse de toute vertu et donc aussi de la justice".⁴⁶⁵

Dans cette optique, la justice et ~~la~~ miséricorde se confondent, dans l'Essence de Dieu, quoique, pour le regard de l'homme, l'un ou l'autre aspect peut sembler, selon les cas, prépondérant: "les deux qualificatifs s'unissent dans la conception d'une vertu supérieure parfaite, tel qu'il sied précisément à la divinité".⁴⁶⁶

Cette synthèse de la justice et de la miséricorde dans une Vertu parfaite, Essence même de Dieu, explique sa supériorité infinie sur la justice humaine, d'autant plus que pour Del Vecchio, qui reprend ici la doctrine chrétienne, on doit y joindre le mystère de la rédemption de l'homme par le Christ de même que le "don de la grâce":

La supériorité de la justice divine sur la justice humaine dépend surtout de sa synthèse avec la miséricorde, en vertu de laquelle, dans la pensée chrétienne la plus élevée, elle comprend également le don de la grâce et le mystère de la rédemption.⁴⁶⁷

⁴⁶⁴ L. VELA, op.cit., p. 201.

⁴⁶⁵ G. DEL VECCHIO, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 113.

⁴⁶⁶ IDEM, Ibidem, p. 115.

⁴⁶⁷ IDEM, Ibidem, p. 115.

Avec cette conception d'une justice divine parfaite et absolue, l'auteur effectue en quelque sorte un retour à la première conception valable de la justice qu'il avait dégagée de son étude historique de l'évolution du sens du concept de la justice, conception qu'il avait alors trouvée trop vaste et trop ample pour s'appliquer spécifiquement à la justice humaine au sens propre.

En effet, cette vision d'une justice divine synthèse de toute vertu se rapproche grandement de la conception de la justice au sens large ou platonicien, dont Del Vecchio a souligné, déjà, "l'ampleur et la profondeur",⁴⁶⁸ et qu'il voyait comme vertu parfaite et omnicompréhensive, vertu attribuable à la divinité,⁴⁶⁹ se confondant, aussi, avec l'ordre, la beauté et l'harmonie de l'univers.⁴⁷⁰

Cette affirmation d'une justice parfaite amène Del Vecchio à voir d'un jour nouveau la justice humaine, dont le critère idéal est dégagé, nous l'avons vu, du caractère absolu de l'homme, par analyse critique de la nature humaine.

2- PRECISIONS SUR LA JUSTICE HUMAINE, A LA LUMIERE DE LA JUSTICE DIVINE

Devant la perfection de la justice divine, la justice humaine, y compris l'impératif juridique, idéal suprême du monde juridique, fait bien pauvre figure: "rien d'étonnant

⁴⁶⁸ IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 19.

⁴⁶⁹ IDEM, Ibidem, p. 9.

⁴⁷⁰ IDEM, Ibidem, p. 19.

si, devant une telle élévation spirituelle, la justice humaine paraisse une bien pauvre chose, au point d'être parfois considérée comme une injustice".⁴⁷¹

A ce point de vue, puisque la justice divine, justice parfaite, est la synthèse absolue de la justice, de l'amour, de la miséricorde, de la sagesse, etc. la justice humaine dans sa plus haute expression (c'est-à-dire, surtout, comme critère absolu, comme idéal de justice) doit, elle aussi, chercher à être miséricorde, charité, sagesse, prudence.

La justice humaine doit, en premier lieu, accueillir "dans ses propres limites et dans ses propres formes - les exigences de la charité et de la miséricorde, en même temps que celles du droit".⁴⁷² Une justice humaine qui n'est pas conjugquée avec la charité et la miséricorde ne serait pas, aux yeux de Del Vecchio, une justice véritable.

La justice humaine véritable est tout d'abord charité. En effet, la justice est logiquement antérieure à la charité qu'elle fonde, quand à son exercice:⁴⁷³ le "devoir moral de la charité... complète celui de la justice, mais... le présuppose logiquement, puisque même en pratiquant la charité au plus haut degré, chacun ne peut donner que ce qui est

471 IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humaineté et unité du droit, 1963, p. 115.

472 IDEM, Ibidem, p. 116. Del Vecchio reprend et approfondit ici, le thème, déjà vu, de l'insuffisance du droit et de la justice idéale comme guide de l'agir.

473 IDEM, Ibidem, p. 120.

sien".⁴⁷⁴

Mais comme nous pouvons le constater par ce qui précède, "la charité apparaît, en un certain sens, comme supérieure à la justice ou comme une sublimation de celle-ci",⁴⁷⁵ car l'amour et la sagesse, dans les limites posées par la justice, reprennent celle-ci en l'embellissant et en l'enrichissant.

En effet, parce qu'il découvre en lui et chez les autres, par l'idéal de justice ou loi naturelle, une empreinte de l'Absolu, l'homme doit reconnaître, en fidélité avec L'Evangile, tous les autres hommes comme des frères, et agir envers eux en étant guidé par l'amour de l'homme et de Dieu.

A partir de la liaison entre justice divine et idéal de justice, Del Vecchio fait donc se rejoindre, sur le plan humain, justice et charité: ⁴⁷⁶

On voit par là comment la justice, dans sa plus haute expression, se conjugue et en quelque sorte s'identifie avec la charité, car elle est, elle aussi, une forme d'amour; elle n'en diffère que par ce qui en détermine l'équilibre et les conditions dans les rapports sociaux. L'essence spirituelle de la personne, qui par sa nature participe à l'Absolu, est la valeur suprême, affirmée en formes distinctes mais cohérentes, aussi bien par le droit que par la morale. ⁴⁷⁷

⁴⁷⁵ IDEM, Ibidem, p. 114.

⁴⁷⁶ IDEM, Considérations sur la justice pénale, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 163.
Cette intégration de la justice et de la charité est en quelque sorte le prolongement de la cohésion intime, au sein de l'univers éthique, du droit et de la morale, telle que l'auteur l'avait affirmée auparavant (Philosophie du droit, 1953, p. 270).

⁴⁷⁷ IDEM, Mutabilité et éternité du droit, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 29.

Le rapprochement de l'idéal de justice avec la justice divine nous montre également qu'une justice humaine authentique doit être tempérée par la miséricorde, car "l'indulgence et le pardon représentent bien souvent, sinon toujours, la meilleure justice".⁴⁷⁸

La comparaison entre justice divine et justice humaine nous éclaire aussi sur la nécessité, à cause de la pauvreté de toute forme de justice humaine, y compris la justice idéale, et de la faillibilité des jugements de l'homme, d'allier la prudence à la justice: "La comparaison entre la justice divine et la justice humaine suffit pour nous enseigner que nos jugements sont faillibles; soyons donc prudents, surtout quand nous condamnons".⁴⁷⁹

C'est ainsi que par sa liaison avec la justice divine, loi éternelle qui gouverne l'univers, la justice humaine prend, malgré sa pauvreté, un relief et une importance encore plus grands, car la nature humaine d'où jaillit l'idéal de justice porte en soi le sceau de l'Absolu.⁴⁸⁰ C'est pourquoi l'idéal de justice, en tant que reflet proportionné à notre nature de la justice divine, "idéal suprême de salut et de perfection",⁴⁸¹ apparaît encore davantage à la lumière

⁴⁷⁸ IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 120.

⁴⁷⁹ IDEM, Ibidem, p. 119.

⁴⁸⁰ IDEM, Le droit international et le problème de la paix, 1964, p. 39.

⁴⁸¹ IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 113.

de cette dernière, et bien qu'il soit, en comparaison, une bien pauvre justice, comme "la loi suprême, qui est gravée dans notre esprit, en tant qu'émanation directe de la divinité"⁴⁸² comme la vocation profonde de la mission suprême de notre être.⁴⁸³

Dans la même perspective, l'idéal de justice apparaît encore plus radicalement insuffisant pour nous guider sur le chemin de notre perfection ultime. En effet, son rapprochement avec la justice divine nous le fait bien apparaître comme notre vocation suprême; mais cette vocation nous projette vers un idéal supra-terrestre de justice qui la dépasse et qui seul peut être appelé "justice" au sens plein du mot. Toute justice humaine est fondamentalement inapte à satisfaire les plus profondes exigences de la conscience humaine. C'est pourquoi Del Vecchio s'exclame: "au-delà de la justice terrestre, tendons à la justice éternelle et d'elle faisons notre guide: c'est la seule chance que nous ayons de sauver nos âmes".⁴⁸⁴

⁴⁸² IDEM, Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 139.

⁴⁸³ L. VELA, op.cit., p. 197.

⁴⁸⁴ G. DEL VECCHIO, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 121.

CONCLUSION

L'IDEALISME JURIDIQUE DE DEL VECCHIO

La philosophie du droit de Del Vecchio s'est développée, au départ, en réactions~~g~~ contre les courants philosophico-juridiques alors prédominants.⁴⁸⁵ Contre le positivisme juridique, surtout,⁴⁸⁶ l'auteur s'est efforcé, à travers son oeuvre, d'affirmer, fonder et justifier l'immutabilité et l'"éternité" du "droit", malgré l'évolution et les contradictions au sein des réalités juridiques empiriques. A ce point de vue, pour Del Vecchio, le seul fondement possible du droit se trouve dans la subjectivité humaine dont le droit est un produit, comme l'affirmait Vico: "This civilized world certainly was made by man and, therefore, its principles must be found in our own human mind. In other words, it recognizes the fact that the human spirit itself generates the law as a phenomenon as well as an idea".⁴⁸⁷

La recherche de Del Vecchio sur la notion de justice se situe au coeur même de ce projet global,⁴⁸⁸ et ne peut vraiment se comprendre que par lui: la doctrine de l'auteur

⁴⁸⁵ G. DEL VECCHIO, Souvenirs d'un philosophe du droit, 1961, (6), APD, p. 141.

⁴⁸⁶ G. GONELLA, l'oeuvre et la doctrine de Giorgio Del Vecchio, 1936, (6) APDSJ, p. 168.

⁴⁸⁷ G. DEL VECCHIO, General Principles of Law, 1956, p. 35. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

⁴⁸⁸ L. VELA, El derecho natural en Giorgio Del Vecchio, 1965, AG, p. 379.

sur la justice constitue en effet le plein épanouissement en même temps que la pierre angulaire de son projet d'ensemble, car, comme cette thèse l'a mis en relief, c'est la justice qui fonde et explique cette "éternité" et cette immutabilité du droit, tant sur le plan logique que dans le domaine éthique.

La théorie de la justice de Del Vecchio est donc primordiale dans sa pensée et, comme toute son oeuvre, elle représente selon nous "une nouvelle et forte affirmation de l'idéalisme critique dans la droit."⁴⁸⁹ C'est d'ailleurs sur cette "perspective idéaliste" globale de la doctrine de Del Vecchio sur la justice que nous désirons conclure ce travail. Nous ne tenterons pas de faire une critique exhaustive de la recherche de l'auteur sur la notion de justice, car ce serait hors de la portée d'un travail de maîtrise. Nous nous efforcerons plutôt de mettre en relief le cheminement et les grandes lignes de la réflexion de l'auteur sur la notion de justice, tout en appuyant, ici et là, de façon critique, sur certains points nous apparaissant plus importants.

I- L'ETUDE DU CONCEPT DE JUSTICE: LE POINT DE DEPART DE LA DOCTRINE DE DEL VECCHIO SUR LA JUSTICE

L'étude du concept de la justice est, comme nous l'avons vu au premier chapitre, la première tâche à laquelle Del Vecchio se consacre, en ce qui concerne sa théorie de la jus-

⁴⁸⁹ M. DJUVARA, La pensée de Giorgio Del Vecchio, 1937, (7) APDSJ, p. 186.

tice. Cette tâche est, au départ, essentielle, pour deux raisons. Elle est tout d'abord fondamentale parce qu'elle permet à l'auteur de dégager le sens du concept de justice, sens qui le mènera à mettre en relief l'"essence" de ce concept. Mais surtout, Del Vecchio, par cette étude, concilie la dualité d'aspect que recouvre selon lui le concept de la justice, dualité qui est la plaque tournante de toute sa doctrine de la justice. A ce point de vue, l'examen du concept de la justice est primordial parce que, par lui, Del Vecchio en arrive à élaborer "a true generic definition of justice in terms of which it may be possible to define both legal and ideal justice".⁴⁹⁰

Pour obtenir la signification spécifique du concept de justice, Del Vecchio étudie tout d'abord le sens du "juste" dans le langage. Cette investigation l'amène à voir la justice comme le "principe de coordination entre des êtres subjectifs".⁴⁹¹ Del Vecchio cherche ensuite confirmation de cette définition dans l'histoire de la philosophie. Il y découvre alors, nous l'avons souligné, deux conceptions valables de la justice. La première conception voit la justice comme vertu universelle et comme identique à l'harmonie du monde. Cette conception, qui trouverait son sommet dans la pensée

⁴⁹⁰ W.J. REES, Compte-rendu sur: G. DEL VECCHIO, Justice, 1956; dans: 1953, (62) PRW, p. 597.

⁴⁹¹ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 7.

de Platon, est certes très profonde, mais Del Vecchio la juge trop vaste, trop générale. Tel n'est pas le cas, cependant, de la deuxième conception de la justice, conception qui rejoint les conclusions tirées de l'étude du langage, en ce sens qu'elle aussi voit la justice comme principe social.

A ce point de vue, l'un des grands mérites de cette recherche du sens précis de la justice est d'avoir abouti, à partir des doctrines pythagoricienne et thomiste, à la mise en relief de l'aspect essentiellement social de la justice.⁴⁹²

Après avoir précisé le sens propre de la justice, Del Vecchio, nous l'avons vu au premier chapitre, en recherche "l'explication épistémologique", l'"essence". Persuadé que cette "essence" provient des éléments primordiaux de la conscience, l'auteur tente de la cerner au moyen d'une analyse critique, dans la ligne kantienne, des limites et des conditions de la connaissance humaine.⁴⁹³

Del Vecchio affirme alors que le fondement épistémologique du concept de justice réside dans un double rapport logique antithétique. La première de ces antithèses est la forme primordiale et constitutive de la conscience qui, justement, n'existe comme conscience, qu'en s'opposant logiquement un objet. Cette attitude nécessaire et fondamentale de

⁴⁹² L. VELA, op.cit., p. 380.

⁴⁹³ C. PERIPHANAKIS, l'idéalisme juridique de G. Del Vecchio, 1961, AP, p. 543.

la conscience est la base gnoséologique de tout l'idéalisme critique,⁴⁹⁴ auquel Del Vecchio manifeste par le fait même son appartenance: "it is essentially the kantian principle that knowledge of the self involves or presupposes a knowledge of objects".⁴⁹⁵ Par la seconde antithèse, la conscience reprend et approfondit, dans un mouvement nécessaire de son développement, cette première forme de l'esprit: elle s'oppose a priori un autre sujet et se place par rapport à lui dans une relation objective. Cette seconde antithèse est elle aussi une catégorie nécessaire de l'esprit. C'est la forme juridique ou "transsubjective" de la conscience, d'où surgit l'idée d'altérité, "essence" du concept de justice. L'originalité de la contribution épistémologique de Del Vecchio au criticisme juridique réside, précisément, dans l'affirmation, sous l'influence explicite de Fichte,⁴⁹⁶ de cette forme juridique de l'esprit.⁴⁹⁷ En effet, la plupart des philosophes critico-idéalistes admettent, certes, la déduction a priori d'un "monde objectif" à partir du "moi", mais non celle des autres sujets. A ce point de vue, l'argumentation de l'auteur à ce sujet peut sembler discutable;

494 M. DJUVARA, La pensée de Giorgio Del Vecchio, 1937, (7) APDSJ, p. 196.

495 W.J. REES, op.cit., p. 598.

496 G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 64, note 1.

497 A.R. BLACKSHIELD, Empiricist and Rationalist Theories of Justice, 1962, (48) ARSP, p. 55.

pour la justifier davantage, Del Vecchio prétend que l'existence des autres sujets est une certitude apodictique et a priori que tout homme aurait de façon innée et indéracinable.⁴⁹⁸ Cette preuve psychologique indirecte est un peu faible et peut être considérée comme une faille dans la logique de l'argumentation de l'auteur.⁴⁹⁹

Cette lacune du raisonnement de Del Vecchio est d'autant plus regrettable que l'idée de l'altérité est la pierre angulaire de la doctrine de la justice de l'auteur. En effet, c'est à partir de cette idée d'altérité que Del Vecchio donne à la justice "un fondement dialectique par l'affirmation des deux attitudes, théorique et pratique, de la raison".⁵⁰⁰ L'idée d'altérité revêtirait en effet deux aspects: le premier, logique, serait celui de schème formel de toute expérience juridique; par le second, déontologique, la justice apparaît comme l'idéal suprême du droit. A ce point de vue, l'idée d'altérité est le trait d'union entre la recherche de Del Vecchio sur la justice dans le domaine logique, d'une part, et sa progression sur le plan déontologique d'autre part: l'altérité est en effet développée par la raison en chacun de ces plans, à partir du caractère absolu et trans-

⁴⁹⁸ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 63.

⁴⁹⁹ L. VELA, El derecho natural en Giorgio Del Vecchio, 1965, AG, p. 187.

⁵⁰⁰ M. DJUVARA, La pensée de Giorgio Del Vecchio, 1937, (7) APDSJ, p. 192.

condantale de la subjectivité, nature véritable de l'homme et point de rencontre de la raison théorique et de la raison pratique.

Cette affirmation d'une telle forme juridique propre de la conscience, qui serait à la fois idée et sentiment, et donc le point névralgique de la doctrine de l'auteur sur la justice, fait de cette pensée un néo-kantisme juridique, et cela de façon définitive, décisive et irréversible, notwithstanding les tentatives de rapprochement par rapport à la philosophie thomiste survenues, nous l'avons vu, dans la dernière partie de l'oeuvre de l'auteur.

En effet, puisque cette forme juridique de la conscience est immanente, a priori, immuable, et que l'idée et le sentiment de la justice sont ses produits intimes, cette idée et ce sentiment ne peuvent être conçus autrement que dans une perspective critico-idéaliste. En d'autres termes, l'idée et le sentiment de la justice sont par conséquent nécessairement a priori, immuables et immanents à la conscience (théorique ou pratique).

Une fois acceptée cette forme juridique propre de la conscience, ses caractères principaux et la dualité d'aspects qu'elle recouvre, il est donc ensuite difficile d'attaquer l'idéalisme/critique de Del Vecchio, car, exceptant la toute dernière partie de son oeuvre, sa pensée se déroule, à partir de là, de façon si méthodique et rigoureuse qu'il devient alors très délicat d'en récuser le cheminement.

Dans cette perspective, le point de départ critique de Del Vecchio pose de façon claire et décisive la question de l'a priori en morale et en droit et de la valeur d'une philosophie du droit qui, comme celle de Del Vecchio, s'appuie au départ sur un tel a priori.

Sans vouloir trancher cette question de l'a priori en morale et en droit, nous allons maintenant passer quelques remarques critiques sur la position de Del Vecchio à ce sujet.

Del Vecchio soutient que la forme juridique de la conscience précède logiquement l'expérience et qu'à ce titre elle en est la condition. Cependant, il admet qu'empiriquement l'expérience semble première et que chronologiquement elle l'est effectivement. Pour Del Vecchio, ce qui est chronologiquement premier, dans l'ordre de la connaissance, n'a donc pas nécessairement une primauté logique.⁵⁰¹

A ce point de vue, l'idée et l'idéal de justice, dualité recouverte par la forme "transsubjective" de la conscience, sont tout d'abord, croit Del Vecchio, découverts progressivement dans l'expérience juridique empirique.⁵⁰² Mais alors, dans un second mouvement de réflexion sur lui-même, l'esprit s'aperçoit que cette idée et ce sentiment procèdent et que ce n'est qu'ensuite qu'ils sont appliqués à cette

⁵⁰¹ G. DEL VECCHIO, The Philosophical Bases of the Idea of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 104.

⁵⁰² IDEM, Justice divine et justice humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 111.

expérience.⁵⁰³ La notion de justice est donc, avant tout et sous ses deux aspects, un a priori de la conscience, pour Del Vecchio, qui déclare d'ailleurs: "Cette notion procède directement de la nature intime de la conscience et en représente une des attitudes nécessaires et fondamentales."⁵⁰⁴

Mais nous nous demandons si les prétentions de Del Vecchio ne proviennent pas d'une simplification épistémologique, en ce sens que les "concepts" juridiques (le concept de justice, par exemple) seraient utilisée, en réalité, à la suite de deux mouvements logiques se succédant, mais dont Del Vecchio ignorerait le premier. Le premier de ces mouvements serait l'abstraction a posteriori d'un concept "universel" à partir de réalités juridiques multiples saisies empiriquement. Puis, dans un second mouvement, l'esprit unifierait ces réalités ou d'autres phénomènes juridiques semblables sous ce concept.⁵⁰⁵ Del Vecchio, en fait, sauterait ce premier mouvement d'abstraction et ferait du second son premier, ce qui renverse à ce point de vue toute la perspective épistémologique.

C'est pourquoi il est fort possible qu'au départ la doctrine de Del Vecchio sur la justice repose sur une "illusion critique", c'est-à-dire sur le caractère a priori (par

⁵⁰³ IDEM, The Philosophical Bases of the Idea of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 104.

⁵⁰⁴ IDEM, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p.61.

⁵⁰⁵ J. GOLDSCHMIDT, L'"a priori" dans le droit et dans la morale, 1937, (7) APDSJ, p. 99.

la forme juridique de la conscience) de l'"essence" du concept de justice, concept qui, en fait, ne pourrait avoir de lui-même, c'est-à-dire indépendamment de l'expérience, une réalité en soi (formelle ou matérielle), mais qui, à ce point de vue, dépendrait du monde juridique concret d'où il est tiré par l'esprit humain, au moyen de l'abstraction.⁵⁰⁶ Dans cette optique, J. Goldschmidt a probablement raison lorsqu'il soutient que, dans une philosophie néo-kantienne du droit, les concepts juridiques (tel le concept de justice chez Del Vecchio) sont en fait des concepts empiriques généraux non perçus comme tels, c'est-à-dire comme extraits de l'expérience juridique empirique:

Quand même il y aurait des concepts qui feraient partie de tout phénomène juridique - ce qu'on peut laisser ici en suspens - ils resteraient des concepts empiriques. Le concept naturel générique de la "chose" reste un concept empirique, quoiqu'il n'existe aucune espèce d'objet dans la nature qu'on ne puisse lui subordonner.⁵⁰⁷

De toute façon, la distinction entre schème formel et idéal de la justice est essentielle dans la doctrine de Del Vecchio sur la justice. Elle lui permet en effet de se consacrer à mettre en lumière les données logiques spécifiques de la justice sans pour cela tomber dans le formalisme excessif de Rudolph Stammler,⁵⁰⁸ dont la conception "formelle" du droit est proche des conclusions de l'auteur sur le plan logique:

⁵⁰⁶ IDEM, Ibidem, p. 109.

⁵⁰⁷ IDEM, Ibidem, p. 97.

⁵⁰⁸ L. VELA, op.cit., p. 380.

par cette distinction, Del Vecchio n'est pas, par le fait même, automatiquement coupé de la recherche des valeurs juridiques.⁵⁰⁹

En effet, cette distinction entre plans logique et déontologique en est fondamentalement une ~~entre~~ le monde des "essences" logiques et celui des valeurs éthico-idéales et, de façon plus particulière, entre le problème théorique de préciser logiquement le caractère spécifique du juridique, d'une part, et le problème pratique de la crise "positiviste" du droit à surmonter en donnant au droit un fondement "métaphysique" solide, d'autre part.⁵¹⁰ Del Vecchio reprend donc ici l'opposition kantienne entre l'"être" et le "devoir être", mais en lui donnant, comme le remarque Mircea Djuvara, "une signification claire et une portée plus humaine".⁵¹¹

Après avoir ainsi expliciter la dualité d'aspects que recouvre, par l'idée d'altérité, le concept de justice, la théorie de Del Vecchio sur la justice progresse ensuite par l'étude de chacun de ces aspects. Sur le plan logique, tout d'abord, l'auteur comme notre deuxième chapitre le souligne, examine la justice vue comme schème logique, s'efforçant, ce faisant, de poser les bases d'une théorie de la

⁵⁰⁹ M. DJUVARA, op.cit., p. 206.

⁵¹⁰ J. SEGOND, La renaissance idéaliste et néo-kantienne du droit, 1911, (71) RPFÉ, p. 182.

⁵¹¹ M. DJUVARA, op.cit., p. 207.

juridicité.

II- LA JUSTICE COMME SCHEME LOGIQUE: LA "JURIDICITE" OU FORMALISME JURIDIQUE.

Le schème logique de la justice est l'idée d'altérité considérée dans son aspect purement logique. Cette idée d'altérité, est à ce point de vue le produit constitutif si intime de la forme juridique de la conscience qu'il se confond presque avec elle. Dans cette perspective, l'idée d'altérité, par rapport aux expériences empiriques de justice, semble seule importante comme élément constitutif, un et immuable du concept de justice dont elle est l'"essence".⁵¹²

Ce schème logique de la justice est purement formel, sans contenu éthique. Del Vecchio croit que ce caractère formel est une perfection dans l'ordre logique car il est la condition de l'universalité logique de ce schème du juste. A ce point de vue, le schème logique de la justice est valable pour toutes les relations juridiques possibles, en ce sens qu'il s'applique nécessairement à elles car il les spécifie comme juridiques. Le schème formel du juste est donc la condition absolue et nécessaire des phénomènes juridiques empiriques et il réduit en une unité logique fondamentale la multiplicité en apparence contradictoire des phénomènes juridiques.⁵¹³

⁵¹² H. REICHEL, Del Vecchio's Legal Philosophy, dans: G. DEL VECCHIO, The Formal Bases of Law, appendice 1, p.350.

⁵¹³ G. DEL VECCHIO, The Philosophical Bases of the Idea of Law, dans The Formal Bases of Law, 1921, p. 81.

A ce point de vue, schème logique du "juste" et schème logique du "juridique" sont identiques et, par conséquent, droit et justice sont, sur ce plan, à peu près synonymes et se confondent dans la "juridicité". Dans ce sens, il nous semble paradoxal de parler, comme l'auteur le fait, de ce schème logique comme étant celui de la "justice", puisqu'il peut englober, dans sa "neutralité adiaphore", des institutions juridiques profondément injustes sous un point de vue éthique.⁵¹⁴

D'un autre côté, ces conceptions épistémologiques de Del Vecchio sont révélatrices de son appartenance au néo-kantisme juridique, puisqu'elles ne postulent l'existence d'une réalité juridique empirique qu'afin d'en découvrir les conditions logiques et a priori, comme le souligne d'ailleurs J. Segond:

Et c'est justement de cette théorie néo-kantienne de la connaissance du droit, de cet "idéalisme transcendantal" qui exige l'existence positive d'un "réalisme" juridique à méthode scientifique exacte et toute expérimentale, que les essais de M. Del Vecchio nous offrent le dessin et nous démontrent la nécessité.⁵¹⁵

Del Vecchio affirme ensuite qu'une théorie de la juridicité, c'est-à-dire une synthèse logique complète des phénomènes juridiques, peut être développée à partir du schème logique du juridique. Il esquisse lui-même cette théorie

⁵¹⁴ L. VELA, El derecho natural en Giorgio Del Vecchio, 1965, AG, p. 380.

⁵¹⁵ J. SEGOND, op.cit., p. 170, Le mot souligné est mis en italiques par l'auteur.

dans trois directions.

Del Vecchio tente en premier lieu de donner une liste (selon lui incomplète) des éléments fondamentaux inclus logiquement dans le schème générique de la "juridicité". Le premier de ces éléments, le plus spécifique et primordial, est celui de l'"altérité". Au point de vue logique, l'idée d'altérité est le schème logique de la justice et, en ce sens, l'élément d'altérité est constitutif de ce schème. Peuvent être ensuite déduits de ce premier élément, dans l'ordre, du plus général au plus particulier, les éléments logiques suivants: la parité, la réciprocité, l'égalité, l'ordre, l'harmonie, l'échange, la rémunération, la réparation, la peine. Ces éléments logiques sont les premiers jalons d'une théorie possible de la juridicité.

En deuxième lieu, Del Vecchio s'est efforcé de tirer de ces éléments logiques de la justice les principes premiers et purement formels de la justice. Il soutient alors qu'au point de vue logique la justice culmine dans l'exigence suprême de la reconnaissance et du respect réciproques de la valeur respective de tous les sujets du rapport juridique. Cette exigence serait le sommet d'une théorie de la juridicité.

La troisième partie de cette esquisse d'une théorie de la juridicité qu'il est possible de dégager dans la pensée de Del Vecchio réside, nous l'avons remarqué, dans la subdivision logique de la justice. Cette mise en relief des diverses es-

pèces et sous-espèces de la justice se fait à partir du schème logique de la justice et des premières séries de données de la théorie de la juridicité et reçoit de ce schème son unité logique par l'élément d'égalité.

A partir d'une critique de ce qu'il estime être la subdivision aristotélicienne de la justice, Del Vecchio distingue les espèces et sous-espèces suivantes de la justice: Il y a tout d'abord la justice distributive, espèce première de la justice. Cette espèce de la justice en est une de droit public et vise à obtenir la reconnaissance des mérites de chacun et le traitement correspondant, dans la société... Cette justice se subdivise elle-même en justice reconnaîtive, expression du principe suprême de la justice, et en justice attributive. A la justice attributive on peut rattacher la justice pénale qui est en quelque sorte son antithèse ou son aspect négatif. La deuxième espèce de justice est, selon Del Vecchio, la justice corrective. Cette justice en est une de droit privé et doit assurer l'égalité au sein des rapports d'échange. Cette deuxième espèce dépend de la justice distributive. Au sein de cette justice corrective, on peut distinguer la justice commutative et la justice judiciaire ou pénale en matière de droit privé.

Comme il l'a été dit au deuxième chapitre, Del Vecchio croit que cette esquisse d'une théorie de la juridicité est incomplète et qu'il est possible de l'élaborer d'avantage..

Cependant, Del Vecchio n'a pas développé par la suite, de façon significative, ce premier aperçu d'une théorie de la juridicité. Il s'est plutôt orienté graduellement vers une recherche éthique sur la justice. Cette fixation de ses préoccupations dans la direction d'une investigation déontologique est causée par le caractère radicalement insuffisant de cette esquisse d'une théorie de la juridicité. Cette esquisse est en effet purement formelle et ne peut, pour cette raison, satisfaire les exigences éthiques indéterminables de notre conscience morale. Il y a donc nécessité, selon Del Vecchio, d'une recherche éthique sur la justice.

III- LA JUSTICE IDEALE; LE CRITICISME ETHIQUE DE DEL VECCHIO

Cette insuffisance pratique du schème logique de la justice amène donc Del Vecchio à dégager, sur le plan déontologique, la règle suprême du monde juridique. Parce que l'auteur accepte comme radicale la distinction entre l'"être" existentiel et le "devoir être" normatif, il est évident, au départ que le critère absolu du juste ne pourra englober aucun élément empirique.⁵¹⁶

Par le fait même, Del Vecchio ne prétend pas nier l'importance des recherches de type logique sur le droit. Il a plutôt la sagesse de s'écarter d'une très forte tendance du néo-kantisme juridique vers un logicisme abusif pour s'orienter, nous l'avons souligné déjà, vers une recherche

⁵¹⁶ J. STONE, Human Law and Human Justice, 1965, p. 297.

éthique qui le rapproche beaucoup de la tradition de la loi naturelle.⁵¹⁷

Le point de départ de l'auteur, sur le plan déontologique, est psychologico-empirique. Il réside dans un "fait" psychologique: tout homme a un sentiment du juste et de l'injuste, sentiment qui est une faculté originale et innée de l'être humain. Puisque le sentiment du juste est ainsi intime à l'essence même de l'homme, il faut rechercher sa raison d'être non dans les expériences concrètes de justice, mais dans la nature humaine. Del Vecchio croit cependant qu'il serait ici présomptueux de vouloir comprendre "pourquoi" la nature humaine est constituée de façon telle que l'homme éprouve ce sentiment du juste. Del Vecchio soutient plutôt (tout au moins dans la première partie de son oeuvre) que l'analyse critique doit tenter de découvrir "comment" l'homme, par "nature", peut avoir, comme faculté propre, un sentiment juridique.

Del Vecchio, dans ce sens, commence par l'examen critique du concept de "nature". Il soutient alors que la "nature" peut prendre pour l'homme deux aspects. En premier lieu, l'application aux phénomènes empiriques du principe de causalité nous en donne une systématisation comprise sous le nom de "nature". Cette première conception de la "nature" est limitée au monde des "faits" empiriques, de

⁵¹⁷ L. LE FUR, Préface, dans: G. DEL VECCHIO, Leçons de philosophie du droit, 1936, p. xi.

la quantité et est, à ce titre, le domaine du déterminisme causal le plus strict. Mais, d'autre part, l'application du principe de finalité fait surgir, cette fois, la conception "métaphysique" de la nature. Cette conception intègre la conception causale. Cette conception métaphysique, de plus, présente la nature comme imprégnée de finalité et comme mue par un dynamisme intrinsèque. La nature serait alors la "raison" qui vivifie la matière et la conduit, à travers l'ordre ascendant des formes, vers le sujet pensant, vers l'homme. Cette dernière conception de la nature a une nette saveur hégélienne.

Dans cette perspective, Del Vecchio élabore une vision de la nature humaine qu'il qualifie de "parallélisme transcendantal". Selon cette théorie, l'homme serait à la fois partie de la nature physique, sous un aspect, et transcendant cette nature sous l'autre, puisque les concepts "physique" et "métaphysique" de la nature proviendraient, en définitive, de deux antithèses nécessaires de la conscience et que, par conséquent, l'intellect est "législateur" de la nature, pour Del Vecchio, qui reprend ici, à sa façon, la pensée de Kant.

De là, Del Vecchio affirme que la nature véritable de l'homme est rationnelle et réside dans la subjectivité humaine. La nature de l'homme est à ce titre absolue, car le "moi" a une primauté radicale dans l'univers, il a un caractère autonome. L'homme est donc un "être nouménal"; il est "libre".

Cette distinction entre aspects "physique et "métaphysique" de la nature humaine semble révéler chez Del Vecchio une vision dualiste de l'homme, en ce sens que le corps et l'âme (c'est-à-dire le "physique" et le "métaphysique")⁵¹⁸ seraient, sinon opposés, du moins superposés en un "parallélisme transcendantal". Cette conception de la nature humaine peut selon nous prêter flanc à de sérieuses critiques.

Le caractère absolu et nouménal du moi devient immédiatement, dès que perçu par l'homme, exigence absolue de l'agir (par l'inversion de la perspective de la conscience, du niveau théorique au niveau pratique), car il commande une reconnaissance et un respect absolu chez soi et chez autrui. Cette exigence est l'impératif éthique qui demande à l'homme d'agir comme être nouménal afin de donner une valeur universelle à la maxime de son action. Cette loi du devoir est le fondement de l'univers éthique, et elle est catégorique, universelle et immuable. M. Del Vecchio reprend donc ici à son compte l'impératif catégorique de Kant.⁵¹⁹

Del Vecchio soutient également qu'à ce niveau la liberté de l'homme, niée dans l'ordre des phénomènes, reparaît intacte et absolue, car l'homme, par sa nature rationnelle et autonome, pourrait toujours triompher du déterminisme, en

⁵¹⁸ H. DOOYEWEERD, Del Vecchio's Idealistic Philosophy of Law viewed in the Light of a Transcendental Critique of Philosophical Thought, 1957, (22) PR, p. 106.

⁵¹⁹ B.F. BROWN, Foreword, dans: G. DEL VECCHIO, Philosophy of Law, 1953, p. xii.

fournissant un effort de volonté suffisant. Cette perspective morale témoigne d'un optimisme et d'un idéalisme merveilleux. Cependant, il nous semble qu'il y a pourtant des situations limites pour l'agir humain, qu'il y a des obstacles à la volonté et à la liberté de l'homme, dans les forces de l'univers.⁵²⁰

L'impératif éthique se retrouve sous des formes différentes mais complémentaires, en chacune des deux catégories éthiques universelles, à savoir la morale et le droit. Nous sommes ici au point culminant de tout le criticisme moral de Del Vecchio qui met au sommet de la hiérarchie des valeurs cet idéal moral et juridique d'après lequel nous devons orienter nos vies.⁵²¹

Dans ce sens, Del Vecchio croit en la capacité de la raison humaine de se hisser sur le plan métaphysique et d'y trouver les valeurs éthiques primordiales. Ce point de vue le rapproche de la théorie traditionnelle de la loi naturelle.

En effet, pour Del Vecchio comme pour cette tradition philosophique, l'homme est à la fois un être moral et social: la combinaison de ces deux aspects explique que le droit soit pour l'homme une nécessité éthique de sa nature même.⁵²²

⁵²⁰ A.R. BLACKSHIELD, Empiricist and Rationalist Theories of Justice, 1962 (48) ARSP, pp. 65-67.

⁵²¹ C. PERIPHANAKIS, L'idéalisme juridique de G. Del Vecchio, 1961, AP, p. 563.

⁵²² L. LE FUR, op.cit., p. xii.

A ce point de vue, Del Vecchio, pour adapter l'idéalisme au domaine juridique, dépasse l'individualisme strict de Kant qui voulait avant tout établir une critique universelle de la formation du droit, à partir de principes abstraits et a priori, tels la liberté, la volonté, etc.. Del Vecchio s'oriente plutôt, dans le domaine juridique, vers une vision essentiellement sociale de l'homme,⁵²³ puisque le dépassement de soi vers autrui est selon lui à la fois une nécessité gnoséologique et une nécessité éthique.

D'autre part, cependant, alors que pour la tradition de la loi naturelle le droit est subordonné à la morale, Del Vecchio, comme Kant, croit que ces deux catégories éthiques sont parallèles. A ce sujet, P.D. Dognin déclare:

Ce n'est pas de la morale que le droit tire sa force. La morale vient se placer à côté du droit au lieu de se placer sous lui comme un fondement qui lui donne sa vigueur et sa stabilité... Nous sommes en présence d'un esprit qui juxtapose les réalités au lieu d'en voir les degrés hiérarchiques. 524

En droit ou éthique objective, l'impératif éthique devient l'impératif juridique ou idéal de justice, idéal qui est fondé, par le fait même, sur le caractère absolu de la nature humaine. L'idéal de justice donne à tout sujet le droit absolu de se faire respecter comme être nouménal et l'obligation corrélative de respecter la personnalité d'autrui.

⁵²³ B.F. BROWN, op.cit., p. xii-xiii.

⁵²⁴ P.D. DOGNIN, Compte-rendu sur: G. DEL VECCHIO, Philosophy of Law, 1953, dans: 1954-56, (9) Bulletin Thomiste, pp. 484-485. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

Cette exigence est la forme fondamentale de l'agir~~s~~social, en même temps que le critère absolu pour juger la valeur des phénomènes juridiques empiriques. A ce point de vue, non seulement l'idéal de justice est basé sur l'autonomie de la personne humaine, mais il exige le respect total de cette liberté radicale.

En posant ainsi la personne humaine comme source et fondement de l'ordre social, Del Vecchio manifeste une identité de vue indéniable avec les conceptions de philosophie néo-thomiste.⁵²⁵ Il révèle aussi le "personnalisme" de sa vision éthique, pour laquelle le monde des valeurs procède de la personne. La perspective juridique (et morale) de l'auteur nous montre en effet qu'il voit, sur le plan éthique également, la personne comme première par rapport aux phénomènes. L'expérience est seconde par rapport à la subjectivité qui est la réalité fondamentale de l'univers et, à ce titre, la personne, dans son caractère spirituel et absolu, donne son sens au domaine juridique qu'elle fonde: "C'est le sujet qui est le "prius" de la relation et c'est le sujet-personne-qui est le centre de tout et le levain qui fera fermenter toute la pâte sociale."⁵²⁶

⁵²⁵ L. VELA, El derecho natural en Giorgio Del Vecchio, 1965, AG, p. 387.

⁵²⁶ "Es el sujeto el "prius" de la relación y es el sujeto -- persona-- el centro de todo y levadura que va haciendo fermenta toda la masa social."
IDEM, Ibidem, p. 390.

Il convient de souligner, encore une fois, que, comme sur le plan logique, le caractère spécifique et fondamental de la justice est, dans le domaine déontologique également, l'altérité, c'est-à-dire la bilarité du rapport entre les sujets. Mais ce rapport bilatéral n'est pas ici purement formel. Au contraire, il a un contenu éthico-idéal absolu. A ce point de vue, l'idéal de justice est la variété la plus parfaite du droit, tout en participant, lui aussi, au schème logique du juridique.

Dans cette optique, l'objectivité implicitement présente au sein du rapport d'altérité devient proprement juridique lorsque posée comme base des relations sociales, soutient Del Vecchio. Cependant, quoiqu'il affirme le caractère d'objectivité comme un trait fondamental de l'impératif juridique, Del Vecchio met malgré tout toujours l'accent sur les sujets de ce rapport et sur l'appartenance à ces sujets de leurs actions et exigences réciproques, plutôt que sur cette "objectivité" du rapport d'interférence entre ces actions ou exigences, ce qui dénote, encore une fois, sa conception personaliste de l'univers juridique.⁵²⁷

Dans la théorie de Del Vecchio sur la justice, l'idéal du juste est également considéré comme inné et immanent. Parce qu'inné, il est aussi métémpirique et, à ce titre, transcendant et déontologique. La justice idéale est, de plus, universelle, parce que valant pour tout les hommes, à cause

⁵²⁷ IDEM, Ibidem, pp. 388-389.

de leur identité de nature spirituelle, et immuable, parce que la nature humaine d'où elle découle demeure fondamentalement la même à travers les âges.

Finalement, l'idéal de justice est catégorique, car il s'impose à tout homme, de façon radicalement absolue. Cependant, il n'anéantit pas l'autonomie de l'homme. Au contraire, il la développe en poussant l'homme à se libérer, dans ses rapports sociaux, de ses besoins physiques. Il respecte, de plus, le libre arbitre car l'homme peut se soustraire à ses exigences, sans pour cela détruire sa validité idéale. A ce point de vue, Del Vecchio est fidèle à la philosophie kantienne: "He is in accord with Kant, that justice is the foundation of the individual liberty, and that its goal is the maximum realization" of the autonomy of the human spirit".⁵²⁸

Comme nous l'avons remarqué au troisième chapitre, Del Vecchio prétend que cet idéal absolu du droit alimente à travers les âges et les phénomènes juridiques, les exigences concrètes de justice. Dans cette optique, l'idéal de justice est pour l'auteur, la loi naturelle, métaphysique et métémpirique de l'homme. Elle est une "semence éternelle" dans la conscience humaine qui fait progresser les institutions juridiques empiriques vers toujours plus de justice.⁵²⁹ L'idéal

⁵²⁸ B.F. BROWN, Foreword, dans: G. DEL VECCHIO, Philosophy of Law, 1953, p. xii.

⁵²⁹ G.G. LEBOUTILLIER, American Democracy and Natural Law, 1950, p. 93.

de justice alimente par conséquent les droits naturels fondamentaux de l'homme à partir du droit primordial "à la solitude" qui en est en quelque sorte l'expression concrète. Et c'est par ces droits naturels, immuables et universels que l'idéal de justice se manifeste le plus souvent au sein des situations sociales concrètes. Del Vecchio rejoint ici, nous le constatons, les conclusions les plus fermes de la tradition de la loi naturelle.

Au terme de cette recherche déontologique sur la justice idéale, Del Vecchio découvre cependant que l'impératif juridique, en tant qu'aspect "objectif" de l'impératif éthique, est en lui-même insuffisant comme règle de vie. Il doit être complété par les règles morales, principalement par l'aspect subjectif de l'impératif éthique. Mais Del Vecchio prend conscience que l'impératif éthique dans ses deux aspects n'est pas capable de satisfaire la "soif d'infini" de notre esprit car il ne peut donner de réponses aux questions concernant le "pourquoi" des choses et le sens de notre destinée.

C'est alors que Del Vecchio cherche à fonder l'idéal de justice sur la justice divine. L'examen de la justice divine occupe une place un peu à part dans la recherche de Del Vecchio sur la justice. En effet, l'étude du concept de la justice, celle du schème logique de la justice et celle de son idéal, forment un tout indivisible, rigoureusement élaboré, à partir des postulats et de la méthode critico-idéalistes de Del Vecchio, comme en témoigne d'ailleurs la cohérence remar-

quable entre ses conclusions sur le plan logique et celles sur le plan déontologique (en ce qui concerne les éléments spécifiques et le principe suprême de la justice, par exemple). Mais lorsqu'il cherche à rejoindre une justice divine, à partir de l'idéal de justice, Del Vecchio s'éloigne de l'idéalisme critique et se rapproche de la philosophie thomiste.

IV- JUSTICE DIVINE ET JUSTICE HUMAINE: RAPPROCHEMENT DE LA PHILOSOPHIE THOMISTE

Ainsi, à la fin de son oeuvre, Del Vecchio tente de rattacher la loi naturelle ou idéal de justice, auparavant considérée comme un a priori de la conscience morale, à la justice divine. Mais ce passage n'est pas, sur le plan strictement rationnel ou philosophique, clairement justifié chez Del Vecchio. Nous touchons ici à la partie la moins rigoureuse du cheminement de l'auteur: sans les données extrinsèques de la théologie, Del Vecchio n'aurait probablement pas pu effectuer, à partir de ses seules prémisses critico-idéalistes, cette liaison entre justice humaine et justice divine.

En effet, Del Vecchio, dans la majeure partie de son oeuvre, rejette la métaphysique "dogmatique" (c'est-à-dire le courant thomiste) qui prétend "dire quelque chose" de Dieu. Il déclare alors illégitime les tentatives de réponse aux questions concernant le "pourquoi" des choses, car elles dépasseraient, selon lui, les pouvoirs de la raison humaine. Il soutient à ce moment implicitement que, par conséquent, le

recours à la divinité pour expliquer la loi naturelle est philosophiquement illégitime, parce que la divinité serait hors des atteintes de la raison (ce qui était tout à fait vrai dans sa perspective kantienne).

Mais, vers la fin de son oeuvre, une préoccupation concernant l'origine des êtres surgit soudainement. Un désir de donner à la justice humaine un fondement divin apparaît également. Un problème crucial se pose alors: comment opérer ce passage de l'idéal de justice à la justice divine. Ce problème est fondamental car les prémisses critico-idéalistes sur lesquelles l'auteur se base lors de l'affirmation d'un idéal de justice ne lui permettent pas de parler de la divinité, réalité irréductible à la conscience; tout au plus peuvent-elles l'amener à poser subjectivement le "besoin" de l'existence d'un Absolu.

Cette question d'un fondement divin de la justice idéale nous souligne les limites philosophiques du point de départ du néo-kantisme juridique de Del Vecchio: d'une part la pensée de l'auteur en arrive à poser subjectivement la nécessité d'un fondement absolu et divin de l'univers éthique, mais d'autre part, elle ne lui permet pas, comme telle, d'en dire objectivement quoi que ce soit:

Here his traditional Kantianism is at fault by way of defect. Thus when he has dismissed theologism as an insufficient "rational foundation of law" (in a fideistic view), he must turn to a reason which does

not reach to God... he does not succeed in finding in the sole remaining notion of nature, as he conceives it, a strong enough bases on which to rest law. 530

C'est alors que Del Vecchio trouve, semble-t-il, un moyen (sur la valeur duquel nous nous interrogeons sérieusement) de contourner le problème qui se pose lorsqu'il tente de rejoindre la justice divine à partir de l'idéal de justice.

En effet, il soutient maintenant que la méthode critique et la méthode dogmatique d'affirmation de la loi naturelle se rencontrent, en cheminant l'une vers l'autre à partir de points de départs opposés, c'est-à-dire la nature humaine, d'une part, et la foi en Dieu, d'autre part, dans la commune acceptation d'une loi naturelle qui les concilie. Dans cette perspective, l'auteur semble s'appuyer sur cette conciliation pour trouver légitime le passage de la loi naturelle (ou idéal de justice) à la justice divine, en faisant à rebours la démarche de la méthode dogmatique.

En définitive, nous croyons que ces conceptions de l'auteur manifestent son incompréhension (qui apparaît à plusieurs reprises dans sa pensée) de la démarche propre de la philosophie thomiste. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, il confond, sur plus d'un point, philosophie thomiste et théologie catholique. Il prétend, entre autres (et cela est malheureusement la base de son argumentation) que

530 G.J. GUSTAFSON, Compte-rendu, sur: G. DEL VECCHIO, Philosophy of Law, 1953, dans: 1955, (29) NS, p. 234.

la méthode de la philosophie "dogmatique"⁵³¹ (appelée aussi thomiste, scolastique ou "perennis"⁵³²) part de données en réalité théologiques (principalement la foi en Dieu) pour arriver à la loi naturelle, alors qu'en fait la philosophie thomiste s'appuie sur la considération objective de la réalité ontologique des êtres de l'univers. Del Vecchio base ici, encore une fois, toute son argumentation sur une démarche a priori: il pose l'existence d'une divinité puis, de là, empruntant des données de la philosophie thomiste et de la théologie catholique, il tente de faire le lien entre justice humaine et justice divine.

Après avoir cherché à concilier, sur ce point précis de leur commune acceptation d'une loi naturelle de l'homme, la philosophie critique et la philosophie "dogmatique", Del Vecchio, reprenant les conceptions de la philosophie thomiste, affirme que la loi naturelle (qu'il voit, s'éloignant ici de la philosophie de l'être, comme l'idéal suprême et a priori de la justice) est le reflet, proportionné à notre nature, de la loi éternelle, ou justice divine.

Cette loi éternelle présuppose, pour être acceptable philosophiquement, l'existence de la divinité. Or, à ce point de vue, bien que Del Vecchio admette sans l'ombre d'un doute l'existence d'un Dieu transcendant qui fonde l'univer-

⁵³¹ G. DEL VECCHIO, La parole de Pie XII et les juristes, dans Humanité et unité du droit, 1963, pp. 126-217.

⁵³² IDEM, Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, dans Humanité et unité du droit, 1963, p.140-141.

salité et le caractère absolu de la nature "métaphysique" de l'homme, il n'arrive pas à justifier clairement et efficacement son affirmation de cette existence de Dieu et cela, à cause de son point de départ critique. En effet, si la conscience de l'homme est la "mesure" des choses, et que le caractère absolu et transcendant de la personne par rapport au monde en découle, il est alors difficile d'en arriver à poser Dieu et à en "dire quelque chose" de façon objective, c'est-à-dire comme d'une réalité qui existe indépendamment de la pensée. Les seules voies qui demeurent pour arriver à Dieu sont alors des voies subjectives, dont la valeur est tout aussi subjective et incertaine, c'est-à-dire l'argument rationnel-moral selon lequel l'acceptation de l'existence de Dieu est une nécessité psychologique, et l'argument intellectuel selon lequel l'affirmation de cette même existence est une nécessité conceptuelle. Devant le manque de certitude objective de son cheminement, et manifestant par là le manque de confiance, propre au néo-kantisme, sur le pouvoir de la raison de "parler" de Dieu,⁵³³ Del Vecchio prône l'humilité intellectuelle et le respect de ce mystère à la fois immanent à notre esprit et le transcendant, attitude qui seule peut nous mener à la sagesse et au salut.⁵³⁴

533 L. VELA, El derecho natural en Giorgio Del Vecchio, 1965, AG, p. 198.

534 G. DEL VECCHIO, Justice divine et justice Humaine, dans Humanité et unité du droit, 1963, p. 113.

Mais même si Del Vecchio croit qu'il n'est pas possible de connaître la nature de l'Absolu et surtout d'en parler, il admet implicitement, cependant, et de façon selon nous très paradoxale, qu'il est possible de connaître, de façon imparfaite, toutefois, la justice divine. Cette connaissance s'appuierait sur une considération de la loi naturelle comme le reflet proportionné à notre nature de la loi éternelle; il s'agirait donc d'une connaissance par analogie, quoique l'auteur affirme se méfier de l'extension que l'on donne généralement à ce mode de connaissance.

Alors, se rapprochant grandement de la conception de la justice au sens large, telle qu'exprimée entre autres dans la pensée de Platon, Del Vecchio voit la justice comme ayant le caractère de la divinité, comme étant identique à l'essence de Dieu. Ce qui est paradoxal, ici, c'est que Del Vecchio vient de soutenir implicitement qu'on ne peut connaître vraiment la nature de Dieu, et qu'il identifie maintenant la justice divine à l'essence de la divinité, de sorte que tout "discours" sur la justice divine équivaut à "parler" de Dieu.

Del Vecchio, à ce point de vue, croit que la justice divine, en tant que source de l'ordre de l'univers, est Intelligence et Volonté absolues et identiques dans l'essence de Dieu. Elle est la vertu qui est synthèse de toute vertu; elle est synthèse absolue, entre autres, de la justice et de la miséricorde et englobe le don de la grâce et le mystère de la Rédemption.

De là, Del Vecchio ne cherche pas à progresser en approfondissant davantage les attributs transcendants et la nature de Dieu, comme la philosophie thomiste lui en donne l'exemple. Il est alors rendu au point ultime de son cheminement sur la justice. Ceci dit, nul ne saurait nier la profondeur et la haute portée morale d'une telle conception de la justice divine: Del Vecchio arrive ici jusqu'au sommet de l'idéalisme tout en rejoignant sur plus d'un point les conclusions de l'éthique chrétienne.

De plus, Del Vecchio, à partir de cette haute vision de la justice divine, enrichit encore sa conception de la justice humaine. Il croit tout d'abord que la comparaison de la justice humaine avec cette justice divine fait apparaître toute justice humaine (y compris l'idéal de justice) comme une bien pauvre justice. Dans ce sens, cependant, la justice humaine doit, pour devenir une justice véritable, chercher à être miséricorde, charité, sagesse et prudence. Elle doit surtout être charité car cette vertu reprend, approfondit et enrichit la justice. C'est alors que la justice apparaît encore plus comme la vocation véritable de notre être. Cependant, la justice humaine (y compris l'idéal de justice) est à ce point de vue insuffisante. L'homme doit tendre à la justice divine pour sauver son âme, déclare Del Vecchio, qui rejoint ici le message chrétien.

V- REMARQUES FINALES

Ainsi, une étude de la doctrine de la justice de Del Vecchio donne sa pleine perspective à sa pensée philosophique si valable, car la justice en est, sur tous les plans, la notion centrale, notion par laquelle l'auteur "a su s'élever, avec une subtilité admirable jusqu'au sommet de l'idéalisme".⁵³⁵

La pensée de Del Vecchio sur la justice témoigne de son appartenance au criticisme juridique, puisqu'elle souligne qu'il "est essentiellement attaché (il n'en veut connaître aucune autre) à une notion de la justice liée à l'idéalisme kantien",⁵³⁶ en ce sens que ce qui y est caractéristique, c'est la primauté absolue de la valeur sur le fait,⁵³⁷ c'est la ferme acceptation des principes a priori de la raison pratique autonome.⁵³⁸

Et c'est bien d'une tendance "néo-kantienne" qu'il s'agit. Ce qui domine en cette nouvelle philosophie du droit, ~~N~~est-ce pas la conception d'un monde des valeurs? Les difficultés du kantisme originel s'atténuent lorsque bornant la notion du réel à ce qui est actuellement réalisé, on envisage le monde nouménal d'un point de vue pratique, comme système des valeurs, donc comme principe rationnel de réalisation possible.⁵³⁹

⁵³⁵ C. PERIPHANAKIS, L'idéalisme juridique de G. Del Vecchio, 1961, (24) AP, p. 542.

⁵³⁶ M. VILLEY, Compte-rendu, sur: G. DEL VECCHIO, La Giustizia, dans: 1960, (5) APD, p. 218.

⁵³⁷ F. BATTAGLIA, Compte-rendu sur: G. DEL VECCHIO, Natural Law and European Unity, dans: 1961, (6) NLF, p. 154.

⁵³⁸ H. DOOYEWEERD, op.cit., p. 5.

⁵³⁹ J. SEGOND, op.cit., p. 184. Les mots soulignés sont mis en italiques par l'auteur.

Cependant, même si la pensée de Del Vecchio sur la justice est dans la ligne des "grandes doctrines idéalistes" de Vico, de Leibniz, de Kant, de Fichte et de Hegel,⁵⁴⁰ il ne faut pas sous-estimer le "rôle essentiel"⁵⁴¹ qu'eurent dans la formation de sa pensée les traditions gréco-romaine et chrétienne,⁵⁴² surtout lorsque, dans la dernière partie de son oeuvre, il rattache la justice humaine à la justice divine.

La recherche de Del Vecchio sur la notion de justice révèle, en définitive, un idéalisme juridique qui est à la fois originel, formel, déontologique, humanitaire et personnaliste, substantiel et, surtout, admirable.

Il est tout d'abord originel, pour Del Vecchio, parce qu'il recherche l'origine, le fondement rationnel de la justice et du droit. Il est formel parce qu'il ramène tout le juridique à la forme juridique ou "transsubjective" de la conscience.. Il est en même temps déontologique parce que sa préoccupation principale est la recherche des valeurs juridico-idéales. Il est humanitaire et personnaliste parce qu'il est fondé sur la valeur de la personne humaine qu'il cherche à imposer comme absolue, dans le monde juridique.⁵⁴³

⁵⁴⁰ IDEM, Ibidem, p. 182.

⁵⁴¹ G. DEL VECCHIO, Souvenirs d'un philosophe du droit, 1961, (6) APD, p. 143.

⁵⁴² C. PERIPHANAKIS, op.cit., p. 544.

⁵⁴³ IDEM, Ibidem, p. 548.

Mais, encore plus, l'idéalisme de M. Del Vecchio est, tout au moins à ses yeux, substantiel,⁵⁴⁴ parce que la recherche de (et sur) la justice est la "tâche substantielle", la vocation profonde, la mission suprême de l'homme.⁵⁴⁵

A ce titre, l'idéalisme juridique de Del Vecchio est admirable, car il témoigne d'un "optimisme merveilleux"⁵⁴⁶ et est d'une "haute portée civilisatrice", puisqu'en définitive, il cherche à améliorer la condition humaine par le droit, à conduire "au règne de la personne et, par suite, au perfectionnement de la justice et du droit".⁵⁴⁷

Mais, par dessus tout, la doctrine de M. Del Vecchio sur la justice révèle chez lui une sagesse si grande, une vision éthique si valable, que les différences doctrinales qui peuvent exister entre ses lecteurs et lui-même s'estompent, en définitive, devant des lignes aussi admirables que les suivantes, lignes qui résument bien la richesse de la pensée de Del Vecchio sur la justice:

Seule la justice, guide d'ur, resplendit sur le tumulte varié des passions et la pureté de sa splendeur est telle, que, suivant l'image aristotélicienne, "Vesper, l'étoile du soir, n'est pas aussi merveilleuse, ni Lucifer, celle du matin."

Sans elle, la vie ne serait pas possible, et le fût-elle même, elle ne mériterait pas d'être vécue.

⁵⁴⁴ IDEM, Ibidem, p. 548.

⁵⁴⁵ G. DEL VECCHIO, La justice, dans: La justice-la vérité, 1955, p. 133.

⁵⁴⁶ A.R. BLACKSHIELD, op.cit., p. 61.

⁵⁴⁷ C. PERIPHANAKIS, op.cit., p. 555.

CONCLUSION

224

De tout temps, les esprits les plus élevés, auxquels l'histoire humaine doit sa noblesse suprême, vpurent se consacrer à elle et combattre pour elle, sans reculer devant les sacrifices et même devant la mort.

La conscience commune du genre humain, en honorant par-dessus tout ces martyrs et en les réputant avec raison immortels, offre la meilleure confirmation des conclusions auxquelles nous a porté notre recherche. Quiconque se consacre véritablement à l'idéal de la justice, se dépasse lui-même en tant qu'individu, puisqu'il s'identifie avec les "autres", au-delà de la sphère des apparences physiques. Et c'est en suivant cette intime vocation, qui lui atteste la loi de son esprit comme être rationnel, qu'il pénètre dans le royaume de l'éternel et de l'absolu.⁵⁴⁸

⁵⁴⁸ G. DEL VECCHIO, La justice, dans La justice-la vérité, 1955, p. 133.

RESUME

A travers toute sa pensée, Del Vecchio a voulu fonder, justifier et expliquer, tant au point de vue logique qu'au point de vue éthique, l'immutabilité et l'éternité du "droit", par opposition à l'évolution et aux imperfections des institutions juridiques empiriques. La recherche de Del Vecchio sur la notion de justice se situe à l'intérieur de ce projet global et lui donne son plein épanouissement, car c'est la justice qui, dans les domaines logique et déontologique, fonde et explique cette immutabilité et cette éternité du droit. Dans cette optique, nous avons voulu étudier la doctrine de Del Vecchio sur la justice dans ce qu'elle présente de plus fondamental et philosophique, nous efforçant de rejoindre le coeur même de la pensée de l'auteur.

Dans cette perspective, notre premier chapitre est consacré à l'étude du concept de justice dans la pensée de Del Vecchio. Nous en recherchons tout d'abord le sens propre et nous remarquons alors que l'auteur, à partir de l'examen du sens du "juste" dans le langage, définit la justice comme le critère des relations sociales. De là, nous constatons que Del Vecchio cherche confirmation de cette définition dans l'histoire de la philosophie. L'auteur dégage alors une première conception valable, selon laquelle la justice serait, à ce point de vue, une vertu universelle, attribuable à la divinité, identique à l'ordre, l'harmonie et la beauté de l'univers. Cette conception est profonde mais trop générale. Tel n'est cependant pas le cas de la deuxième conception qui,

rejoignant la définition première de l'auteur, voit la justice comme principe social.

Del Vecchio recherche aussi la source épistémologique du concept de justice, au moyen de l'analyse critique de la connaissance. Il affirme alors que l'"essence" du concept de la justice provient d'un double rapport logique antithétique. Par la première antithèse, forme primordiale de la conscience le sujet s'oppose logiquement et a priori~~quement~~ un objet. Par sa seconde antithèse, le sujet, développant le premier rapport, s'oppose de la même façon un autre sujet, par rapport auquel il se pose dans une relation objective. C'est l'idée d'altérité, qui constitue comme telle la forme juridique ou "transsubjective" de la conscience.

A partir des deux attitudes (théorique et pratique) possibles de la raison, l'idée d'altérité peut prendre deux aspects. Sur le plan logique, tout d'abord, elle est schème logique du juste.

Notre deuxième chapitre porte justement sur ce schème. Ce schème logique est, selon Del Vecchio, purement formel, caractère qui est la condition de son universalité. A ce point de vue, ce schème de la justice se retrouve dans tous les phénomènes juridiques car il les spécifie comme tels.

A partir du schème logique de la justice, Del Vecchio esquisse une théorie de la juridicité, dans trois directions. Il déduit, en premier lieu, les éléments logiques spécifiques de la justice: l'altérité, la parité, la réciprocité, l'éga-

lité, l'ordre, l'harmonie, l'échange, la rémunération, la réparation, la peine. En deuxième lieu, Del Vecchio déduit le principe suprême de la justice, c'est-à-dire l'exigence de la reconnaissance et du respect de la valeur respective de tous les sujets. En troisième lieu, l'auteur subdivise logiquement la justice en diverses espèces. Il y a tout d'abord la justice distributive, espèce première de la justice qui se fractionne elle-même en justices recognitive, attributive et pénale. La deuxième espèce de justice est la justice corrective, qui dépend logiquement de la justice distributive et qui se subdivise en justice commutative et judiciaire (ou pénale, en droit privé).

Cette théorie de la juridicité est incomplète, selon Del Vecchio, qui ne l'élabore cependant pas de façon significative par la suite. La recherche logique et formelle sur la justice étant insuffisante, dans la pratique, l'auteur s'oriente vers une investigation déontologique, investigation sur laquelle porte notre troisième chapitre.

Sur le plan déontologique, Del Vecchio part d'un fait psychologico-empirique: Tout homme éprouve un sentiment du juste et de l'injuste, sentiment, qui est une faculté innée et originale de l'homme. A ce titre, il faut en rechercher la raison d'être dans la nature même de l'homme, par l'analyse critique.

Del Vecchio soutient ~~alors~~ que la nature peut prendre deux aspects. Tout d'abord, l'application du principe de

causalité aux phénomènes nous donne la conception "physique", conception limitée au monde de la quantité et du déterminisme. L'application de la catégorie "finalité", d'un autre côté, fait surgir la conception "métaphysique" qui voit la nature comme imprégnée de finalité et mue par un dynamisme qui la conduit vers des formes toujours supérieures et, ultimement, vers l'homme, sujet pensant.

A ce point, Del Vecchio, élabore, dans cette optique, une théorie dualiste de la nature humaine: Le "parallélisme transcendantal". L'homme serait, selon lui, à la fois partie de la nature physique et soumis au déterminisme, et transcendant cette nature en tant que "législateur" de l'univers par la rationalité. Dans ce sens, la nature véritable de l'homme est dans sa subjectivité et le "moi" a un caractère autonome et absolu.

Cette nature humaine, lorsque perçue comme telle, devient, par le passage de la conscience du niveau théorique au niveau pratique, exigence absolue de l'agir, car elle commande une reconnaissance et un respect radical chez soi et chez autrui. C'est l'impératif éthique qui demande d'agir comme être nouménal afin de donner valeur universelle à la maxime de son action.

Cet impératif se retrouve en chacune des deux catégories éthiques universelles (la morale et le droit). En droit ou éthique objective, il devient l'impératif juridique ou idéal de justice. Cet idéal consiste dans le droit de se

faire respecter comme être nouménal et l'obligation corrélative de respecter la personnalité absolue d'autrui. L'idéal de justice est l'exigence fondamentale et le critère absolu du monde juridique.

Le caractère fondamental et absolu de la justice est, sur le plan déontologique également, l'altérité. Mais l'altérité a cette fois une signification éthique: elle est l'espèce parfaite et absolue de l'univers juridique. Un deuxième caractère de la justice idéale proviendrait de l'objectivité, du rapport d'altérité. L'idéal de justice serait, aussi, inné, métémpirique, transcendant, déontologique, universel et immuable.

L'idéal de justice alimente à travers les situations empiriques, les exigences concrètes de justice, par l'intermédiaire des droits naturels de l'homme, dont le plus fondamental est le "droit à la solitude", qui fonde tous les autres. A ce titre, l'idéal de justice est la loi naturelle de l'homme.

A ce stage-ci, Del Vecchio soutient que la loi naturelle est insuffisante comme règle de vie et il tente alors de rattacher l'idéal de justice à la justice divine. Notre quatrième chapitre étudie justement ce passage de la justice idéale à une justice plus haute.

Ce passage ne se fait pas sans difficultés, car dans la majeure partie de son oeuvre, Del Vecchio, en fidélité avec ses prémisses critico-idéalistes, a soutenu, contre la

philosophie "dogmatique" ou thomiste, que le recours à la divinité pour fonder la loi naturelle était philosophiquement illégitime, parce que la divinité était, selon lui, hors des atteintes de la raison.

Mais, dans la dernière partie de son oeuvre, l'auteur soutient que méthode critique et méthode "dogmatique" d'affirmation de la loi naturelle se rencontrent et se concilient dans cette commune affirmation. A ce titre, il estime maintenant qu'il est philosophiquement valable de passer de la loi naturelle à la justice divine en délaissant la méthode critique, et en empruntant la démarche de la philosophie scolastique. C'est pourquoi Del Vecchio, reprenant les conceptions de la philosophie thomiste, prétend maintenant que la loi naturelle ou idéal de justice est le reflet, proportionné à notre nature, de la loi éternelle ou justice divine. De là, même s'il croit qu'il n'est pas possible de connaître Dieu, l'auteur, par analogie avec la justice humaine, dégage une justice divine se rapprochant beaucoup de la conception platonicienne de la justice au sens large. Del Vecchio croit ainsi que la justice divine est identique à l'essence de la divinité. La justice divine est, à ce point de vue, puisqu'elle ordonne tout l'univers, Intelligence et Volonté absolues. Elle est vertu qui est synthèse de tout vertu. Elle est synthèse absolue, entre autres, de la justice et de la miséricorde, et englobe alors le don de la grâce et le mystère de la rédemption.

A partir de cette vision de la justice divine, Del Vecchio enrichit encore sa conception de la justice humaine. Il remarque en premier lieu que toute justice humaine apparaît en comparaison une bien pauvre justice. Pour devenir une justice véritable, la justice humaine doit devenir en plus miséricorde, sagesse, prudence et, surtout, charité. La justice apparaît alors davantage comme la nature véritable de notre être. Mais toute justice humaine, y compris la justice idéale est, en dernière analyse, malgré tout incapable de satisfaire les plus profondes exigences de la conscience. Au delà, de toute justice finie, l'homme doit tendre vers la justice divine. De toute façon, seulement, il pourra sauver son âme.

<u>TABLE DES MATIERES</u>	pages
LISTE DES ABREVIATIONS DU NOM DES REVUES	p. i
INTRODUCTION	p. 1
I- Importance et nécessité de la philosophie du droit	p. 1
II- Importance accrue, aujourd'hui, de la philosophie du droit	p. 4
1- Situation actuelle de la philosophie du droit	p. 4
2- Intérêt grandissant pour la philosophie du droit	p. 5
3- Le néo-kantisme juridique	p. 8
4- Importance de la pensée de M. Del Vecchio	p. 9
III- Esquisse du projet global de l'auteur	p. 11
1- Le point de départ de l'auteur	p. 11
2- Aperçu du cheminement de l'auteur	p. 16
3- Conclusion: caractère néo-kantien de la pensée de l'auteur	p. 21
IV- Le problème de la justice dans le projet global de l'auteur	p. 22
1- Importance de cette question dans la pensée de l'auteur	p. 22
2- Explication de cette importance: La justice fonde l'immutabilité du droit	p. 24
3- Conclusion	p. 27
V- Notre traitement de la notion de justice, telle qu'elle se retrouve dans l'oeuvre de Del Vecchio	p. 28
1- Perspectives du travail	p. 28
2- Délimitation du sujet	p. 30
3- Plan du travail	p. 32

TABLE DES MATIERES		233
PREMIER CHAPITRE: LE CONCEPT DE LA JUSTICE		p. 35
I-	Section 1: Signification propre du concept de la justice	p. 36
	1- Première définition de la justice	p. 37
	2- Nécessité d'une rétrospective historique	p. 38
	3- La justice comme vertu universelle	p. 40
	4- La justice au sens propre ou concept générique de la justice	p. 43
II-	Section 2: Fondement épistémologique du concept de la justice	p. 46
	1- Le concept de la justice découle d'une attitude nécessaire de la conscience	p. 46
	2- Examen du double rapport antithétique d'où surgit le concept de la justice	p. 50
	3- L'altérité, "essence" du concept de la justice, est une forme propre de la conscience	p. 57
III-	Section 3: La justice est à la fois idée et sentiment	p. 60
	1- La justice comme idée et comme sentiment	p. 61
	2- Racine commune de la justice comme idée et de la justice comme sentiment	p. 62
	3- Importance de la distinction entre l'idée et le sentiment de la justice	p. 66
DEUXIEME CHAPITRE: LA JUSTICE COMME SCHEME LOGIQUE		p. 69
I-	Section 1: Le schème logique de la justice	p. 70
II-	Section 2: Principales données d'une théorie de la juridicité	p. 75
	1- Eléments logiques du schème formel de la justice	p. 77
	2- Exigence fondamentale de la justice	p. 83
	3- Distinction des diverses espèces de justice	p. 86
	4- Possibilité d'élaborer davantage la théorie de la juridicité	p. 98

TABLE DES MATIERES		234
III-	Section 3: Insuffisance de la justice comme schème logique	p. 99
	1- Inutilité du schème logique de la justice en tant que règle d'évaluation juridique	p. 100
	2- Nécessité d'une recherche déontologique sur la justice	p. 102
TROISIEME CHAPITRE: L'IDEAL DE LA JUSTICE		p. 103
I-	Section 1: Manifestation psychologico-empirique de la justice idéale: Le sentiment juridique	p. 104
II-	Section 2: La nature humaine, fondement de l'idéal de justice	p. 108
	1- Le concept de "nature"	p. 110
	2- La nature humaine	p. 117
	3- La primauté du "moi" et l'impératif éthique	p. 123
	4- L'impératif éthique en morale et en droit	p. 129
III-	Section 3: L'impératif juridique ou idéal de la justice	p. 132
	1- Contenu éthique de l'idéal de justice	p. 133
	2- Caractères principaux de l'idéal de justice	p. 138
	3- L'idéal de justice comme fondement de l'ordre juridique: le droit naturel	p. 145
	4- Insuffisance de l'idéal de justice comme règle de conduite	p. 151
QUATRIEME CHAPITRE: JUSTICE DIVINE ET JUSTICE HUMAINE		p. 155
I-	Section 1: De l'idéal de justice à la justice divine	p. 159
	1- La loi naturelle, point de rencontre de la philosophie "perennis" et du néo-kantisme juridique	p. 160
	2- De la loi naturelle à la loi éternelle et à l'absolu	p. 166

TABLE DES MATIERES		235
II-	Section 2: Le problème de la connaissance de la justice divine et de l'Absolu	p. 172
1-	Source du problème de la connaissance de l'absolu et de sa justice	p. 173
2-	Approche d'une solution au problème de la connaissance de l'Absolu et de sa justice	p. 175
III-	Section 3: La justice divine, sa nature et ses rapports avec la justice humaine	p. 178
1-	Nature et caractères principaux de la justice divine	p. 178
2-	Précisions sur la justice humaine, à la lumière de la justice divine	p. 184
CONCLUSION: L'IDEALISME JURIDIQUE DE DEL VECCHIO		p. 189
I-	Le concept de la justice: le point de départ de la doctrine de Del Vecchio sur la justice	p. 190
II-	La justice comme schème logique: la "juridicité ou formalisme juridique	p. 200
III-	La justice idéale: le criticisme éthique de Del Vecchio	p. 204
IV-	Justice divine et justice humaine: rapprochement de la philosophie thomiste	p. 214
V-	Remarques finales	p. 221
RESUME		p. 225
TABLE DES MATIERES		p. 232
BIBLIOGRAPHIE		p. 236

BIBLIOGRAPHIEI- Oeuvres de l'auteur utilisées ¹1- Volumes

DEL VECCHIO, Giorgio, Il sentimento giuridico, 2e éd., Torino, Bocca.

IDEM, Science of Universal Comparative Law, (trad. par Albert Kocourek de la version française de 1910 de R. Frances), (s.l., s.e., 1910, 10 p.), tiré de: Evolution of Law Series, vol. II, (Boston, Little, Brown and Co., 1915), (Primitive and Ancient Legal Institutions, sec. 4, pp. 61-69.)

IDEM, The Formal Bases of Law, trad. de J. Lisle, "Editorial Preface" de J.H. Drake, Intr. de Sir J. MacDonnell et S. Barclay, New York, The Mac Millan, Co., 1921, XLIX - 412 p. (The Modern Legal Philosophy Series, Vol X).

- Ce livre rassemble trois oeuvres de l'auteur:
 - The Philosophical Presuppositions of the Idea of Law (1905) 2
 - The Concept of Law (1906)
 - The Concept of Nature and the Principle of Law (1908)

- ¹ Pour une liste plus complète des oeuvres de l'auteur, voir:
- Bibliografia filosofica italiana, A cura dell' Istituto di studi filosofici e del Centro Regionale di informazioni bibliografiche con la collaborazione del Centro di studi filosofici cristiani de Gallarate, Roma, Delfino; Milano, Manzorati; Brescia, Morcelliana, 1950-1900-1950: Roma, Delfino, 1950, 4 v. 1949-1951: Cura K.A. Padovani e M.F. Sciacca, Milano, Manzorati, 1951-1953, 3 v. 1952 : A centro di studi filosofici cristiani di Gallarate, Brescia, Morcelliana 1954 :
 - Enciclopedia filosofica, Venezia, Istituto per la collaborazione culturale, (c. 1957) 4. v.
 - ORECCHIA, Rinaldo, Bibliografia di Giorgio Del Vecchio, 2e, Bologna, L. Cappelli, 1949, in VIII - 121 p. Cette bibliographie est réputée être complète en ce qui concerne les oeuvres de l'auteur publiées avant 1949.
 - VIDAL, Enrico, La filosofia giuridica di Giorgio Del Vecchio, (cf: Bibliographie).

² Les dates entre parenthèse indiqueront, en ce qui concerne la liste des oeuvres rassemblées au sein d'un même volume, l'année de publication du texte original.

- Ce livre contient aussi deux appendices:
 - REICHEL, H., Del Vecchio's Legal Philosophy, trad. de A. Kocourek, (1907), pp. 339-354.
 - SEGOND, J., The Idealistic and Neo-Kantian Renaissance of the Philosophy of Law, trad. de L.B. Register (1911, Revue philosophique de la France et de l'étranger) pp. 357-387.

IDEM, Giustizia e diritto, 2e éd., Roma, Tipografia Agostoniana, 1934, 9 p. (Estratto dagli Atti de VIII Congresso di Filosofia, Roma, 1933).

IDEM, The Problems of the Sources of Positive Law, Edinburgh, W. Green and Son Ltd., 1935, 20 p. (reprinted from (XLVII), The Juridical Review, pp. 3 - 20.)

IDEM, Justice, droit, état, Etudes de philosophie juridique, préface de H. Lévy - Ullman, Paris, Sirey, 1938, 387 p.

- Ce livre est un recueil des oeuvres suivantes:
 - La justice (1924)
 - Le problème des sources du droit positif (1933)
 - La crise de la science du droit (1933)
 - Les principes généraux du droit (1920)
 - L'idée d'une science du droit universel comparé
 - Droit et économie (1935)
 - L'"Homo juridicus" et l'insuffisance du droit comme règle de vie (1935)
 - Des caractères fondamentaux de la philosophie politique de Rousseau (1912)
 - L'Ethique, le Droit et l'Etat (1934)
 - A propos de la conception étatique du droit (1934)
 - La crise de l'Etat (1933)
 - Individu Etat et corporation (1934)
 - Etat et société des Etats (1931)

IDEM, Philosophie du droit, trad. de J.A. d'Aynac, Préface de Georges Ripert, Paris, Dalloz, 1953, 463 pages, titre original: Lezioni di filosofia del diritto.

IDEM, Philosophy of Law, trad. de Thomas Owen Martin, de la 8e édition (1952), Washington D.C., Catholic University of America Press, 1953, XXIV - 274 p., trad. de: Lezioni di filosofia del diritto.

(C.R.: DOGNIN, P.D., 1954-56, (9) Bulletin Thomiste, pp. 484-485.

: GUSTAFSON, G.J., 1955, (29) The New Scholasticism, pp. 232-234.

IDEM, La justice- la vérité (trad. de E. Barda et A. Hennebicq) Paris, Dalloz, 1955, 244 p.

- Ce volume rassemble les oeuvres suivantes:
 - La justice (1951)
 - Essai sur la justice pénale et la réparation du préjudice (Extrait de la Revue de Science criminelle et le Droit Pénal comparé, 1951, n. 2)
 - La vérité dans la morale et dans le droit (1954) (C.R.: Rees W.J., 1953, (22) The Philosophical Review, p. 602.
VILLEY, Michel, dans 1960, (5) Archives de philosophie du droit, nouvelle série, p. 218)

IDEM, General Principles of Law, trad. de Felix Forte, "Foreword" de Roscoe Pound, Boston, Boston University Press, 1956, XII - 111 p.,

trad. de: Sui principia generali del diritto

IDEM, Justice, An Historical and Philosophical Essay, trad. de Lady Guthrie, édité avec notes additionnelles par A.H. Campbell, Edinburgh, University Press, (1956) XXII- 236 p.

- Ce volume rassemble les oeuvres suivantes:
 - Justice (1946)
 - The Basis of Penal Justice (1945, Osservatore Romano, 10-11-12 janvier; 2e ed. revue et augmentée: 1945, Archivio penale, mars - avril, fasc III - IX
 - The Reparation of Damage in Relation to Punishment, (tiré de: Scritti giuridici in onere di F. Carnelutti, Padua, 1950, vol. 1).

IDEM, Humanité et unité du droit, essais de philosophie juridique, (Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1963), 310 p.

- Ce volume rassemble les oeuvres suivantes:
 - Les bases du droit comparé et les principes généraux du droit (1963, Revue internationale de droit comparé, no. 3)
 - Mutabilité et éternité du droit, (1957, Archives de Philosophie du droit, nouvelle série)
 - Matérialisme et psychologisme historique (1958, Revue Internationale de Philosophie)
 - Socialité et solitude, (1958, Revue philosophique de Louvain)
- Sur le prétendu caractère politique du droit. (1953-54, Archives de philosophie du droit, nouvelle série).
 - Justice divine et justice humaine (1955, Revue internationale de défense sociale, n. 3-4)

- La parole de Pie XII et les juristes (Bulletin Européen, janvier 1959)
- Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu (Bulletin Européen, mai 1956)
- Considérations sur la justice pénale (1960 Bulletin Européen, juin - juillet et août, septembre, et: 1958, Revue internationale de Droit pénal, n. 3-4)
- Dante et l'unité politique universelle (1953, Bulletin Européen, janvier)
- Un des fondateurs du droit international: A. Gentili (1955, Bulletin Européen, novembre)
- Grotius et la fondation du droit international (1961, Bulletin Européen, janvier - février)
- Sur les droits de l'homme (1955, Bulletin Européen, janvier)
- Liberté, éthique et culture (à propos de l'insurrection hongroise) (1956, Bulletin Européen, décembre)
- Européisme et cosmopolitisme (1957, Revue générale de droit international public, n. 2, et, en italien: 1956, Il Politico, no. 3)
- Crise de l'Europe et crise du droit (1957, Bulletin Européen, novembre)
- A propos des Etats-Unis d'Europe, (1952, Bulletin Européen, mars)
- Le problème de la paix et de la guerre à l'époque moderne
- Sur les conditions d'une vraie paix (1959, Bulletin Européen, décembre)
- Pour l'histoire de la Croix Rouge
- Vers un droit mondial (1959, Bulletin Européen, octobre)
- Suffrage universel et capacité politique
- Problèmes non résolus des organisations internationales

IDEM, L'état et le droit, essais de philosophie politique, Paris, Dalloz, 1964, 184 p.

- Ce volume rassemble les oeuvres suivantes:
 - L'Etat (trad. de Lo Stato)
 - L'Éthique, le droit et l'état (1935, Revue internationale de la théorie du droit, n. 2)
 - A propos de la conception étatique du droit (1930, Revue critique de législation et de jurisprudence, n. 1 - 2, éd. revue et augmentée)
 - La crise de l'Etat (1934, Bulletin trimestriel de la Société de Législation comparée de Paris, n.4)
 - Individu, Etat et Corporation (1938, Annales de l'Institut de droit comparé de Paris, T. II)

IDEM, Le droit internationale et le problème de la paix, trad. par les soins de la Revue internationale du droit des gens, préface du professeur Raoul Genet, (Caen), Revue internationale du droit des gens (vol. 8), 1964, 119 p.

Notes: Le chapitre 1, intitulé: Le droit international, ses caractères, ses problèmes, a été publié auparavant dans: 1959, (18) Bulletin Européen.

Le chapitre 7, intitulé: Les conditions d'une vraie paix, est une traduction rectifiée de celle publiée dans: 1959, (18) Bulletin Européen.

2- Articles

DEL VECCHIO, Giorgio, Positive Right, 1913, (38) The Law Magazine and Review, no. 368, mai, pp.293-308.

IDEM, Des caractères fondamentaux de la philosophie politique de Rousseau, trad. de R et J Pubans, 1914, Revue critique de législation et de jurisprudence, pp. 303 - 315.

IDEM, Right and Human Personality in the History of Thought, 1920, (30) The International Journal of Ethics, n. 2., pp. 121-141.

IDEM, A propos de la conception étatique du droit, trad. de G. Morin et de A. Fulest, 1930, Revue critique de législation et de jurisprudence, pp. 1-24.

IDEM, La Société des Nations au point de vue de la philosophie du droit international, 1931, Recueil des cours de l'Académie de droit international de La Haye, pp. 545-649.

IDEM, The Crisis of the Science of Law (trad. de J.W. Riccuti), (1934), (8) Tulane Law Review, avril, pp. 321-336.

IDEM, The Crisis of the State, 1935, The Law Quarterly Review, pp. 615-636.

IDEM, Individual State and Corporation, 1935, (50) Political Science Quarterly, Décembre, pp. 525-560.

IDEM, Ethics, Law and the State, 1935, (46) The International Journal of Ethics, octobre, n.1., pp. 34-48.

IDEM, l'"Homo juridicus", et, l'insuffisance du droit comme règle de la vie, nouvelle éd. revue et augmentée, 1936, Revue générale du droit de la législation et de la jurisprudence, pp. 119-133, et 210-219.

IDEM, Involution in Law, (trad. de A.H. Monacelli, de 1938, (16) Rivista internazionale di Filosofia Del Diritto), 1939, (27) The Georgetown Law Journal, pp. 732-750.

IDEM, L'unité de l'esprit humain comme base de la comparaison juridique, 1950, Revue internationale de Droit comparé, octobre - décembre, n. 4., pp. 686-691. (Discours prononcé en anglais le 5 août 1950).

IDEM, Sur le prétendu caractère politique du droit, 1953-54, (2) Archives de Philosophie du droit, nouvelle série, pp. 145-162.

IDEM, Mutabilité et éternité du droit, 1957, (3) Archives de philosophie du droit, nouvelle série, pp. 137-151.

IDEM, Droit, société et solitude, 1958, (56) Revue philosophique de Louvain, pp. 63-78 (Discours prononcé à la "P. Accademia di S. Tommaso d'Aquino" le 18 novembre 1956.)

IDEM, Le droit, la morale et le pacte social chez Grotius, 1959, Revue internationale française du droit des gens, pp. 9 - 17.

IDEM, Souvenirs d'un philosophe du droit, 1961, (6) Archives de philosophie du droit, nouvelle série, pp. 141- 147.

IDEM, L'homme et la nature, trad. de A. Pellevant, Gini. 1961, (59) Revue philosophique de Louvain, pp. 683-692, (communication présentée au XIIe congrès international de philosophie)

IDEM, Qu'est-ce que la philosophie du droit, 1962, (7) Archives de philosophie du droit, nouvelle série, pp. 116-118.

IDEM, Sur la Croix Rouge, dans Mélanges en l'honneur de Jean Dabin, Bruxelles, Etablissements Emile Bruylant, Paris, Sirey, 1963, Vol 1: Théorie générale du droit, pp. 91 - 100.

IDEM, Equality and Inequality in Relation to Justice, (trad. de Thomas Taylor), 1966, (11) Natural Law Forum, pp. 36 - 46.

II- Littérature utilisée

1- Volumes

FRIEDMANN, W., Legal Theory, 4e éd., London, Stevens and Sons Ltd., 1960, 564 p.

JOLIVET, Régis, Traité de philosophie, 6e éd. revue, Paris, Emmanuel Vitte, 1960, Tome III: Métaphysique, 523 p.

LEBOUTILLIER, Cornelia Greer, American Democracy and Natural Law, New York, Columbia University Press, 1950, VI - 204 p.

Relations humaines et société contemporaine, Synthèse chrétienne, directives de S.S. Pie XII, version française d'après les documents originaux par Alain Savignat, selon l'édition allemande de A.F. Utz et J.F. Goner, préface de SE cardinal Feltin, Fribourg, Editions St-Paul, (1956), 3 v.

STONE, Julius, Human Law and Human Justice, London, Stevens and Sons Ltd., 1965, 415 p.

VELA, Luis, El derecho natural en Giorgio Del Vecchio, Roma, Libreria editrice dell' Università Gregoriana, 1965, 408 p. (Analecta Gregoriana, V. 151, series facultatis juris canonici, sectio B. n. 20)

VIDAL, La filosofia giuridica di Giorgio Del Vecchio, Milano, A. Giuffrè, 1951, p. (pubblicazioni dell' Istituto de diritto publico e di dottrina dello stato dell' Università di Roma, ser. IV, n. 3) Bibliographie: pp. (121) - 134.

2- Articles

BLACKSHIELD, Anthony, R. Empiricist and Rationalist Theories of Justice, 1962, (48) Archiv fur Recht-und Sozialphilosophie, pp. 25-93.

CORNU, Gérard, La pensée juridique française contemporaine 1961, (21) La Revue du Barreau de la Province de Québec, no. 5, pp. 213-321.

DJUVARA, Mircea, La pensée de Giorgio Del Vecchio, 1937, (7) Archives de Philosophie du droit et de sociologie juridique, n. 3-4, pp. 186-225.

IDEM, Les prémisses (sic) philosophiques de la conception du droit de G. Del Vecchio, 1937, Revista de Drept Public, oct. déc., pp. (409) 423.

DOOYEWEERD, Herman, Del Vecchio's Idealistic Philosophy of Law viewed in the Light of a Transcendental Critique of Philosophical Thought, 1957, (22) Philosophia Reformata, pp. 1 - 20 et 101 - 124.

GOLDSCHMIDT, James, L'"a priori" dans le droit et dans la morale, 1937, (7) Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique, n. 1 - 2, pp. 94 - 139.

GONELLA, G. L'oeuvre et la doctrine de Giorgio Del Vecchio, 1936, (6) Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique, pp. 166 - 181.

LE FUR, ^{Louis} Préface, extrait de: DEL VECCHIO, G. Leçons de philosophie du droit, Paris, Sirey, 1936, pp. I à XXII.

IDEM, Le but du droit, 1937, Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique, pp. 7 - 17.

PERIPHANAKIS, C. L'idéalisme juridique de G. Del Vecchio, 1961, (24) Archives de Philosophie, pp. 542-563.

SEGOND, J. La renaissance idéaliste et néo-kantienne du droit, 1911, (71) Revue philosophique de France et de l'étranger, pp. 168 - 186.

VRANOSSIS, G. Quelques vues de M. Del Vecchio sur l'éthique, le droit, l'économie, l'Etat, 1938, (15) Revue de synthèse, pp. 63-64.